

# Bulletin du Conseil communal

N° 15



# Lausanne

Séance du 8 mars 2022

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 8 mars 2022

15<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 mars, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

**Ordre du jour** ..... 335**Première partie** ..... 345**Communications – Dépôts**

Pétition au Conseil communal de M. Alain Bron : « Pour une information au public » (1 sign.) .. 346

Pétition au Conseil communal de l'Association Montelly vit ! : « Non à l'APEMS en sous-sol pour les enfants des écoles de Montoie et Figuiers » (566 sign.)..... 346

**Communications**

Séance du Conseil communal du mardi 8 mars 2022 – demandes de traitement prioritaire pour les préavis N° 2021/03 et N° 2021/10 ..... 346

Séance du Conseil communal du 8 mars 2022 – traitements prioritaires et application de l'art. 79 RCCL ..... 347

Etude sur les retombées économiques de la présence des fédérations et organisations sportives internationales pour les années 2014-2019 ..... 348

Ouverture compte d'attente pour le financement des études de rénovation – transformation de l'Auberge de Sauvabelin..... 348

Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour les études d'avant-projet de renaturation de la Vuachère – secteur Denantou ..... 349

Valorisation des eaux épurées de la station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP) et de l'eau du lac pour la production de chaleur renouvelable ..... 349

Communication relative à la pétition de M. Marc Olivier Paux et consorts – Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois ..... 350

Communication relative à la pétition de l'Association transports et environnement – Section Vaud et de PRO VELO Lausanne – Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable ..... 351

Réponse à la question n° 17 de Jacques Pernet, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 « Et si nous parlions Macaron ? » ..... 351

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Communication au Conseil communal de la liste des transactions pour lesquelles la Commune de Lausanne a renoncé à exercer le droit de préemption ..... 353

Réponse à la question n° 6 de Benoît Gaillard et consorts, déposée le 25 janvier 2022 « Changement du lineup de Citycable et utilisateurs en situation de handicap » ..... 354

**Communications – Dépôts**

Question de Mme Céline Misiego : « Allo Lausanne ? » ..... 356

Question de Mme Marlène Bérard : « Covid et subventions : quelles institutions ont dû restituer une partie des subventions perçues ? »..... 356

Question de M. Benoît Gaillard : « Dispositifs et aménagements anti-chaleur sur la place de la Riponne » ..... 357

Postulat de Mme Mathilde Maillard : « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » ..... 357

Postulat de M. Yvan Salzman : « Pour une augmentation sensibles des bornes de recharge des véhicules électriques » ..... 357

Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers » .....	357
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Sans électricité en hiver ? Est-ce encore possible ? » .....	358
Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Trois tiers de logements à loyer modéré sur tout le territoire lausannois » .....	358
Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la "chasse aux sorcières" » .....	358
Postulat de M. Guy Gaudard : « Et si Chailly montrait l'exemple » .....	358
Postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Lausanne sans publicité commerciale » ..	358
Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Quartier Fourmi-Fiches, les habitant·e·s sont là, les infrastructures et espaces publics doivent rapidement suivre » .....	358
Postulat de Mme Angélique Chatton et consorts : « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne » .....	358
Postulat de Mme Patrizia Mori : « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer » .....	359
Postulat de Mme Virginie Cavalli : « Un plan d'action pour la sobriété énergétique de Lausanne » .....	359
Interpellation de M. Vincent Brayer et consort : « Cours de français pour allophones : un état des lieux » .....	359
Interpellation de Mme Céline Misiego : « Un petit Tour et puis s'en va ? » .....	359
Interpellation de M. Ilias Panchard « CPCL : des prestations en cas de décès valables uniquement pour les personnes mariées ? » .....	359
Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ? » .....	359
Interpellation de Mme Maimouna Mayoraz et consorts « Un nouveau centre de sécurité sous gare : pour quoi faire ? » .....	360
Interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! » .....	360
Interpellation de M. Samson Yemane et consorts « Centre de sécurité à la gare, quels impacts pour la Ville ? » .....	360
Interpellation de Mme Mathilde Maillard et consorts « Sortir du gaz russe » .....	360
Interpellation de Mme Karine Roch et consorts « Projet d'APEMS au chemin de la Colline, et la santé des enfants ? » .....	360
Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? » .....	361
<b>Interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! »</b>	
Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL .....	361
<b>Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? »</b>	
Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL .....	361
<b>Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Oleg Gafner, démissionnaire</b> .....	362
<b>Election des suppléant·e·s de la Commission des pétitions</b> .....	362

<b>Questions orales</b> .....	364
<b>Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit</b>	
Préavis N° 2021/03 du 14 janvier 2021 .....	368
Discussion.....	368
<b>Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne</b>	
Préavis N° 2021/10 du 4 février 2021 .....	370
Discussion.....	370
<b>Postulat de M. Vincent Rossi (Les Verts) et consorts « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne » - Postulat de de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures »</b>	
Rapport .....	371
Discussion.....	373
<b>Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »</b>	
Rapport-préavis N° 2021/35 du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 .....	377
Discussion.....	377
<b>Pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 sign.) : « Projets d'aménagement du Port d'Ouchy »</b>	
Rapport .....	380
Discussion.....	383
<b>Pétition de Mme Tatiana Taillefert (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement »</b>	
Rapport .....	383
Discussion.....	385
<b>Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts déposé le 13 juin 2021 intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne »</b>	
Rapport-préavis N° 2021/54 du 11 novembre 2021.....	385
Discussion.....	385
<b>Postulat de M. Guy Gaudard (PLR) « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne »</b>	
Rapport .....	386
Discussion.....	388
<b>Deuxième partie</b> .....	389
<b>Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives »</b>	
Développement.....	389
Discussion préalable.....	390
<b>Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »</b>	
Développement.....	390
Discussion préalable.....	392

**Postulat de M. Henri Klunge : « On se lève tous pour le Stand Up Paddle ! »**

Développement.....	392
Discussion préalable.....	393

**Postulat de Mme Maurane Vouga et consorts : « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? »**

Développement.....	393
Discussion préalable.....	394

**Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans »**

Développement.....	394
Discussion préalable.....	396

**Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" »**

Développement.....	396
Discussion préalable.....	397

**Postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Activités sportives dans les APEMS »**

Développement.....	397
Discussion préalable.....	398

**Postulat de Mme Ariane Morin et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville »**

Développement.....	398
Discussion préalable.....	399

**Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement »**

Développement.....	399
Discussion préalable.....	400

**Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ? »**

Développement.....	400
Réponse de la Municipalité .....	403

**Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Sortir du gaz russe »**

Développement.....	407
Réponse de la Municipalité .....	409
Discussion.....	410

## Ordre du jour

### A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Oleg Gafner (Les Verts), démissionnaire.  
Election complémentaire des membres suppléant-e-s à la Commission des pétitions..  
Election complémentaire des membres suppléant-e-s à la Commission de politique régionale.

### B. QUESTIONS ORALES

#### C I. RAPPORTS – OJ INTENTIONNEL

- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**

#### C II. RAPPORTS

- R66 Postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R73 Postulat de M<sup>me</sup> Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R11a Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**

- R30 Postulat de M<sup>me</sup> Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM)  
**CHRISTINE GOUMAZ**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM)  
**PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÉRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM)  
**PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R1 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM)  
**CAROLINE ALVAREZ HENRY**



- R2 Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M<sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R24 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R27 Rapport-préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **HENRI KLUNGE**
- R31 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R32 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- R45 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- R46 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**

- R47 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- R48 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (EJQ) **FRANÇOISE PIRON**
- R50 Pétition de Mme Tamara Embaló : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (1 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (YVAN SALZMANN)**
- R51 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » (1 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (CHRISTINE GOUMAZ)**
- R52 Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R53 Pétition de l'Association AQUBE et consorts : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (106 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MAURANE VOUGA)**
- R55 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **ANGÈLE MENDY (RAPPORT DE MAJORITÉ) – HENRI KLUNGE (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R57 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- R58 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (SE) **PHILIPPE MIAUTON**
- R60 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- R61 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy » (8 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**
- R62 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et consorts : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (196 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (FRANÇOISE PIRON)**
- R63 Rapport-préavis N° 2021/54 - Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne » (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R64 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **ANNA CROLE-REES**
- R65 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

#### **INITIATIVES**

- INI52 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives » (SIL) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI53 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante » (CD) **DISCUSSION PRÉALABLE**

- INI54 Postulat de M. Henri Klunge : « On se lève tous pour le Stand Up Paddle ! » (SCS)  
**DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI55 Postulat de M<sup>me</sup> Maurane Vouga et consorts : « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? » (EJQ) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI56 Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans » (SE) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI57 Postulat de M<sup>me</sup> Olivia Fahmy et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" » (SE) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI58 Postulat de M<sup>me</sup> Diane Wild et consorts : « Activités sportives dans les APEMS » (EJQ)  
**DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI59 Postulat de M<sup>me</sup> Ariane Morin et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville » (CD) **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI60 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement » (SCS) **DISCUSSION PRÉALABLE**

## INTERPELLATIONS

- INT34 Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10<sup>e</sup>/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8<sup>e</sup>/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10<sup>e</sup>/14.01.20) [FIM/04.06.20]  
**DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12<sup>e</sup>/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17<sup>e</sup>/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2<sup>e</sup>/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15<sup>e</sup>/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8<sup>e</sup>/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7<sup>e</sup>/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3<sup>e</sup>/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21]  
**DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M<sup>me</sup> Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3<sup>e</sup>/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**

- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7<sup>e</sup>/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19<sup>e</sup>/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1<sup>e</sup>/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4<sup>e</sup>/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4<sup>e</sup>/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4<sup>e</sup>/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11<sup>e</sup>/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15<sup>e</sup>/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20<sup>e</sup>/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19<sup>e</sup>/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [FIM/28.10.21] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15<sup>e</sup>/09.03.21) [SE/02.12.21] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (6<sup>e</sup>/09.11.21) [SCS/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M<sup>me</sup> Anaïs Timofte et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (7<sup>e</sup>/23.11.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT43 Interpellation de M<sup>me</sup> Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (7<sup>e</sup>/23.11.21) [LEA/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [EJQ/09.09.21] **DISCUSSION**
- INT46 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (6<sup>e</sup>/09.11.21) [SIL/27.01.22] **DISCUSSION**

Prochaines séances : **22.03.2022** (18 h et 20 h 30), **05.04.2022** (18 h et 20 h 30), **12.04.2022** (18 h et 20 h 30), **10.05.2022** (18 h et 20 h 30), **24.05.2022** (18 h et 20 h 30), **07.06.22** (18 h), **08.06.2022** (18 h et 20 h 30), **22.06.2022** (18 h et 20 h 30), **30.08.2022** (18 h et 20 h 30), **13.09.2022** (18 h et 20 h 30), **27.09.2022** (18 h et 20 h 30), **11.10.2022** (18 h et 20 h 30), **08.11.2022** (18 h et 20 h 30), **22.11.2022** (18 h et 20 h 30), **06.12.2022** (18 h et 20 h 30), **07.12.2022** (19 h 30), **13.12.2022** (18 h et 20 h 30).

## **AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:**

**Le président :** *Nicola Di Giulio*

**Le secrétaire :** *Frédéric Tétaz*

## **POUR MÉMOIRE**

### **I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thièry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCOM) – « Lausanne 2030 » (CD)
- 11.01.22 Postulat de Beaud Valéry et consorts : « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois » (FIM) **BENOÎT GAILLARD**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 14.09.21 Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**
- 23.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 23.11.21 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL) **ROLAND PHILIPPOZ**
- 23.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE) **MAURANE VOUGA**
- 07.12.21 Pétition de M. Robert Fürst et consorts : « Café avec un policier » (18 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 07.12.21 Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts : « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (268 sign.) (SCS) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 11.01.22 Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants » (SE) **XAVIER DE HALLER**
- 11.01.22 Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain » (LEA) **ERIC BETTENS**

- 11.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » (SCS) **ELIANE AUBERT**
- 11.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire » (SCS) **SARAH DEPALLENS**
- 11.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Manon Zecca et consorts : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste » (SCS) **SÉVERINE GRAFF**
- 11.01.22 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique » (SCS) **ANNE BERGUERAND**
- 11.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » (FIM) **CAROLINE DEVALLOU DINBALI**
- 11.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » (FIM) **JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY**
- 11.01.22 Pétition du Collectif "chemin des Aubépines 39-41" : « Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France » (1'565 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/57 - Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+ (SE) **VIRGINIE CAVALLI**
- 25.01.22 Postulat de M. Roland Philipoz et consorts : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre » (EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- 25.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Denise Gemesio et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation » (SCS) **LOUIS DANA**
- 25.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Anouck Saugy et consorts : « Faisons PETER les poubelles ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- 25.01.22 Postulat de M<sup>me</sup> Olivia Fahmy et consorts : « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présence.s » (CD) **ISABELLE BONILLO**
- 25.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes » (SE) **YUSUF KULMIYE**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/58 : « Construction d'un abri public de protection civile dans le parking du Tribunal cantonal » (SE) **ALAIN HUBLER**
- 25.01.22 Pétition du Comité Sauvons le Domaine des Fiches : « Sauvons le Domaine des Fiches » (1728 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Gwennaël Bolomey et consorts : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vuillemin et à la route du Signal. Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales. Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h » (204 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Maxime Meier et consorts : « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne » (840 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 08.02.22 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Graff et consorts : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma » (CD) **ELIANE AUBERT**
- 08.02.22 Postulat de M. Yusuf Kulmiye et consorts : « Pour un droit de citoyenneté active fort » (SCS) **ANGELE FLORA MENDY**
- 08.02.22 Projet de règlement de M. Benoît Gaillard et consorts : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise » (SE)
- Projet de règlement de M. Benoît Gaillard et consorts : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne » (SE)

- Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : «Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne » (SE) **BENOIT GAILLARD**
- 08.02.22 Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « S’abriter, se reposer et s’organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! » (SCS) **SAMUEL DE VARGAS**
- 08.02.22 Postulat de M. Jean-Pascal Gendre et consorts : « Faciliter la réalisation d’analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge (LEA) **NGOC HUY HO**
- 08.02.22 Postulat de M. Valentin Christe et consorts : « « Pacification » des nuits lausannoises : quid ? » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**
- 08.03.22 Préavis N° 2022/01 – Renforcement du programme équi watt dans le cadre du Plan climat. Complément de financement pour 2022 et financement du programme pour la période 2023 à 2026 (SIL) **HENRI KLUNGE**
- 08.03.22 Préavis N° 2022/02 - Crédit-cadre 2022-2030 pour les travaux de maintenance à réaliser sur les installations de production de l’aménagement hydroélectrique de Lavey avant l’échéance des concessions (SIL) **FRANÇOISE PIRON**
- 08.03.22 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts « Pour une suppression de l’annonce systématique du genre » (SE) **SAMSON YEMANE**
- 08.03.22 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Mendicité à Lausanne - Où en est-on ? » (SE) **ANAÏS TIMOFTE**
- 08.03.22 Postulat de M. Matthieu Carrel : « Une politique foncière favorisant l’accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois » (CD) **SÉBASTIEN KESSLER**
- 08.03.22 Rapport-préavis N° 2022/03 - Réponse au postulat déposé le 2 octobre 2018 de M. Alix Olivier BRIOD «Lutte contre le travail au noir dans l’intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne» (CD) **SARAH NEUMANN**
- 08.03.22 Préavis N° 2022/04 - Rénovation énergétique des installations d’éclairage de l’église St-François et adaptation à l’usage actuel (EJQ) **VALENTIN CHRISTE**
- 08.03.22 Préavis N° 2022/05 - Lausanne Jardin 2024 (LEA) **KARINE BEAUSIRE BALLIF**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)**

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d’accueil pour les gens du voyage ? » (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L’inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18<sup>e</sup>/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d’apatridie ? » (20<sup>e</sup>/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15<sup>e</sup>/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s’est-elle améliorée ou péjorée ? » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**

- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4<sup>e</sup>/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! » (6<sup>e</sup>/09.11.21) [SE] **DISCUSSION**
- 25.01.22 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Quelques précisions sur Malley » (11<sup>e</sup>/11.01.22) [SCS] **DISCUSSION**
- 08.02.22 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Rue Pichard : Vitrites opaques et calendrier trouble » (12<sup>e</sup>/25.01.22) [SE] **DISCUSSION**
- 08.02.22 Interpellation de M. Antoine Piguet et consorts : « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond » (12<sup>e</sup>/25.01.22) [FIM] **DISCUSSION**
- 08.03.22 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena » (13<sup>e</sup>/08.02.22) [SCS] **DISCUSSION**
- 08.03.22 Interpellation de M<sup>me</sup> Mathilde Maillard : « Rénovation énergétique des bâtiments destinés au logement : où en est-on ? » (13<sup>e</sup>/08.02.22) [LEA] **DISCUSSION**
- 08.03.22 Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard et consorts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles » (13<sup>e</sup>/08.02.22) [EJQ] **DISCUSSION**
- 08.03.22 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Subventions en faveur des clubs sportifs féminins : comment procéder au rééquilibrage ? » (13<sup>e</sup>/08.02.22) [SCS] **DISCUSSION**
- 08.03.22 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « A l'instar du climat, la Ville de Lausanne a-t-elle aussi un plan pour ses commerçants ? » (13<sup>e</sup>/08.02.22) [FIM] **DISCUSSION**



## Première partie

**Membres absents excusés** : Mme Karine Beausire Ballif, Mme Aude Billard, Mme Séverine Graff, M. Ngoc Huy Ho, Mme Sevgi Koyuncu, Mme Astrid Lavanderos, Mme Maimouna Mayoraz, Mme Céline Misiego, Mme Prisca Morand, Mme Diane Wild, Mme Manon Zecca, Mme Paola Richard-de Paolis

**Membres absents non excusés** : Mme Alix Aubert, Mme Charlotte de la Baume, Mme Denise Gemesio, M. Jean-Pascal Gendre, M. Philippe Miauton, Mme Anaïs Timofte, Mme Varuna Mossier, Mme Esperanza Pascuas Zabala

Membres présents 80

Membres absents excusés 12

Membres absents non excusés 8

**Effectif actuel** 100

A 18h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

---

## Ouverture de la séance

**Le président** informe que le quorum n'est pas atteint.

Il donne la parole à **Mme Magali Crausaz Mottier**, première vice-présidente, et à **Mmes Françoise Piron, Karine Roch, Alice de Benoît, Christine Goumaz**, conseillères communales, qui s'expriment au sujet de la Journée internationale des droits des femmes :

« Le quorum n'est pas atteint, car la plupart des femmes de ce Conseil n'ont pas mis leur carte. Pendant quinze minutes, on ne mettra pas nos cartes. Quinze minutes pour

- pour se rappeler que beaucoup de femmes sont bafouées dans leurs droits ;
- pour reconnaître la valeur du soin aux autres au sein de la famille et de la société ;
- pour atteindre l'égalité salariale à tous les niveaux de responsabilité ;
- préserver la liberté des femmes à disposer de leur corps ;
- pour atteindre l'égalité des chances dans tous les domaines ;
- défendre les droits à la sécurité et l'élimination de la violence envers les femmes.

**Le président** : – Merci. Je vais profiter de ces quelques minutes pour partager un texte :

Le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes. Lorsque le Conseil comme aujourd'hui se réunit, à une date proche de ce jour, il est de coutume de rappeler que beaucoup de travail reste à faire quotidiennement pour faire respecter les droits des femmes et pour continuer la lutte pour l'égalité. Cette année, nous avons une pensée toute particulière pour toutes les femmes en Ukraine. La guerre aux frontières de l'Europe de l'Ouest a rendu subitement plus tangible l'angoisse du conflit et des souffrances qui en découlent.

Au nom du Conseil communal de Lausanne, je souhaite apporter le soutien des élus et élues de cet hémicycle au peuple ukrainien, et à toutes celles qui meurent dans le monde injustement. Je vous invite à vous lever et observer un instant de recueillement.

*L'assemblée et le public se lèvent et observent un instant de recueillement.*

**Le président** : – Avant d'avoir le quorum, ce qui n'est toujours pas le cas, un mot pour l'organisation de cette soirée. Vous avez tous constaté, comme moi, ce soir il y a pléthore d'initiatives, et notamment d'interpellations urgentes. L'ordre du jour a été établi en collaboration avec le Bureau. Il ne sera donc pas modifié. Néanmoins, pour parvenir à la pause vers 20 h 30, je souhaite traiter tous les objets de la première partie avec les initiatives. Les questions orales, exceptionnellement, seront aujourd'hui diminuées de moitié, c'est-à-dire qu'il n'y aura qu'une question par groupe. Vous avez compris, le travail nous attend, et il est conséquent. J'espère que vous avez la possibilité de retrousser vos manches et de vous mettre au travail.

## Communication – Dépôt

Pétition au Conseil communal de M. Alain Bron : « Pour une information au public » (1 sign.)

De nombreux travaux sont menés par la Ville de Lausanne chaque année. Pour des principes de transparence et d'accès à l'information, ces travaux devraient être accompagnés d'explications, notamment quant à leurs planifications, leurs coûts, leurs sources de financement (budget courant, préavis municipal, co-financement, etc.) et leur objet.

Si une partie de ces données est probablement accessible sur le site Internet de la Ville, un panneau explicatif devrait systématiquement accompagner chaque chantier d'une certaine ampleur.

Cette information *in-situ* cumule les vertus : la transparence due à la gestion publique, une certaine pédagogie citoyenne (l'entretien du bien commun a un coût et découle de décisions démocratiques) et permet simplement de rassurer le passant sur la raison et la durée des travaux.

Le surcoût induit par cette mesure semblant insignifiant, la présente pétition demande au Conseil Communal de renvoyer cet objet à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, selon l'article 73 de son règlement.

**Mme Patricia Pacheco Delacoste, secrétaire adjointe du Conseil communal** : – Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

---

## Communication – Dépôt

Pétition au Conseil communal de l'Association Montelly vit ! : « Non à l'APEMS en sous-sol pour les enfants des écoles de Montoie et Figuiers » (566 sign.)

Lausanne, le 2 mars 2022

Les personnes sous-signées s'opposent au projet honteux de la Municipalité d'installer un APEMS dans les sous-sols du nouveau bâtiment prénommé Hill Valley.

Deux tiers de cet APEMS se trouveront en sous-sol, privés de lumière de jour directe. L'espace de jeu extérieur sera dans une fosse en béton, recouverte partiellement d'une passerelle.

Il n'y a pas de trottoir et pas d'éclairage prévus pour sécuriser l'accès des enfants à ce lieu.

Ce chemin privé est très problématique en matière de sécurité d'accès et de circulation, car il n'y a aucune limitation de vitesse indiquée, alors que tout le quartier est en zone 30. Les habitants alertent les autorités depuis 2008 sur ces problèmes.

L'absence de lumière directe, de végétation et de vue est dommageable pour la santé physique et psychique de l'enfant.

Ce projet et sa localisation sont un scandale en termes écologiques et pédagogiques. Ils n'offrent pas un lieu d'accueil pour les enfants à la hauteur des engagements de la Ville.

Nous demandons qu'une alternative de localisation adéquate soit trouvée provisoirement et qu'ensuite cet APEMS soit pérennisé sur le site scolaire de Montoie.

**Mme Patricia Pacheco Delacoste, secrétaire adjointe du Conseil communal** : – Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

---

## Communication

Séance du Conseil communal du mardi 8 mars 2022 – demandes de traitement prioritaire pour les préavis N° 2021/03 et N° 2021/10

Lausanne, le 17 février 2022

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

**Préavis N° 2021/03 – SE :** « Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay – Demande de crédit ».

**Motif :** Il est prévu de débiter les travaux décrits dans ce préavis en automne 2022, ceci afin de ne pas entrer en conflit avec d'autres activités ayant lieu sur le site, dont Equissima.

**Préavis N° 2021/10 – EJQ :** « Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne »

**Motif :** Au vu des délais de travaux, il est nécessaire que ce préavis soit traité lors d'une séance du Conseil communal de mars.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Séance du Conseil communal du 8 mars 2022 – traitements prioritaires et application de l'art. 79 RCCL

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité

Lors de sa séance du mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, le Bureau a décidé du **traitement prioritairement** des objets suivants :

- (POS20/023) Postulat Rossi : Circuler au pas, ou pas : une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne
- (POS20/016) Postulat Dupuis : Au galop vers la Ville sans voitures
- (POS19/032) Rapport-préavis 2021/35 : réponse au postulat Magali Crausaz Mottier, commissions établissements

**Motif :** Le Plan climat étant déjà adopté, il est logique de traiter des deux postulats.

**Motif :** Le conseil des établissements se réunira le 10 mars prochain pour la première séance de la législature. De plus, la demande de la postulante est déjà mise en œuvre.

En outre, les objets suivants ayant été adoptés à l'unanimité en commission, le Bureau propose, en **application de l'art. 79 RCCL** de traiter les points suivants sans ouverture de la discussion :

- (PE21/011) Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy » (8 sign.)
- (PE21/002) Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (196 sign.) (F)
- (POS17/023) Rapport-préavis N° 2021/54 - Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrot, brasseries et pintes historiques de Lausanne »
- (POS21/032) Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne ».

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, nos salutations distinguées.

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le président : *Nicola Di Giulio*

La secrétaire adjointe : *Patricia Pacheco Delacoste*

---

## Communication

Etude sur les retombées économiques de la présence des fédérations et organisations sportives internationales pour les années 2014-2019

Lausanne, le 4 février 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne mènent depuis plus de 20 ans une politique publique d'accueil des fédérations et organisations sportives internationales.

Nos deux collectivités, associées au Comité International Olympique, ont chargé l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS) à Lausanne de mesurer l'impact économique de la présence de ces fédérations et organisations sportives internationales sur sol suisse pour les années 2014-2019.

En résumé, les impacts économiques et sociaux ont énormément augmenté depuis la dernière étude en 2013. Les résultats de l'étude mettent en lumière l'importance du sport international. Regroupant plus de 3'343 emplois, ce secteur génère des effets économiques de CHF 1.68 milliard par an en Suisse dont CHF 0.87 milliard dans le canton de Vaud et CHF 0.55 milliard pour le district de Lausanne.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et de ses annexes, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos meilleures salutations.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le résumé de l'étude et le rapport complet sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : <https://www.lausanne.ch/portrait/capitale-olympique/siege-du-cio/federations-sportives-internationales/etude-retombees-economiques.html>

État au 8 mars 2022

---

## Communication

Ouverture compte d'attente pour le financement des études de rénovation – transformation de l'Auberge de Sauvabelin

Lausanne, le 3 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 16 septembre 2021, la Municipalité a validé un nouveau projet de rénovation-transformation consistant à redonner à l'Auberge son affectation initiale, par le biais de la conservation et mise en valeur du corps principal historique du bâtiment de 1891 ainsi que la création d'une vaste terrasse sise entre le lac et la place de jeux, l'ensemble permettant la création d'un établissement de type « guinguette » et de salles à l'étage.

Afin de financer les frais études nécessaires à ce projet jusqu'à la phase SIA 4.51 Projet d'exécution, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.- en faveur du Service des gérances. Les dépenses du compte d'attente seront balancées par imputation sur le crédit d'investissement du patrimoine financier qui sera demandé au Conseil communal en 2022 par voie de préavis, une fois le coût du projet connu.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 24 janvier 2022.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Demande d'ouverture d'un compte d'attente pour les études d'avant-projet de renaturation de la Vuachère – secteur Denantou

Lausanne, le 3 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors d'épisodes orageux, le ruissellement des eaux de pluie sur les surfaces bâties du bassin versant de la Vuachère génère des débits importants qui érodent le lit du cours d'eau, éprouvent les aménagements hydrauliques et menacent les biens et les personnes. Parmi les tronçons de ce cours d'eau susceptibles d'être aménagés pour améliorer la gestion des crues et de l'érosion par une renaturation, celui situé entre l'avenue du Denantou et l'embouchure au lac présente plusieurs avantages qui ne se limitent pas à la seule gestion des débits de crues.

L'étude préliminaire de renaturation dans le secteur particulier du Denantou et de création d'une île aux oiseaux propose de poursuivre les réflexions par une étude d'avant-projet. Ces éléments concernent l'évacuation des eaux, la biodiversité, l'accueil du public, la préservation du patrimoine, les espaces publics et la mobilité. Les objectifs de cette étude d'avant-projet seront de vérifier la faisabilité des aménagements et de définir plus précisément les coûts à investir. Ce serait également l'occasion de faire un point de situation sur le projet de reconstruction de la passerelle dédiée à la mobilité douce à l'embouchure du cours d'eau.

A ce stade, un ordre de grandeur des coûts d'études a été évalué. Avec toutes les réserves d'usage, le coût estimatif d'une étude de projet de renaturation de la Vuachère dans ce secteur comprenant les volets hydrauliques et paysagers avec présentation de variantes d'aménagement est de l'ordre de CHF 130'000.- HT.

Le coût d'études d'impact environnemental est évalué à CHF 70'000.- HT. La même démarche a été faite pour le volet génie civil en prévision du remplacement du voûtage par un pont. Le montant estimé des honoraires d'ingénieur civil à ajouter à ceux de la renaturation proprement dite est de l'ordre de CHF 100'000.- HT.

Le montant total estimé pour ces études est de CHF 300'000.- HT.

Pour ce faire, le Service de l'eau demande l'ouverture d'un compte d'attente pour réaliser les études d'avant-projet de renaturation du tronçon de la Vuachère entre l'avenue du Denantou et l'embouchure au lac, à hauteur de CHF 300'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 24 janvier 2022.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrément, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Valorisation des eaux épurées de la station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP) et de l'eau du lac pour la production de chaleur renouvelable

Lausanne, le 3 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les études menées dans le cadre du Plan climat ont permis d'identifier un grand potentiel de production de chaleur renouvelable par pompes à chaleur à partir de l'eau du lac et des eaux épurées de la station exploitée par Epura S.A.. Ces deux ressources figurent parmi les piliers de la transition du chauffage à distance vers un approvisionnement 100% à partir d'énergie renouvelable et de récupération à l'horizon 2035.

Pour étudier l'implantation d'une centrale de production de chaleur à proximité du site de la STEP, la Municipalité sollicite l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 250'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne. Le site qui sera retenu devra être à la fois proche du réseau de chauffage à distance existant et des ressources renouvelables pouvant être valorisées.

Le crédit sollicité permettra de réaliser des études et investigations dans le but de préciser la faisabilité de l'implantation d'une centrale de production d'énergie par pompes à chaleur et d'en préciser les coûts. Des synergies pourraient aussi être envisagées avec la société Epura S.A., qui sera sollicitée dans ce sens, pour la prise d'eau dans le lac, qui pourrait aussi servir à alimenter la station d'épuration en eau pour ses processus industriels.

Le crédit sollicité sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera sollicité ultérieurement par un préavis qui fera le point sur les développements prévus pour la zone ouest du réseau de chauffage à distance : extension du réseau, développement des sources de production renouvelable dans cette zone et abaissement des températures d'exploitation.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a soumis l'ouverture de ce compte d'attente pour consultation à la Commission des finances, qui l'a approuvé dans sa séance du 24 janvier 2022.

En vous remerciant de prendre acte de ces projets d'études, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Communication relative à la pétition de M. Marc Olivier Paux et consorts – Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois

Lausanne, le 3 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 26 janvier 2021, M. Marc Olivier Paux déposait au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 60 signatures, demandant l'interdiction de la publicité promouvant les véhicules motorisés par voie d'affichage sur le territoire de la Commune de Lausanne. Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions et renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 12 octobre 2021.

La Constitution fédérale garantissant le droit à la liberté économique, dont le droit de faire de la publicité, les communes ont l'obligation d'organiser l'affichage et détiennent principalement des compétences leur permettant de gérer les aspects pratiques de l'affichage. Elles peuvent, de plus, uniquement restreindre ou interdire l'affichage qui contrevient à une base légale ; elles n'ont donc pas la compétence de taxer, limiter ou interdire un type de publicité qui ne fait pas déjà l'objet d'une restriction légale fédérale ou cantonale.

Soucieuse de réduire l'exposition de la population à la publicité, la Municipalité a engagé depuis plusieurs années des réflexions et mis en place différentes mesures afin d'améliorer son intégration et diminuer son impact sur l'espace public ; elle a saisi toutes les occasions lui permettant d'établir des principes de durabilité applicables à la politique d'affichage publicitaire dans le respect des législations en vigueur, et continuera à le faire.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Communication relative à la pétition de l'Association transports et environnement – Section Vaud et de PRO VELO Lausanne – Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable

Lausanne, le 17 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 8 décembre 2020, la section Vaud de l'Association transports et environnement et PRO VELO Lausanne déposaient au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 4'256 signatures, exprimant le soutien de la population aux aménagements cyclables réalisés par la Ville suite au déconfinement au printemps 2020 ainsi qu'à leur développement futur. Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions et renvoyée à la Municipalité pour communication le 23 novembre 2021.

Conformément au programme de législature 2016-2021, la Municipalité a mis l'accent sur la mobilité multimodale et durable afin d'offrir une alternative efficace à la voiture, en développant notamment l'attractivité des réseaux de transports publics, piétonniers et cyclables. Le réseau cyclable a été étendu, avec la mise en service du premier tronçon de la partie lausannoise de la voie verte d'agglomération entre le carrefour de Tivoli-Provence et le pont Marc-Dufour, la création, sur le pont Chauderon, d'une bande cyclable en direction du sud, la pérennisation de 7.5 km des 7.6 km créés en 2020 sous l'égide du Covid et la réalisation de 4.2 km en 2021.

La Municipalité a annoncé dans son programme de législature 2021-2026 son intention de poursuivre dans cette voie, en :

- développant le réseau cyclable, notamment sur les grands axes qui pénètrent dans la ville ;
- augmentant le stationnement dédié et la signalétique et ;
- promouvant l'usage du vélo auprès d'un large public.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse à la question n° 17 de Jacques Pernet, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 « Et si nous parlions Macaron ? »

Lausanne, le 17 février 2022

### Rappel

« Depuis plus de vingt ans, la Ville de Lausanne « vend » des macarons permettant aux contribuables lausannois de parquer leurs véhicules sur la voie publique en s'acquittant d'un émolument perçu une fois par année.

Les soussignés estiment qu'il serait bon, après toutes ces années, de faire le point - un état des lieux en quelque sorte - nous permettant d'avoir une bonne perception de ce mécanisme Intelligent de parcage citadin ».

## Préambule

En termes de stationnement public, la zone urbaine de la ville de Lausanne est divisées en zones A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, O, Nord et Sud, les deux dernières couvrant le bord du lac et le secteur du Bois de Sauvabelin, des secteurs dépourvus d'habitations. Les macarons à destination des entreprises et des habitants permettent de déroger aux règles de stationnement sur les places dument signalées.

## Réponse de la Municipalité

**Question 1 :** Pour chacune des zones concernées (définies par des lettres de macarons A: B, C ... etc.), combien d'habitants sont recensés ? Combien de places publiques pour automobiles sont disponibles (places blanches et bleues) ? Combien de macarons sont « à disposition » ou ont été déterminés pour être « vendus » ? Combien de macarons ont réellement été « vendus » en 2019, en 2020, en 2021 ?

Le tableau ci-dessous regroupe les données par zones macaron, pour la période 2019 – 2021, en indiquant :

- le nombre de places de stationnement ouvertes aux possesseurs de macarons ;
- le nombre total de macarons actifs au 31 décembre 2021 (cumul des macarons « entreprises »<sup>1</sup> et « habitants ».

Zone macarons	2019			2020			2021			Habitants
	Total places dans la zone	Dont places macarons	Macarons vendus	Total places dans la zone	Dont places macarons	Macarons vendus	Total places dans la zone	Dont places macarons	Macarons vendus	
	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2020	04.02.2021	31.12.2021	31.12.2021	21.01.2022	
A	1857	1'530	1'310	1'770	1'467	1'308	1'621	1'406	1'221	11'642
B	1077	922	746	1'059	912	750	1'030	896	734	8'691
C	1853	1'355	1'123	1'675	1'299	1'106	1'637	1'264	1'054	17'287
D	933	921	568	931	919	595	924	918	594	9'383
E	931	792	598	875	770	615	872	767	631	8'291
F	883	706	620	874	697	632	872	695	603	6'727
G	643	588	489	643	588	499	635	580	495	6'298
H	793	733	572	775	718	572	773	716	574	5'655
J	1993	1'343	438	1'869	1'804	408	2'192	1'803	420	7'318
K	1110	951	532	1'100	945	515	1'069	914	543	8'751
L	1555	726	886	1'417	719	849	1'174	735	878	15'161
M	982	842	553	977	837	538	975	835	593	10'052
N	1335	1'011	618	1'288	972	594	1'281	966	598	9'002
O	2376	1'078	444	2'376	1'078	449	2'376	1'078	424	13'910
<b>Total</b>	<b>18'321</b>	<b>13'498</b>	<b>9'497</b>	<b>17'629</b>	<b>13'725</b>	<b>9'430</b>	<b>17'431</b>	<b>13'573</b>	<b>9'362</b>	<b>138'168</b>

Le nombre de places macarons a augmenté suite à l'optimisation de l'offre de stationnement, malgré la diminution du nombre total de places disponibles. S'y ajoute la légère diminution du nombre de macarons distribués, ce qui permet aux usagers et usagers de trouver plus facilement une place de parc.

<sup>1</sup> Le nombre de macarons « entreprises » représente environ 1,5 % du total des macarons actifs.



**Question 2 :** *quel est le revenu encaissé (s'il est trop compliqué de dissocier les revenus 'par zone', le chiffre global, toutes zones confondues, conviendra fort bien) ? en 2019, en 2020, en 2021*

Les recettes issues de la vente de macaron se montaient à CHF 4'828'190.- en 2019 et à CHF 4'857'977 en 2020. L'exercice 2021 étant encore en cours de consolidation, la Ville ne dispose, à ce jour, pas encore des données 2021.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques Pernet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 17 février 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Communication au Conseil communal de la liste des transactions pour lesquelles la Commune de Lausanne a renoncé à exercer le droit de préemption

Lausanne, le 17 février 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les articles 31 et suivants de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) octroient aux communes un droit de préemption leur permettant d'acquérir des biens-fonds, bâtis ou non, affectés en zone à bâtir légalisée. Le droit de préemption ne peut s'exercer qu'à condition de viser la création de logements d'utilité publique (LUP), dans un district où sévit la pénurie de logements. La surface du bien-fonds doit être d'au moins 1'500 m<sup>2</sup>, sauf si la parcelle se trouve dans un centre cantonal. Le droit ne peut pas s'exercer en cas de vente dans le cercle familial. Les communes ont un délai de quarante jours après notification pour rendre leur décision.

Dans les faits, les transactions immobilières portées à la connaissance de la Municipalité font l'objet d'une analyse approfondie. Si les critères susmentionnés sont remplis, elle peut exercer son droit de préemption, le prix de la transaction devenant alors public. Par contre, aucune publicité n'est faite sur les affaires sur lesquelles la Municipalité ne préempte pas.

En se fondant sur la loi sur l'information, MM. Benoît Gaillard et Vincent Brayer ont interpellé la Municipalité et demandé que l'ensemble des transactions immobilières soumises au droit de préemption soit rendu public, à l'instar de ce qui se pratique dans le canton de Genève.

Cette question pouvant potentiellement concerner l'ensemble des communes vaudoises et relevant principalement du droit cantonal, la Ville de Lausanne a requis l'avis des services cantonaux, par l'intermédiaire de son directeur général des affaires institutionnelles et des communes.

Il apparaît qu'une publicité des transactions immobilières n'a pas de base légale cantonale, contrairement à la situation genevoise, et qu'elle se heurterait dès lors à des intérêts privés prépondérants. Cependant, il est aussi évident que le Conseil communal, pour pouvoir exercer pleinement sa mission de contrôle de la Municipalité devrait pouvoir avoir connaissance des opérations sur lesquelles il a été décidé de préempter autant que sur celles où la Municipalité a renoncé à exercer son droit de préemption.

C'est pourquoi la Municipalité, suivant l'avis du service des affaires institutionnelles et des Communes, a décidé, lors de sa séance du 17 février 2022, de communiquer annuellement la liste des cas de préemption LPPPL pour lesquels la Commune de Lausanne a renoncé au cours de l'année écoulée, de manière confidentielle avec indication du prix et des motifs de refus, à la Commission des finances et à la Commission de gestion du Conseil communal, par une liste annexée à la lettre d'information que la Municipalité envoie aux commissions permanentes précitées.

Cette information doit permettre aux Commissions de contrôle de pouvoir exercer pleinement leur rôle de surveillance et de pouvoir ainsi juger du bon usage ou non du droit de préemption par la Municipalité de Lausanne.

Cette nouvelle procédure apparaît conforme aux règles du droit supérieur, elle préserve l'intérêt des tiers, tout en assurant au Conseil communal de pleinement exercer sa mission de contrôle.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse à la question n° 6 de Benoît Gaillard et consorts, déposée le 25 janvier 2022 « Changement du lineup de Citycable et utilisateurs en situation de handicap »

Lausanne, le 17 février 2022

### Rappel

« Entre fin septembre et fin octobre, Citycable a modifié la palette de chaînes TV et radio offertes par le télé-réseau. Cette mise à jour concernait uniquement les utilisateurs dont l'appareil de réception (par exemple un téléviseur) est connecté directement au télé-réseau, et non les utilisateurs d'une Box connectée à Internet. Les abonnés devaient lancer manuellement une nouvelle recherche des chaînes disponibles sur leur appareil. L'écran remplaçant les anciennes chaînes suggérait, en cas de difficulté, de faire appel à un intervenant extérieur.

La reconfiguration du téléviseur peut constituer un problème pour un certain nombre d'utilisateurs, par exemple celles et ceux qui souffrent d'un handicap visuel, mais aussi pour toutes les personnes pour qui le maniement du téléviseur n'est pas facile. L'intervention d'un réparateur peut en outre représenter un coût non négligeable ».

### Préambule

Votre Conseil a été informé par une lettre en avril 2021<sup>1</sup> que les SIL planifiaient l'arrêt de la diffusion des signaux transmis depuis la station de tête de la société Boisy TV S.A. et que cette dernière serait désaffectée en fin d'année 2021 en raison de la vétusté des installations. La station de tête était le principal actif de Boisy TV. Son Conseil d'administration a donc décidé en fin d'année passée l'entrée en liquidation de la société.

La diffusion des signaux de télévision a été reprise par la société netplus.ch, dont la Ville possède 10% du capital-actions. La transition a nécessité, comme l'indiquent M. Gaillard et consorts ci-dessus, un réglage manuel des chaînes pour les clients ne disposant pas d'une box internet, mais seulement de la prestation de diffusion directe des programmes de télévision par Citycable (environ 20'000 clients).

Certaines chaînes ont été supprimées dans l'opération, dont la grande majorité peuvent être retrouvées en disposant d'une box internet pour la télévision, soit en prenant une prestation combinée auprès de Citycable comprenant au minimum l'accès à internet et la télévision.

Le produit Citycable « télévision seule » date d'avant la convergence des réseaux de télévision et de télécommunication. Il n'est plus proposé à de nouveaux clients mais est maintenu pour les clients historiques au prix inchangé et particulièrement avantageux de CHF 29.95 par mois (TTC). Toutefois, les clients ont en général intérêt à regrouper les prestations internet et télévision auprès de Citycable pour avoir des prix de « paquet » avantageux par rapport à des prestations séparées auprès de deux opérateurs différents.

---

<sup>1</sup> Lettre du 22 avril 2021 portant sur l'objet suivant : « Suppression du canal de service du télé-réseau ».

Le transfert de la diffusion des signaux a été effectué par les SIL en quatre temps, avec une semaine d'intervalle, pour limiter les pics d'appels à la centrale téléphonique et de visite aux guichets et garantir la disponibilité des collaborateurs pour un soutien rapide et efficace aux clients :

- zone 1 : lundi 27 septembre 2021 ;
- zone 2 : lundi 4 octobre 2021 ;
- zone 3 : lundi 11 octobre 2021 ;
- zone 4 : lundi 8 octobre 2021.

La transition s'est bien déroulée. Les ressources prévues par les SIL ont été suffisantes pour répondre aux questions des clients et les aider à résoudre les problèmes de réglage par téléphone lorsque cela était possible. On peut relever que les consultations du site internet, les appels à la centrale téléphonique des SIL et les visites au guichet ont connu un pic le jour de l'annonce du changement le lundi, qui a pu être absorbé par le dispositif prévu, avec un retour à la normale en trois jours, dès le jeudi qui suivait.

Une offre incitative a été proposée aux personnes souhaitant retrouver des chaînes de télévision perdues dans l'opération en restant pour la télévision et internet (au moins) auprès de Citycable : six mois de télévision offerts en cas de passage sur la box netplus, pour un contrat de 12 mois. Elle a toutefois été peu souscrite.

## Réponse de la Municipalité

### **Question 1 : Les abonnés au télésexeau ont-ils été informés et si oui quand et comment ?**

Les collaborateurs des SIL en charge du support aux clients ont été formés sur les modalités de la transition, les chaînes supprimées et les principes du fonctionnement du réglage des téléviseurs, dès le mois de juin 2021, pour pouvoir anticiper toutes questions ou prévenir les clients.

Les clients disposant de la diffusion directe des programmes de télévision ont été informés de la manière suivante par des bandeaux d'information défilante incrustés en bas de l'écran :

- le bandeau permanent sur les chaînes totalement supprimées a été activé dès le 28 juillet 2021 ;
- le bandeau permanent sur les chaînes disparaissant de la prestation de télévision seule, mais disponibles sur la box netplus a été activé dès le lundi 9 août 2021 ;
- l'information sur la nécessité de procéder à un réglage du téléviseur a été donnée par un bandeau diffusé pendant cinq minutes toutes les deux heures en alternance le matin de 9h à 15h et l'après-midi de 15h à 21h à partir du lundi 13 septembre 2021 sur les chaînes suivantes :
  - en français, sur les chaînes RTS Un, RTS Deux, TF1, France 2, M6, La Tele et C8 ;
  - en allemand, sur les chaînes SRF 1 et SRF 2 ;
  - en italien, sur les chaînes RSI 1 et RSI 2.

Une page dédiée au projet était disponible sur le site internet [www.citycable.ch/lineup](http://www.citycable.ch/lineup) avec une vidéo explicative pour assister les clients, également diffusée sur plusieurs chaînes libres des téléviseurs.

### **Question 2 : Les besoins particuliers des utilisateurs en situation de handicap ou pouvant avoir des difficultés à procéder à la configuration sont-ils pris en compte par Citycable ?**

Les besoins des utilisateurs pouvant avoir des difficultés à procéder à la configuration malgré une aide par téléphone ont été pris en compte en prévoyant une aide à domicile, sans pouvoir toutefois anticiper toutes les situations personnelles particulières.

Les aides suivantes ont été proposées :

- une aide payante :
  - à un tarif négocié avec le prestataire mila.com (CHF 64.- TTC par 30 min, pour un poste, une intervention classique étant inférieure à cette durée), qui a été sollicitée 642 fois ;

- à un tarif négocié avec neuf partenaires locaux actifs dans la vente d'appareils de radio et de télévision (CHF 89.- TTC par appareil), qui a probablement été privilégiée par certains clients, mais sans faire l'objet d'un décompte précis, dès lors que la relation contractuelle existait entre le prestataire et le client ;
- une aide gratuite par des techniciens des SIL, en particulier pour les personnes en situation de handicap après explications au centre d'appel (10 interventions).

Les possibilités d'assistance payante étaient décrites sur le site internet de Citycable et toutes les informations pouvaient être obtenues sur demande auprès du centre d'appel et des guichets des SIL.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Benoît Gaillard et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 17 février 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

### **Communication – Dépôt**

Question de Mme Céline Misiego : « Allo Lausanne ? »

Lausanne, le 8 février 2022

De plus en plus de personnes témoignent de l'impossibilité de joindre certains services de la Ville par téléphone. Dans certains services les horaires d'ouverture des lignes téléphoniques se réduisent jusqu'à atteindre le strict minimum, rendant d'autant moins possible d'obtenir une voix humaine au bout du fil.

Certes le développement des outils informatiques permet d'offrir une multitude de prestations par internet, ce qui peut être bien plus pratique pour une partie de la population. Mais il y a l'autre partie de la population, celle qui n'est pas habituée aux outils informatiques, celle qui n'est pas connectée, celle dont les connaissances ne permettent pas de se débrouiller seul et qui nécessite qu'une personne puisse répondre à leur questions, celle enfin qui accorde encore de l'importance aux contacts humains.

Je pose donc la question suivante :

- La Municipalité est-elle consciente du problème que constitue la difficulté d'atteindre ses services par téléphone et qu'envisage-t-elle pour y recourir ?

(Signé) *Céline Misiego*

---

### **Communication – Dépôt**

Question de Mme Marlène Bérard : « Covid et subventions : quelles institutions ont dû restituer une partie des subventions perçues ? »

Lausanne, le 15 février 2022

Lors de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022, dans le cadre de l'interpellation urgente déposée par Mathilde Maillard du PLR au sujet du Ballet Bèjart, M. le Syndic a indiqué qu'avec la crise du covid certaines institutions ont perçu des subventions supérieures à leur besoin et qu'elles ont ainsi dû, à la demande de la Municipalité, restituer une partie du montant perçu.

Conclusions :

Ma question est dès lors de savoir quelles institutions ont été concernées en 2020 et 2021 par une demande de la Municipalité de reverser une partie des subventions perçues et pour quel montant ?

Aussi, en raison du Covid, certaines institutions n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs que la Municipalité avait fixé pour octroyer une subvention. Pour ces institutions, est-ce que la Municipalité a demandé la restitution de la subvention ou d'une partie de cette dernière? Dans la négative, pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas demandé le remboursement de la subvention ?

(Signé) *Marlène Bérard*

---

### **Communication – Dépôt**

Question de M. Benoît Gaillard : « Dispositifs et aménagements anti-chaueur sur la place de la Riponne »

La place de la Riponne est particulièrement exposée aux pics de température en été et peut devenir un îlot de chaleur urbain, alors qu'elle est au coeur de nombreuses activités de loisirs, de rencontre, de culture, de mobilité et évidemment de commerce. Il avait été indiqué que des aménagements temporaires seraient prévus si possible pour l'été 2022 afin d'atténuer ces problèmes en limitant le réchauffement de la place. Rafraîchir la ville appartient par ailleurs aux priorités municipales affichées dans le programme de législature.

La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur les aménagements de type « provisoires » ou « tactiques » qui pourront être réalisés à la Riponne en été 2022 et les années suivantes ?

Quelle approche est privilégiée à la même échelle, soit celle des dispositifs rapidement mis en place et pour une durée réduite, sur le reste du centre-ville et des places des centralités de quartier ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

(Signé) *Benoît Gaillard*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Mathilde Maillard : « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! »

Lausanne, le 2 février 2022

(Signé) *Mathilde Maillard*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une augmentation sensibles des bornes de recharge des véhicules électriques »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> février 2022

(Signé) *Yvan Salzmann*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour des stationnements vélo à la Bourdonnette et dans (tous) les quartiers »

Lausanne, le 2 février 2022

(Signé) *Mountazar Jaffar et 2 cosignataires*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Sans électricité en hiver ? Est-ce encore possible ? »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Vincent Brayer* et 2 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Trois tiers de logements à loyer modéré sur tout le territoire lausannois »

Lausanne, le 8 février 2022

(Signé) *Céline Misiego* et 1 cosignataire

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la "chasse aux sorcières" »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Alexandra Gerber* et 7 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Guy Gaudard : « Et si Chailly montrait l'exemple »

Lausanne, le 10 février 2022

(Signé) *Guy Gaudard*

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Lausanne sans publicité commerciale »

Lausanne, le 14 février 2022

(Signé) *Franziska Meinherz* et 2 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Quartier Fourmi-Fiches, les habitant-e-s sont là, les infrastructures et espaces publics doivent rapidement suivre »

Lausanne, le 12 novembre 2021

(Signé) *Benjamin Rudaz* et 3 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Angélique Chatton et consorts : « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »

Lausanne, le 27 février 2022

(Signé) *Angélique Chatton* et 9 cosignataires

---

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Patrizia Mori : « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer »

Lausanne, le 4 février 2022

(Signé) *Patrizia Mori*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Virginie Cavalli : « Un plan d'action pour la sobriété énergétique de Lausanne »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2022

(Signé) *Virginie Cavalli*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Vincent Brayer et consort : « Cours de français pour allophones : un état des lieux »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Vincent Brayer*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de Mme Céline Misiego : « Un petit Tour et puis s'en va ? »

Lausanne, le 8 février 2022

(Signé) *Céline Misiego*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Ilias Panchard « CPCL : des prestations en cas de décès valables uniquement pour les personnes mariées ? »

Lausanne, le 3 mars 2022

(Signé) *Ilias Panchard*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ? »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Pierre Conscience* et 10 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Maimouna Mayoraz et consorts « Un nouveau centre de sécurité sous gare : pour quoi faire ? »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Maimouna Mayoraz* et 7 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! »

Lausanne, le 4 mars 2022

(Signé) *Samuel de Vargas* et 6 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de M. Samson Yemane et consorts « Centre de sécurité à la gare, quels impacts pour la Ville ? »

Lausanne, le 28 février 2022

(Signé) *Samson Yemane* et 5 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Mathilde Maillard et consorts « Sortir du gaz russe »

Lausanne, le 8 mars 2022

(Signé) *Mathilde Maillard* et 4 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Karine Roch et consorts « Projet d'APEMS au chemin de la Colline, et la santé des enfants ? »

Lausanne, le 3 mars 2022

(Signé) *Karine Roch* et 6 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---



## Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? »

Lausanne, le 7 mars 2022

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 5 cosignataires

**L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.**

---

## Interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! »

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL

**M. Samuel de Vargas (Soc.)** : – Je souhaiterais solliciter le vote du plénum au sujet de la temporisation mentionnée auparavant, au sujet d'accorder l'urgence à propos de cette interpellation. Il s'agit de droits démocratiques et politiques mis en danger par certaines pratiques qui ont lieu dans certains lieux de Lausanne. Étant donné que nous avons la compétence de pouvoir agir sur le territoire communal, il m'a paru important, primordial pour le Conseil de se pencher sur cet objet. Il apparaît important que l'on puisse prendre position sur ces pratiques décriées rapidement.

La discussion est ouverte.

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – Je me joins à M. de Vargas pour inviter aussi le Conseil à se présenter en faveur de l'urgence. Nous avons vu des récoltes de signatures avec des personnes qui font de la requête avec des rémunérations à la signature. Il y a vraiment le critère de l'urgence. Nous avons un problème d'actualité, car nous savons précisément actuellement les pratiques qui sont décrites dans l'interpellation, qui ont lieu en ce moment précis. Je pense que ces problèmes sont véritablement d'actualité. Récurrents, mais ça n'enlève rien à leur actualité.

**Mme Marlène Bérard (PLR)** : – Comme l'a dit Mme Morin, c'est un sujet récurrent et donc pas d'urgence. Il a été mis sur le tapis par le postulat de M. Rudaz. À ce titre, le Bureau a, à juste titre, refusé l'urgence. À l'heure actuelle où l'on a une série d'interpellations qui s'inscrivent clairement dans l'urgence, celle de M. de Vargas ne doit pas être traitée dans l'urgence ce soir.

**M. Valentin Christe (UDC)** : – En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas non plus le caractère urgent de la problématique. Il faut rappeler que la récolte de signatures est un droit constitutionnel. Même si la gauche est allergique aux récoltes de signatures payées, il n'y a pas lieu ici d'essayer de l'attaquer par la bande. Nous allons nous opposer nous aussi à l'urgence sur cette interpellation.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 32 non, 31 oui et 6 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de M. Samuel de Vargas.**

---

## Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? »

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art. 68 RCCL

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Je me permets de revenir sur l'opportunité d'avoir une urgence par rapport à l'interpellation qui parle de la dioxine. Comme vous le savez tous, nous avons eu un débat début novembre par rapport à cette situation, qui impacte la santé des Lausannois depuis plus de cinquante ans. Même si je me rends compte que ça n'a pas grand-chose à voir avec l'Ukraine, qui est vraiment dans tous nos esprits aujourd'hui, la dioxine est un danger pour les Lausannoises et les Lausannois. Nous avons récemment eu des informations provenant du Conseil fédéral qui en substance dit que le seuil critique n'est plus à 100 nanogrammes, mais 20 nanogrammes, ce qui veut dire qu'à peu près tout Lausanne est pollué et que, par ailleurs, il n'y aura aucune aide venant

de la Confédération pour dépolluer la ville de Lausanne. Dans ce sens, il me semble que c'est une urgence pour notre communauté de savoir comment on va gérer les aspects financiers de cette dépollution et savoir par ailleurs où l'on en est du traitement de cette pollution à la dioxine. J'aimerais aussi vous rappeler que la Municipalité s'était engagée à faire un point sur la situation tous les trois mois. Nous sommes près de quatre mois après et il n'y a toujours aucune nouvelle de la Municipalité, alors que des informations extrêmement importantes ont été émises par le Conseil fédéral il y a deux semaines. Je vous demande de voter pour l'urgence de cette interpellation.

**M. Johann Dupuis (EàG):** – Il y a eu plusieurs interpellations sur ce sujet, dont une du groupe Ensemble à Gauche, qui mentionne cette valeur limite de 20 nanogrammes. Elle faisait déjà la remarque à la Municipalité que l'ensemble des terres publiques dont on sait qu'elles sont touchées par la dioxine deviendraient des terres à assainir avec une telle limite. Nous avons déjà eu ce débat, monsieur Moscheni, puisque ces éléments ont déjà été énoncés. La seule chose qui a changé depuis le dernier débat sur le sujet de la dioxine, c'est que trois mois se sont écoulés. C'est la seule chose, et je ne crois pas que parce que trois mois se sont écoulés, il est nécessaire de remettre ce sujet en interpellation urgente. Pardon, je m'associe à un point que vous avez manqué : effectivement, il y a une résolution votée par le Conseil communal. Je gage que la Municipalité en prendra note. Je vous invite à refuser l'urgence.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 46 non, 23 oui et 4 abstentions, refuse l'urgence à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni.**

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Oleg Gafner, démissionnaire**

**Mme Olivia Fahmy (Les Verts) :** – Nous présentons la postulation de Mme Von Braun. Nous sommes convaincus que sa connaissance du terrain en lien avec plusieurs lieux culturels et quartiers de Lausanne, son parcours professionnel et associatif lui permettront de s'engager de façon pertinente dans cette commission.

**Est élue :** Mme Constance Von Braun, à une très grande majorité

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- oui la présentation d'une candidate par Mme Olivia Fahmy au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

Mme Constance Von Braun (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

---

### **Election des suppléant·e·s de la Commission des pétitions**

**Le président :** – A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement du Conseil, nous procédons à l'élection des suppléants et suppléantes de deux commissions : la Commission permanente des pétitions et la Commission permanente de politique régionale. Cette élection se déroule au scrutin de liste. Les groupes ont désigné des candidats selon le nombre de sièges qui leur est attribué. Nous allons afficher les noms des candidats proposés par les groupes.

Vous pouvez voter pour d'autres personnes que celles proposées par les groupes, mais elles doivent faire partie du groupe auquel le siège est attribué. Nous vous distribuerons les bulletins vierges pour les élections à la Commission des pétitions, également pour l'élection à la commission de politique régionale. Les huissiers ramasseront les bulletins.

Chaque groupe a désigné une personne pour participer au bureau électoral provisoire. Ce bureau se réunira à la salle des commissions pour dépouiller les votes pendant que nous continuerons la séance. Pour m'assurer de la présence de chacun, j'appelle, pour Ensemble à gauche, M. Alain Hubler. Pour le groupe socialiste, M. Jaffar Mountazar. Pour les Verts, Mme Alexandra Gerber. Pour les Vert'libéraux, M. Mathias Paquier. Pour le PLR, Mme Coralie Dumoulin et pour l'UDC, Mme Patrizia Mori. La personne qui présidera ce bureau électoral sera M. Alain Hubler.

*(Une manifestation à l'extérieur perturbe le déroulement de la séance)*

**Le président** : – Je crois que nous avons déjà à plusieurs reprises mentionné que c'était un jour particulier. On l'entend davantage. Au vu des circonstances, je vous propose de lever la séance jusqu'à moins cinq.

*La séance est suspendue pour quelques minutes.*

**Le président** : – Je vais commencer par vous donner les résultats des élections concernant les 12 membres de la Commission permanente des pétitions. 76 bulletins délivrés. Bulletins rentrés 71, bulletins blancs un.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des douze membres suppléants de la

#### **Commission permanente des pétitions**

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 76; bulletins rentrés : 71; bulletins blancs 1 et nuls : 0.

Bulletins valables : 70 ; majorité absolue : 31.

Sont élu-e-s :

M.	Samson	YEMANE	socialiste	par 64 suffrages
M.	Yusuf	KULMIYE	socialiste	par 63 suffrages
Mme	Séverine	GRAFF	socialiste	par 61 suffrages
Mme	Thanh-My	TRAN-NHU	socialiste	par 63 suffrages
Mme	Prisca	MORAND	Les Verts	par 61 suffrages
Mme	Olivia	FAHMY	Les Verts	par 58 suffrages
Mme	Alice	GIRARDET	Les Verts	par 59 suffrages
Mme	Sevgi	KOYUNCU	Ensemble à Gauche	par 56 suffrages
Mme	Mathilde	MAILLARD	PLR	par 66 suffrages
Mme	Coralie	DUMOULIN	PLR	par 63 suffrages
Mme	Charlotte	DE LA BAUME	Vert'libéraux	par 60 suffrages
M.	Valentin	CHRISTE	UDC	par 63 suffrages

Voix éparses : 24.

Obtiennent des voix : Mmes Joëlle Racine, Onaï Raymond, Sarah Neumann, Valérie D'Acremont, Graziella Schaller, Josée Christine Lavanchy, Céline Misiego, Marlène Bérard et MM. Matthieu Carrel, Mountazar Jaffar, Eric Bettens, Daniel Curnier.

## Election des suppléant·e·s de la Commission de politique régionale

*Les bulletins sont distribués, puis récoltés.*

**Le président** : – Le résultat de l'élection des quinze membres suppléants de la Commission permanente de politique régionale : bulletins délivrés, 79, 80 bulletins rentrés, 78, bulletins blancs, bulletins valables 77, majorité absolue 39.

### Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres suppléants de la

### Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 79 ; bulletins rentrés : 78 ; bulletins blancs 1 et nuls 0.  
Bulletins valables : 77; majorité absolue : 39.

Sont élu-e-s :

Mme	Joëlle	RACINE	socialiste	par 70 suffrages
Mme	Onaï	REYMOND	socialiste	par 70 suffrages
M.	Mountazar	JAFFAR	socialiste	par 71 suffrages
Mme	Sarah	NEUMANN	socialiste	par 70 suffrages
M.	Eric	BETTENS	Les Verts	par 70 suffrages
M.	Daniel	CURNIER	Les Verts	par 69 suffrages
Mme	Valérie	D'ACREMONT	Les Verts	par 69 suffrages
Mme	Karine	ROCH	Les Verts	par 68 suffrages
Mme	Maimouna	MAYORAZ	Ensemble à Gauche	par 66 suffrages
Mme	Céline	MISIEGO	Ensemble à Gauche	par 66 suffrages
Mme	Graziella	SCHALLER	Vert'libéraux	par 69 suffrages
Mme	Anouck	SAUGY	PLR	par 72 suffrages
M.	Matthieu	CARREL	PLR	par 75 suffrages
Mme	Marlène	BERARD	PLR	par 72 suffrages
Mme	Josée Christine	LAVANCHY	UDC	par 66 suffrages

## Questions orales

Question

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Ma question s'adresse à M. le municipal Hildebrand. Le deal de rue devient parfois même un deal dans le bus. En particulier dans le quartier de la Riponne. La pratique

n'est pas nouvelle, mais me semble normalisée, et arrive de façon plus répétée. Quelles sont les mesures que la police lausannoise met en place pour endiguer le phénomène ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Des contacts ont lieu chaque mois entre la direction de la police et la direction des transports lausannois. La police en est consciente et le phénomène tend à se résorber depuis le moment où vous avez posé la question.

Question

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je pose ma question à la place de ma camarade Manon Zecca, qui est actuellement à la manifestation. Elle a rédigé ce texte : En Suisse, 25% des enfants sont victimes d'abus sexuels. Les enfants en situation de handicap le sont encore plus. Malheureusement, les statistiques sur ce dernier phénomène sont absentes, faute d'enquêtes. L'association ESPAS, Espace de soutien et de prévention contre les abus sexuels, a vu dernièrement sa liste d'attente s'allonger encore pour atteindre 60 personnes, soit un délai de cinq à six mois pour une prise en charge. Cette association sans but lucratif propose un panel de prestations, notamment du soutien psychologique pour les enfants et adultes qui ont subi des abus sexuels. Par ailleurs, ESPAS propose également un centre de soutien thérapeutique pour les adolescents auteurs d'actes d'ordre sexuel, orientés par le tribunal des mineurs. Plus tôt une prise en charge adéquate répond à ces ados, plus la chance d'éviter la récurrence est grande. Dans ce domaine, la formation et la prévention sont essentiels et ESPAS propose des cours de prévention auprès d'institutions. La manière dont il faut réagir, accompagner, etc. nécessite une formation spécifique. ESPAS a les compétences pour transmettre ses savoirs, développer ses prestations depuis plus de vingt ans.

L'Association ESPAS, qui peut compter sur une trentaine d'intervenant-e-s spécialisé-e-s et une équipe administrative représentant environ 15 EPT, doit régulièrement faire des appels aux dons pour maintenir ses prestations accessibles à toutes et tous et garantir sa pérennité.

La Municipalité est-elle au courant de la situation délicate dans laquelle se trouve cette Association basée à Lausanne ? A-t-elle l'intention d'y remédier ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – À ce stade, ce qui est clair pour la Municipalité, c'est que nous n'avons pas de lien avec l'association ESPAS et nous ne lui apportons pas de soutien financier. Nous avons pris connaissance de ses activités dans le cadre de cette question orale. Nous allons nous renseigner sur ses prestations, ses besoins et les possibilités des différents acteurs en la matière.

Question

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je remercie aussi au passage Mme Mathilde Maillard, qui me laisse poser la question orale ce soir, alors qu'elle aurait eu sûrement le temps de la poser au début de séance.

Dans la nuit du 27 au 28 février, j'ai pu constater, à environ 1 h 30 du matin, que la Ville procédait à des opérations de sablage sur les pavés de la partie piétonne de la rue de la Riponne. Pour ces travaux, les employés utilisent de l'eau sous pression. Or les compresseurs font un bruit assourdissant. J'ai encore eu aujourd'hui, par hasard, des habitants qui se sont plaints de travaux bruyants sur le Grand Pont qui ont eu lieu hier soir jusqu'à tard dans la nuit.

Effectivement, des travaux étaient annoncés initialement les nuits du 8 au 10 février – oui, j'ai bien dit février – et ces travaux reviennent maintenant régulièrement pendant une large partie de la nuit. Je ne m'attarderai pas sur la réponse de la Ville, qui encourage les locataires à demander une diminution de loyer aux propriétaires pour une nuisance dont ils ne sont pas responsables, mais je souhaite savoir pourquoi ces travaux ne sont pas faits en journée pour préserver le sommeil que nos habitants devraient avoir retrouvé depuis l'introduction du 30 km/h de nuit.

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Merci pour votre dernière remarque. Le PLR s'accorde à dire que le 30 km/h est efficace pour le sommeil de nos riverains. Je

vous remercie d'avoir envoyé votre question à l'avance. Je suis en mesure de vous donner les éléments suivants : il s'agit du garnissage de zone pavée, une tâche d'entretien courante que nous réalisons une à deux fois par an, selon les besoins, et qui dépend beaucoup des conditions météo de l'année écoulée : ainsi, par exemple une année pluvieuse entraîne le ruissellement des sables et vide les joints. Ce sable spécial permet de colmater les pavés entre eux. C'est une technique usuelle et ancestrale dans le domaine.

Concernant le timing de l'intervention, les interventions de nuit sont fréquentes dans les zones commerciales de l'hyper centre ; à ce jour, nous avons privilégié les interventions de nuit pour favoriser l'activité commerciale et les commerces qui ont passablement souffert ces dernières années. Nous avons donc fait le choix d'intervenir de nuit pour ne pas entraver la bonne marche commerciale et l'activité économique du centre-ville. Vous évoquez ici les génératrices qui font du bruit, alors qu'en principe, tout le reste des opérations se fait à la main.

Je prends note de cet élément qui fait du bruit, mais relève que les autres actions des collaborateurs de la Ville sont effectuées à la main. Ce travail est vraiment très important, sinon les pavés se déchaussent et les piétons risquent de s'y prendre les pieds. Nous ne souhaitons pas mettre du mortier. Au niveau patrimonial, il s'agit d'une pratique ancestrale, qui favorise la perméabilité du sol. Nous procédons en plusieurs étapes : nous informons la population par affichettes déposées devant les commerces, dix jours avant l'intervention. Nous avons réalisé la première étape et il reste encore trois étapes.

#### Question

**Mme Virginie Cavalli (V'L)** : – Ma question s'adresse à Mme Moeschler. Il n'y a pas besoin d'épiloguer sur la situation actuelle en Ukraine, elle va entraîner de nombreux déplacements de population. En vue de l'arrivée de ces réfugiés, j'ai pu voir que la Confédération, responsable en matière d'asile, et le Canton de Vaud se sont engagés à élargir la capacité d'accueil de notre pays. De nombreuses personnes en Suisse et à Lausanne étant certainement prêtes à accueillir des Ukrainiens chez eux, quelles sont les actions entreprises pour permettre d'augmenter les places d'accueil chez les particuliers ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale** : – La Municipalité est touchée par l'exil des Ukrainiens. Nous sommes en contact avec le Canton et notamment l'EVAM, que nous avons rencontré cet après-midi avec le syndic. Nous souhaitons savoir de quelle manière la Ville peut apporter son aide.

Il y a un élan de solidarité, avec des gens qui souhaitent accueillir des réfugiés. La question est de savoir comment la Ville peut avoir une action constructive et la plus efficace possible. Ce que l'on nous a rapidement dit, c'est que l'EVAM a toutes les capacités de gérer les propositions faites par la population. Le Canton a d'ailleurs hier aussi renseigné dans ce communiqué qu'il était important d'avoir une coordination pour que quand les personnes arriveront – certaines sont même déjà là –, qu'elles puissent être le mieux accompagnées et avoir accès à ce dont elles ont besoin. Il y a des informations sur le site de la Ville.

Il y a aussi le site « héberge un migrant ». Les organisations doivent se coordonner entre elles. En revanche, un besoin qui nous a été relayé, c'est le besoin de bâtiments pour un hébergement collectif. Ce sont des discussions entreprises avec la Municipalité. Nous avons entamé les discussions avec le syndic et avec l'EVAM pour trouver des bâtiments que l'on puisse mettre à disposition de l'EVAM pour que des personnes puissent être accueillies. Car quand des personnes arrivent, même si à terme elles sont accueillies par des familles, de pouvoir transiter par un hébergement collectif. Si vous connaissez des personnes concernées, qui sont déjà ici, elles peuvent venir librement.

Le Conseil fédéral devrait décider vendredi de confirmer ce permis S, qui permettra de rester une année en Suisse. Les Villes ont été consultées et nous nous sommes positionnés en faveur de ce permis S. Mais si des personnes sont là, elles doivent absolument s'annoncer auprès du Canton. C'est seulement comme ça qu'elles peuvent obtenir une aide d'urgence. Et même avoir leur caisse maladie payée. Et le cas échéant, aussi, un hébergement. C'est à ce moment-là que le lien se fait avec l'EVAM. Ce sont vraiment des informations importantes. Elles sont sur le site internet de la

Ville. On suit au jour le jour pour voir à quel moment la Ville doit renforcer la communication et les dispositifs.

#### Question

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je préciserais que j'ai dit que les habitants devraient avoir retrouvé le sommeil sans présupposer qu'ils l'avaient retrouvé et que les travaux de sablage ne se faisaient que sur une partie de la rue ce qui n'empêche pas une activité commerciale. Je demande une réplique surtout, car je voulais une réponse sur les travaux du Grand Pont. Il y a de grands travaux qui font du bruit pendant une grande partie de la nuit. Les habitants se demandent pourquoi on ne fait pas ça en journée.

**Le président :** – Je n'ai pas de demande de parole de la part de la Municipalité.

#### Question

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à M. David Payot. Dans son rapport-préavis 2016/10 relatif à l'accessibilité des bâtiments de l'espace public, la Municipalité a expliqué avoir pour priorité d'améliorer l'accessibilité aux bâtiments scolaires pour les personnes à mobilité réduite. Or, en 2022, on est loin du compte. Lorsque des mesures d'accessibilité ont été prises dans des bâtiments scolaires, il est difficile de discerner selon quelle cohérence.

Si on consulte la carte numérique d'accessibilité aux bâtiments communaux mise en ligne sur le site de la Ville, une série de bâtiments scolaires ne sont pas adaptés à la mobilité réduite, car ils ne sont accessibles que par des escaliers et parfois même sans main courante. Ils ne comportent ni sanitaires ni places de parking appropriées. Les collèges du Belvédère ou de l'Élysée en sont un bon exemple.

D'autres bâtiments ont des aspects adaptés, mais pas de sanitaires ou de places de parking appropriés. On trouve même des bâtiments scolaires qui ont des w.c. adaptés aux personnes à mobilité réduite, tout en n'étant pas accessibles à celles-ci. Cela m'amène à poser la question suivante : selon quelle systématique et quel calendrier la Municipalité entend-elle l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – L'accessibilité universelle vise à penser l'accessibilité à l'ensemble des services de la Ville, en tenant compte de la diversité des types de handicap qu'il peut y avoir, moteurs, sensoriels, psychiques, mentaux qui peuvent limiter l'accès aux services. C'est un enjeu d'envergure dans lequel la prétention n'est pas de pouvoir répondre en tout temps en tous lieux et en permanence à tous les enjeux, mais de pouvoir en faire une préoccupation et un enjeu.

De ce point de vue, une des premières actions était celle d'avoir une cartographie des bâtiments, avec d'une part la volonté de permettre aux usagers de pouvoir anticiper leurs déplacements, en particulier du point de vue des personnes à mobilité réduite. D'autre part, d'avoir aussi une identification des obstacles, bâtiment par bâtiment, qui méritent d'être levés au fur et à mesure des opportunités. Ce sont une centaine de constructions, dont la construction s'échelonne entre le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, et les années les plus récentes, avec des réalités patrimoniales qui sont différentes.

En tout cas, les travaux de réfection courants sont toujours l'occasion d'un certain nombre d'interventions. Dans ce cas, elles peuvent être faites en fonction de l'intervention, typiquement sur des sanitaires, des accès, et pas forcément avec une systématique qui touche l'ensemble du bâtiment. Il y a des réfections de plus grande ampleur qui se veulent respectueuses des normes SIA 500 en matière d'accessibilité. C'est par exemple le cas pour la réfection de Saint-Roch, pour parler d'un bâtiment ancien, ou bien de l'extension du collège du Belvédère, qui permettra d'avoir un bâtiment entièrement accessible sur le site du Belvédère.

L'autre démarche en matière de priorisation, c'est de veiller à ce que chaque établissement, et de préférence chaque site scolaire, soit accessible dans le cas où l'un ou l'autre des bâtiments du cycle scolaire pose des problèmes. Il y a d'une part une volonté qu'en priorité, chaque site permette aux élèves et aux professionnels actifs de pouvoir y accéder et d'autre part de pouvoir effectuer des interventions en fonction des travaux qui ont lieu sur chaque bâtiment.

#### Question

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C’est une question pour Mme la municipale Germond. Il y a eu récemment plusieurs articles qui se rapportent à la politique de mobilité de la Municipalité. Début mars, un article nommé « Benjamin-Constant, les commerçants mécontents ». Fin février, un article qui se nommait : « Le Sportif met la clé sous le paillason ». L’un des derniers cafés-restaurants de la rue des Plaines-du-Loup, Le Sportif, a fermé ses portes fins février 2022. Je cite Mme Eschenberger : « La clientèle a fondu comme neige au soleil à cause du remplacement des parkings par des pistes cyclables ». Quels sont les changements de pratiques que la Municipalité mettra en place avant de décider d’installer des pistes cyclables ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, nous parlons ici d’un enjeu de mobilité. Nous sommes confrontées et nous avons une responsabilité marquée en tant qu’autorités politiques, que ce soit la Municipalité ou le Conseil, de répondre aux enjeux climatiques. Nous devons adapter nos comportements de manière à viser la durabilité de notre planète afin de laisser une planète qui soit vivable pour les générations qui vont suivre.

Dans ce cadre, nous savons que nos modes de vie actuels, en matière de mobilité notamment, puisque c’est le sujet que l’on aborde actuellement, ne sont pas durables. C’est très simple : nous ne pouvons pas continuer comme aujourd’hui, en tant que collectif, sinon notre planète est en péril. À partir de là, nous avons tous une responsabilité individuelle et collective ; et dans notre capacité d’action, en l’occurrence celle de l’aménagement de l’espace public lausannois, nous devons agir pour assurer la durabilité de la planète. C’est dans ce cadre-là que la Municipalité, dans le cadre de son plan climat, a décidé de favoriser les mobilités durables, en l’occurrence les transports publics, la marche et le vélo.

À ce titre, notre Ville, qui a énormément de retard en la matière, notamment en matière d’itinéraire et d’infrastructure pour les personnes qui souhaitent se déplacer à vélo, doit combler son retard. C’est dans ce cadre que nous avons créé plusieurs kilomètres de pistes, comme déjà dit, pendant cette période de crise sanitaire. Aujourd’hui, ces infrastructures sont bien utilisées. Pour venir au Conseil communal, je suis passée sur le pont Chauderon. Durant le temps de la traversée, j’ai vu quinze cyclistes qui y sont passés. Nous voyons que ces infrastructures sont utilisées. Pour répondre plus précisément à votre demande, nous aménageons ces infrastructures de la façon la plus intelligente et coordonnée possible.

Par rapport à votre question sur Le Sportif, nous avons modifié treize places de parking sur le P+R du vélodrome pour compenser, une pour une, les places de parking perdues par ce restaurant et offrir ainsi aux clients la possibilité de venir se parquer sur les places existantes. Nous les avons transformées en places bleues pour répondre aux attentes ; elles sont situées à une centaine de mètres du restaurant concerné. Elles ont vraisemblablement été mal utilisées par des usagers qui n’ont pas réalisé le changement dans le cadre du P+R et qui les ont utilisées. Il est dommage que cette situation ne nous ait pas été communiquée, et nous regrettons cette situation. Nous faisons toujours tout notre possible pour trouver des solutions, tout en gardant l’objectif de favoriser la mobilité durable.

## **Revitalisation des sources de la plaine de Mauverney**

### **Demande de crédit**

Préavis N° 2021/03 du 14 janvier 2021

Culture et développement urbain

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur remplaçant :** – Je n’ai rien à apporter à l’excellent rapport de notre ancien collègue Vincent Mottier.

La discussion est ouverte.



**Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – C’est récemment que l’Office fédéral de l’environnement a attiré l’attention des cantons et des communes sur les sources des biotopes assez méconnus, qui sont des milieux qui abritent une faune spécialisée, qui réunit à la fois des espèces liées aux eaux souterraines ou des espèces aux eaux à ciel ouvert. Il y a un pourcentage élevé d’espèces menacées, tout simplement, en raison de la disparition dramatique de ce type de milieu.

Dans ces milieux, on constate que 98% des sources ont disparu sur le plateau lorsqu’ils sont en milieu ouvert. Vous l’avez compris, les sources doivent être considérées comme des hot spots de la biodiversité. Ainsi, la Ville propose de récupérer des ouvrages en service et de revitaliser trois captages de la plaine de Mauvernay, de recréer une zone humide, de rajouter la remise à ciel ouvert du ruisseau Claude Gaudin.

Ce projet veillera à maintenir un sentier pédestre pour que la population en profite. La commission a été fructueuse. Nous voulons permettre le développement d’une zone marécageuse favorable à des espèces en disparition, comme les libellules, et de planter une haie d’arbustes en rive gauche pour augmenter l’ombrage du cours d’eau. Ce projet s’élève à un coût de 500 000 francs, qui est couvert à 95% par des subsides cantonaux et fédéraux.

Là aussi, il faut féliciter le Service des eaux de faire le nécessaire pour profiter de ces incitations fédérales et cantonales et pour ne pas laisser les Suisses allemands être maîtres en la matière. Ça veut dire également profiter de cette manne fédérale. Ce projet a inévitablement un petit impact sur la zone agricole, puisqu’il y a 4700 m<sup>2</sup> de surface d’assolement qui ont été prélevés.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) :** – Je m’exprime au nom de Vincent Mottier, qui n’est plus dans ce Conseil. Ce crédit prévoit la revitalisation d’un captage d’eau qui n’est plus en service. C’est le premier préavis à posséder le label Plan climat. Celui-ci sera financé à 95 % par le Canton et la Confédération. Il recréera un milieu naturel particulier qui sera source de biodiversité, ainsi que de fraîcheur pour la plaine de Mauvernay. Ce projet n’impactera pas les utilisations de ce lieu emblématique connu des Lausannois : luge, ski équitation, etc., qui pourront toujours y être pratiqués. Le groupe Ensemble à Gauche vous invite à voter ce préavis.

**Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) :** – Ce préavis tient compte de la remise à ciel ouvert du ruisseau, mais, en même temps, il veut veiller à minimiser l’impact écologique et maintenir la biodiversité. Il s’inscrit dans le Plan climat. En plus de cela, maintenir les lieux pour les sports d’hiver de la région. Comme il est indiqué dans le rapport, ce projet illustre parfaitement la préoccupation écologique de la Ville de Lausanne et son engagement en faveur du développement durable et de la biodiversité. Le Parti socialiste approuvera les conclusions du rapport de préavis et vous invite à en faire de même.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Il s’agit à l’évidence d’un préavis sur lequel tout le monde est d’accord. L’UDC sera plus succinct et se contentera de dire qu’il acceptera ce préavis.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – A mon tour de m’exprimer, même si tous les avis exprimés étaient positifs. La Ville de Lausanne, par le Service de l’eau, est propriétaire de plus de 120 captages d’eau sur le territoire vaudois. Début 2018, elle s’est engagée dans une étude de son impact sur les sources et à remettre en état naturel les sources qui ne sont pas exploitées. Les usages actuels de la parcelle ont été intégrés, et sont compatibles au domaine de l’agriculture, les sports d’hiver et le concours hippique. Je vous remercie de soutenir ce projet qui pourrait débiter, je l’espère, dès que nous aurons le permis cantonal.

La discussion est close.

**M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur remplaçant :** – La commission a exprimé le vœu d’améliorer le potentiel économique du projet en favorisant les lieux les plus rares, en particulier les lieux les plus marécageux et humides. Par 8 oui, aucune abstention, les conclusions ont été votées en bloc et approuvées à l’unanimité.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2021/03 de la Municipalité, du 14 janvier 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le projet de revitalisation des sources de Mauverny ;
2. de porter en recettes du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus, les subventions fédérales et cantonales ;
3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffres 1 à travers la rubrique 331 des comptes du Service de l'eau, unité eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau, unité eau potable.

### **Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne**

Préavis N° 2021/10 du 4 février 2021

Enfance, jeunesse et quartiers

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – J'étais commissaire dans cette commission. Nous avons pu nous rendre compte pendant cette visite que les locaux bénéficieraient d'une rénovation. C'est une rénovation qui profite de la construction du nouveau bâtiment au chemin de la Colline, et en profite pour être raccordé au chauffage à distance. Ça permettra d'économiser la moitié de la consommation d'énergie. Et aussi dire que l'on a remarqué qu'il y avait des radiateurs qui sont dignes d'entrer au musée. Ce que l'on appelle des grille-pain, de chauffage électrique direct. La salle de l'église est aussi équipée avec des chauffages électriques sous les sièges. Ce sont vraiment des pièces de musée. Ce qu'on pourrait regretter, c'est qu'un jour peut-être soit envisagée une meilleure intégration du bâtiment dans le quartier.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Effectivement, durant les travaux de la commission, l'enjeu du chauffage dans la salle a été identifié. Une solution a été trouvée pour respecter le côté patrimonial. L'isolation thermique doit aussi être améliorée avec un triple vitrage. Des solutions ont été trouvées dans ce sens.

La discussion est close.

**Mme Karine Roch (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – La commission a fait le vœu de solliciter le Service d'architecture pour un diagnostic de l'état du bâtiment et une étude d'assainissement énergétique. Il a été adopté avec 3 oui et 8 abstentions. Et un amendement à la seule et unique conclusion d'allouer un crédit de 650 000 francs en vue de financer les travaux relatifs à la rénovation partielle et au raccordement au chauffage à distance. Les conclusions de la commission : Les trois conclusions amendées sont votées en bloc et acceptées par 8 oui et 3 abstentions.

**Le Conseil, par 68 oui, 0 non et 1 abstention, approuve les conclusions n° 1 à 3 de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2021/10 de la Municipalité du 4 février 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de financer les travaux relatifs à la rénovation partielle et au raccordement au chauffage à distance du temple de Sévelin ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

### **Postulat de M. Vincent Rossi (Les Verts) et consorts « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne »**

#### **Postulat de de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures »**

Rapport

*Membres de la commission présents :*

Rapporteur	M. Philipp STAUBER	PLC
Membres	Mme Caroline ALVAREZ HENRY	PS (pour Mme Coppe)
	M. Sébastien KESSLER	PS (pour M. Brayer)
	M. Didier LAMBERT	PS
	M. Louis DANA	PS (pour Mme Lavanderos)
	M. Matthieu CARREL	PLR
	Mme Françoise PIRON	PLR
	M. Vincent ROSSI	Les Verts
	Mme Sima DAKKUS	Les Verts (pour Mme Gnoni)
	Mme Johann DUPUIS	EàG (pour M. Pain)
	Mme Christiane SCHAFFER	Le Centre
	Mme Anita MESSERE	UDC

*Membres de l'administration*

- M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service des routes et de la mobilité
- M. Pierre CORAJOURD, Délégué piétons
- M. Ludovic SAULET, Administration routes et mobilité

### **Postulat de Vincent Rossi et consorts « Circuler au pas - ou pas : une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne »**

**Le Président** ouvre la séance le 1er mars 2021 à 11 heures et invite **M. Rossi** à présenter son postulat.

Avec son postulat, **M. Rossi** invite la Municipalité à élaborer une stratégie de piétonisation et à l'inclure dans le Plan Climat. Il estime qu'il serait judicieux de s'y intéresser dès maintenant afin de pouvoir anticiper les changements que ladite stratégie engendrerait au niveau du PDcom et du PAcom. Il affirme être convaincu que la crise climatique et ses conséquences impliquent des changements à moyen terme dans l'organisation du trafic urbain, dont l'abandon des véhicules motorisés. Selon lui, l'amélioration de la qualité de vie en ville est liée à cette transition vers des modes de déplacement plus doux. Mais malgré les nombreux avantages de la piétonisation, il reconnaît que certains déplacements en véhicule restent nécessaires ; les services d'urgence, les livraisons, les professionnels dont le métier nécessite un véhicule, les personnes handicapées, les proches aidants. Outre la volonté de maintenir des aménagements pouvant permettre aux catégories précitées de se déplacer en voiture, le postulat est volontairement ouvert à d'autres définitions, ceci afin de permettre le développement d'une stratégie la plus efficace et réaliste possible.

Concernant le périmètre visé par son postulat, il précise que ce sont uniquement les parties urbaines qui sont visées, excluant ainsi les zones foraines et les forêts. Il souligne que son postulat

n'a pas pour but de forcer les gens à abandonner leur voiture mais plutôt de les faire prendre conscience du fait qu'un jour, l'utilisation des véhicules ne sera plus possible. Afin d'accompagner ce changement, il propose de faire la place à la mobilité active dans toutes ces composantes et d'en permettre une cohabitation.

Il souhaite aussi aborder brièvement l'intégration des communes voisines. Selon lui, Lausanne se doit de prendre les devants, mais reconnaît que cela s'avérera compliqué sans une coordination entre le Canton et les communes. Il estime que la réussite d'un plan climat dépend de son intégration à tous les niveaux institutionnels.

**Deux commissaires** se disent sceptiques au sujet de la liste des personnes qui seraient exemptes de la piétonisation et évoquent un risque de stigmatisation, une interprétation que le postulant espère dissiper en répondant à toutes les questions ce concernant.

Au sujet du périmètre de piétonisation, **un commissaire** estime qu'il serait plus judicieux de se demander quels axes du régime de circulation actuel nous souhaitons conserver, puis de considérer que les autres tronçons deviendraient piétons. Par ailleurs, des zones de rencontre seraient plus appropriées et permettraient à tout un chacun de se déplacer tout en laissant la priorité aux piétons.

**Un autre commissaire** estime que la zone de rencontre est trop souvent oubliée dans la confrontation « voitures-piétonisation ». Il trouve cela regrettable car, en centre-ville, ce régime de circulation s'adapte très bien aux quartiers d'habitation. Il aborde aussi la question des parkings de la petite ceinture lausannoise et demande si le postulat vise à les fermer progressivement, ce qui aurait un fort impact sur l'accessibilité au centre-ville. Pour finir, **une commissaire** estime que de nombreux quartiers résidentiels pourraient également être exclus de la piétonisation.

**M. Rossi** explique que le but de son postulat n'est pas de déployer quelques zones 20, mais bien de piétoniser tout le territoire et ainsi pouvoir diviser par dix le nombre de véhicules à Lausanne, ceci tout en gardant environ 10'000 places de parc. Par conséquent, les parkings et les immenses structures qu'ils arborent deviendront caducs et donneront lieu à des projets de requalification tout en gardant un accès aux places de parc résiduels.

Cette intervention suscite une série de question de la part de **commissaires** :

- Comment feront les Lausannois qui ont actuellement un véhicule et l'utilisent régulièrement ?
- Quel serait l'accès des riverains véhiculés à leur domicile ?
- Ne risque-t-on pas que les seniors se sentent rejetés du centre-ville avec des mesures d'une telle ampleur ?
- Comment feront les parents qui souhaitent amener leurs enfants en garderie avant de se rendre au travail, si ces lieux sont plutôt éloignés les uns des autres ?

**Une commissaire** constate que tout est fait aujourd'hui pour faciliter la circulation automobile alors que la nécessité de marcher est encore plus forte qu'à l'époque, notamment vis-à-vis des métiers où l'on passe toute la journée derrière un écran. Il y a donc ici une question de santé publique qui justifie de voir tout cela à long terme. Elle évoque aussi le manque d'assises et explique que pour les seniors qui se déplacent à pied, ce type d'aménagement est primordial. **Une autre commissaire** craint que cette piétonisation peut s'avérer compliquée pour des gens à mobilité réduite.

**Les commissaires** abordent ensuite la question de l'impact de la piétonisation sur l'économie lausannoise. Certains craignent que cette mesure nous fasse perdre des habitants ayant un fort rendement contributif. En effet, ces citoyens pourraient être tentés d'aller vivre dans des communes voisines avec le risque réel que Lausanne devienne une ville-musée. Par ailleurs, une personne ayant pour habitude de faire ses courses en voiture sera tentée de les faire dans les centres commerciaux à la périphérie si elle ne peut plus les faire en ville. La position opposée fait valoir qu'au contraire, une ville avec moins de nuisances attirera plus facilement de forts potentiels contributifs.

**Un commissaire** relève le fait que le postulat manque de mesures quant aux transports en commun, notamment pour les personnes à mobilité réduite. À ce titre, il évoque le « car sharing<sup>1</sup> » qui peut compléter ou remplacer certains grands axes de transports en commun, l'idée étant que chaque riverain puisse avoir, à proximité de son domicile, un service à la carte incluant un maximum de solutions.

**Un autre commissaire** estime que les scénarios concernant la mobilité individuelle évoquée par la commission sont relativement optimistes et invite M. Etournaud à informer la commission sur les projets que la Ville développe à ce titre. En réponse, **M. Etournaud** cite les objectifs de la Municipalité liés au Plan Climat : réduire la part modale des déplacements en véhicule de 35% en 2015 à 15% en 2030. Pour répondre à cet objectif, les développements suivants sont envisagés :

- sécurisation des piétons et des cyclistes ;
- mise en oeuvre d'infrastructures sécuritaires ;
- réduction des vitesses sur certains tronçons ;
- amélioration des transports publics notamment en termes de cohérence et de capacité.

La discussion n'étant plus demandée, le Président procède au vote. La commission recommande la prise en compte du postulat par **7 oui, 5 non et 0 abstentions**.

### **Postulat de Johann Dupuis et consorts "Au galop vers la ville sans voitures"**

**Le Président** ouvre la séance et invite **M. Dupuis** à présenter son postulat.

**M. Dupuis** explique que les buts visés par le plan climat de la Municipalité sont insuffisants en ce qui concerne la mobilité individuelle et que le report sur des solutions électriques n'est pas forcément souhaitable, autant sur le plan de la santé que sur celui environnemental. Il précise qu'il ne tient pas un discours anti-électrification, mais qu'il lui semble important de rappeler que le transport individuel, qu'il soit thermique ou électrique, produit des nuisances et implique une emprise disproportionnée de la voiture sur l'espace public. Il préconise une ville sans voitures, à savoir une entité territoriale libérée de l'emprise du transport individuel motorisé. Si l'on applique ce concept, il ne devrait plus y avoir de véhicules ne transportant qu'un seul usager dans le futur en ville de Lausanne. Afin de promouvoir l'acceptation par la population, il lui semble nécessaire de mettre à disposition des habitants des solutions de mobilité active, de transports publics ainsi que des infrastructures de stationnement à l'extérieur de l'agglomération. Il insiste sur le fait que le concept de ville sans voiture n'exclut pas tous les véhicules mais qu'il en réduit l'utilisation en milieu urbain au minimum, que les livraisons par des véhicules électriques ou des « cargos-bike » via des « hubs<sup>2</sup> » seraient toujours possibles de même que des services de « car sharing<sup>1</sup> » ou de « mobility as a service<sup>3</sup> » qu'il considère comme moyens de transports collectifs. Côté bénéfice, il évoque la requalification d'une partie de l'espace actuellement dévolu aux voitures par exemple pour le développement de la mobilité active, le logement, le développement de la biodiversité ou encore l'augmentation de structures d'accueil pour la petite enfance. Il est conscient de la radicalité de sa proposition mais conclut en disant que sa proposition permet une approche globale de la mobilité du futur et invite tous les commissaires à renvoyer ce postulat à la Municipalité afin que cette dernière se positionne sur ladite mobilité du futur et y apporte des réponses.

1/ Service de partage de véhicules en libre-service

2/ Plateformes de rabattement et redistribution de marchandises par région

3/Service numérique permettant aux utilisateurs de réserver et payer pour plusieurs types de services de mobilité.

**Un commissaire** trouve ce postulat plus intéressant que le précédent car il témoigne d'une plus grande ouverture. Il souhaite souligner le premier point du postulat qui évoque le fait que les interfaces doivent être proches des lieux de domicile. À ce titre, il signale qu'à la campagne, pour pouvoir atteindre une interface de transports publics, il est nécessaire d'utiliser sa voiture.

**Une commissaire** aimerait rappeler que les transports publics actuels roulent, pour la plupart, au diesel et qu'il est nécessaire de pallier ce problème avant 2030. **Le Président** informe la commission que les tl prévoient leur remplacement par des bus électriques à l'échéance de leur cycle de vie.

La discussion n'étant plus demandée, **le Président** procède au vote.

La commission recommande la prise en compte du postulat par **7 oui, 1 non et 4 abstentions**.

Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

**Mme Sara Gnoni (Les Verts) :** – J’aimerais vous inviter à vous replonger dans le passé, il y a douze ans. Imaginez que vous allez dans le café, juste là en dessous, que pendant que vous buvez votre apéro, vous êtes exposés à l’odeur, mais aussi aux méfaits de la fumée.

Souvenez-vous, avant l’entrée en vigueur de la loi, la levée de boucliers de toutes parts contre l’interdiction de fumer en intérieur. Pourtant, qui aurait aujourd’hui envie de retourner en arrière. Je doute que, dans cette assemblée, une seule personne voudrait perdre le confort et tous les bénéfices de santé que cette interdiction a apportés. Au début, c’était très dur, mais plus personne ne voudrait revenir en arrière. C’est un témoignage d’une ville espagnole qui a complètement repensé l’espace public. On peut citer d’autres villes qui ont procédé à de telles réformes : Montréal, Barcelone, ou plus proche, Zermatt, où les voitures sont tout simplement absentes. Bien évidemment, au début, il y aura un certain nombre de contestations que nous devons accompagner en aidant à la population à se projeter vers la ville de demain.

Demain, c’est-à-dire dans quelques années, le temps qu’il faudra à ce postulat pour partir à la Municipalité, revenir sous forme de préavis, repasser par une commission et encore une fois par ce plénum. Demain, la crise environnementale se sera exacerbée. Il est nécessaire de supprimer la voiture, tant pour la pollution que pour la chaleur produite. Demain, nous aurons des espaces de jeux et de rencontres plutôt que des espaces inertes, utilisés seulement 40% du temps. Demain, nous souhaitons une meilleure santé pour les Lausannoises et les Lausannois, un meilleur sommeil, une réduction des problèmes respiratoires, moins de sédentarité, plus de bien-être, moins d’accidents, et ce ne sont que quelques-uns des bénéfices d’une ville sans voitures.

Concrètement, comment aller vers une piétonnisation ? Il va de soi que les services d’urgence, les transports pour les personnes à mobilité réduite, les proches aidants, les personnes nécessitant un transport pour leur travail rentreront dans les exceptions qu’il faudra prendre en compte. Rappelons que les déplacements ne sont pas un besoin humain, mais un moyen pour accéder à ces soi-disant besoins. En mettant les choses au bon endroit pour que tout soit atteignable dans un temps raisonnable, nous pouvons nous passer de transport individuel motorisé. Avec une vision de la ville au quart d’heure, permettant à chacune et à chacun de disposer des prestations et services nécessaires à moins de quinze minutes de son domicile.

Ce concept, présenté de manière plus précise dans le Plan directeur communal, se traduit par le besoin de développer les centralités de quartier existantes et en développer de nouvelles pour offrir les services nécessaires à tous les habitants et habitantes et en assurant à tous ces quartiers qu’ils bénéficient des services nécessaires, nous pourrions aboutir à une ville subsistante.

Pourquoi est-il important de voter ces postulats ? Nos sociétés vont subir des chocs imprévus. Ce qu’il se passe en Europe de l’Est aujourd’hui n’est qu’un exemple, un avant-goût. Pour bien gouverner, nous devons prévoir, en commençant par nous défaire des besoins aux énergies fossiles. J’espère pouvoir vous amener à dessiner la ville de demain en renvoyant ces deux postulats à la Municipalité.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – À titre liminaire, il faut dire que le chapitre mobilité du Plan climat de la Ville de Lausanne est le seul dont les objectifs sont plus ou moins compatibles avec les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il serait nécessaire pour contenir le réchauffement climatique à 1,5 degré, conformément à l’accord de Paris.

Le revers de la médaille pour cette ambition, c’est que selon le Plan climat, il ne reste désormais que huit ans à la Ville de Lausanne pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et du trafic routier à zéro. On peut se demander comment la Municipalité voit la mobilité à Lausanne en 2030 et à plus long terme, quelle image elle se fait de la mobilité du futur. Une lecture simple du Plan climat montre que la Municipalité projette une réduction d’usage de la voiture, les taux de déplacement en voiture devraient passer de 35%, valeur actuelle, à 15% en 2030. Ces 15% restants se feraient en voiture électrique. La Municipalité espère atteindre ainsi les émissions nulles.

Le problème de fond avec cette vision de la Municipalité dans le Plan climat, c’est qu’elle ne permet pas de résoudre le problème climatique et elle en crée d’autres. Le problème climatique n’est pas résolu par l’électrification du parc automobile. Il faut le dire clairement, je pense que ça devient de plus en plus clair peut-être pour les conseillères et conseillers qui sont dans ce cénacle, que ce type de véhicule est riche en émissions grises, les émissions contenues dans l’utilisation de l’électricité sont importantes. Ça ne permettra pas d’atteindre les émissions nulles pour le secteur du transport à

Lausanne. En plus, on ajoute de nouvelles pollutions environnementales qui sont dues à l'extraction des matières premières et dans la chaîne de production. Vous connaissez bien ceci.

Plus loin, peut-être moins connue, la problématique locale de la santé humaine est toujours existante, même avec une électrification du parc automobile. Les particules fines sont produites principalement lors du freinage. Ce sont les microparticules envoyées par les plaquettes de frein et les pneumatiques des véhicules qui causent des cancers, qu'on sait dangereux, en conséquence de l'inspiration de ces particules fines et microfines. La sécurité routière empire, probablement en conséquence de l'électrification du parc automobile, puisque les véhicules électriques sont, à modèle égal, plus lourds. Et de manière générale on a tendance à en faire des SUV de plus de 2 tonnes pour certains.

La dernière problématique qui n'est pas résolue avec l'électrification, sur laquelle Lausanne semble tout miser, c'est la rareté de l'espace en milieu urbain. Les voitures, électriques ou non, sont des véhicules peu efficaces si on compare la place qu'elles prennent dans l'espace public avec le nombre de personnes transportées à l'instant t. Si je vous donne un exemple – même si on essaie de me troubler avec un bruit de fenêtre, je ne me laisserai pas faire – 30% de l'espace urbain en ville de Paris est occupé par la route, qui est elle-même occupée majoritairement par des véhicules spécialement peu efficaces, comme je viens de le mentionner.

Avec la croissance démographique à Lausanne, 30 000 personnes en plus sous dix ans, on peut imaginer une ville de Lausanne à 200 000 personnes avant 2050 dans certains scénarios. La congestion dérivée de l'espace public par la voiture deviendrait un problème irrésoluble, si on ne s'attache pas à réduire l'emprise de la voiture, électrique ou pas.

Pour toutes ces raisons, ce postulat propose à la Municipalité d'étudier une version alternative à la vision développée dans le Plan climat. Nous l'avons intitulée : la vision d'une ville sans voiture. C'est un slogan un peu réducteur, je le veux bien. Derrière ce slogan se cache un concept qui est plus complexe que cela. Une ville sans voiture, c'est une ville libérée des transports individuels motorisés, mais où une vaste offre de transports collectifs la remplace complètement. Cette offre de transport inclut le car sharing, qui peut se faire avec des voitures qui sont collectivisées et partagées, et qui vont à l'encontre du modèle du transport individuel motorisé, qui est véritablement la source du mal, si on analyse la problématique de la consommation d'espace en ville.

Il ne s'agit pas non plus, quand on parle de ville sans voiture, d'une ville sans automobiliste ni sans trafic, mais ce trafic est réduit au minimum, et les véhicules y sont partagés – je l'ai déjà mentionné. J'entends déjà dire dans la droite, spécialement bruyante en ce moment, que la gauche radicale veut mettre la population lausannoise au pain sec et à l'eau. C'est là que c'est intéressant. Plusieurs études montrent que, particulièrement dans les centres urbains, le renoncement à la voiture n'est pas vécu comme un sacrifice. Au contraire, c'est souvent une libération. La voiture est une charge, principalement pour les femmes, comme l'a évoqué ma camarade Francesca Meinherz à plusieurs reprises. Elles sont contraintes d'utiliser la voiture dans l'espace urbain, alors que c'est un moyen de transport peu efficace. Ce sacrifice n'en est pas un, du moment que les infrastructures sont disponibles, comme le montrent plusieurs études en urbanisme et en mobilité.

L'autre argument qui est souvent évoqué à l'encontre de cette vision de ville sans voiture, ce sont les impacts économiques. On nous dit souvent qu'on veut la mort du commerce, etc. Mais à nouveau, j'aimerais demander à ceux qui évoquent cet argument, qui sont souvent des politiciens de droite, de retourner à leurs études de commerce pour aller examiner les résultats des études les plus fréquentes, qui montrent que la réduction du trafic ou la substitution du trafic automobile par la mobilité douce génère des impacts économiques globaux qui sont positifs. À titre de comparaison, un piéton ou un cycliste consomme souvent plus qu'un automobiliste, que ce soit dans les restaurants ou les bars, urbains, je le précise.

Les solutions que cette idée de ville sans voiture amène, pour ne pas faire du renoncement à la voiture un sacrifice, ce sont des transports publics gratuits performants, des hubs de livraison écologique, en vélo cargo par exemple, ce sont des solutions de mobilité partagée, et c'est libérer l'espace au sol qu'on peut réaffecter à des occupations ou à des utilités qui servent à la population, voire à la biodiversité. Je vous demande de prendre en compte ce postulat pour permettre à la Municipalité de se positionner par rapport à cette vision, qui selon moi est bien plus compatible avec la lutte contre le changement climatique et la santé humaine, ou la protection de la biodiversité que la vision que la Municipalité développe dans le Plan climat.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je ne sais pas si le micro fonctionne ce soir. C'est désagréable. Ceux de la Municipalité fonctionnent, les nôtres non. J'ai entendu M. Dupuis en sourdine.

Il ne me semble pas qu'en 2008 il y ait eu une levée de boucliers sur l'interdiction du tabac. Pour faire court, ça ne va pas vous étonner, le PLR ne partage pas la vision d'une vie sans voiture. Je vais prendre position sur les deux postulats : cette vision n'est pas souhaitable à nos yeux et nous sommes persuadés que, même si le trafic individuel diminuera dans le centre-ville, qu'il a vocation à diminuer, et cela plus vite qu'on ne le croit, mobilité électrique, dont j'ai bien compris qu'elle était une source d'angoisse pour M. Dupuis, parce qu'elle pourrait apporter des solutions à certains problèmes posés par la mobilité, notamment le bruit et les gaz d'échappement.

Malgré cela, nous pensons que le transport individuel motorisé restera un mode important d'accès à la ville et de transport dans l'avenir, à défaut d'un mode de circulation au sein de la ville. De sorte que nous ne suivons pas une position politique qui vise à la suppression du transport individuel motorisé en ville.

Dans le cadre du Plan climat, la Municipalité a évoqué l'interdiction des véhicules à moteur dans le centre d'ici 2030. Nous pensons que les évolutions technologiques permettront cette interdiction. Nous pensons qu'il y aura un délai plus long, car ce sont de nouveaux véhicules qui seront électriques et que c'est seulement à terme qu'on aurait une électrification complète. Ces évolutions sont surtout extérieures aux compétences municipales et dépendent principalement de la possibilité pour un constructeur automobile ou non de faire entrer un véhicule sur le marché et sur les routes de Suisse.

La position du PLR sur la mobilité en ville est connue depuis la dernière législature. Elle a été exprimée de façon complète dans le postulat de Xavier de Haller sur un centre-ville apaisé. Elle se fonde sur le principe de la multimodalité et sur la liberté de choix du moyen de transport autorisé. Elle assume aussi, peut-être plus que la vision de gauche, la nécessité que la Ville de Lausanne demeure accessible, y compris pour des gens qui ne partagent pas votre mode de vie.

Cette vision consiste principalement à une extension des zones piétonnes à l'intérieur de la petite ceinture et au maintien d'une accessibilité au parking au centre-ville et une interface avec le réseau routier. Cette vision est incompatible avec la vision de M. Dupuis. Nous le refusons.

Sur le postulat Rossi, qui a pour but de la piétonnisation de la ville, c'est différent. La notion d'aire urbaine qui est développée dans le postulat n'est pas définie. Comme je l'ai dit, nous sommes favorables à une extension des zones piétonnes dans le centre. Nous souhaitons voir quelle est la vision de la Municipalité à ce sujet. On se rend bien compte que, par expérience, elle sera moins absolue que la vision du postulat.

Une grande partie du groupe PLR renverra ce postulat à la Municipalité, pour que nous ayons une position de la Municipalité sur la question des zones piétonnes au centre-ville. On jugera la Municipalité sur pièce. On verra dans quelle mesure ce projet de piétonnisation sera compatible avec notre vision de la mobilité.

**M. Sébastien Kessler (Soc.)** – Au nom du groupe socialiste, je pense à votre santé et me refuse de faire durer plus longtemps le suspens : oui, nous soutenons et saluons les deux postulats. Le changement doit avoir lieu, il est déstabilisant comme tout changement. La transition vers ce changement prend du temps, il ne doit pas trop en prendre. C'est notre rôle de l'accompagner avec sérieux et au mieux.

Il faut une vision, viser des objectifs réalistes et réfléchis. C'est le cas des deux postulats. Cette vision doit tenir compte en particulier de la qualité de vie à Lausanne et de notre santé à toutes et à tous. L'automobile ne peut plus être le symbole de richesse, aujourd'hui source de pollution qui se respire, sentant ou le reflet d'une position grise qui est une source parmi d'autres de réchauffement climatique. À l'inverse, marcher un peu, comme rire, c'est bon pour la santé. Face aux changements nécessaires, le groupe socialiste vous propose sans peur et sans reproches de suivre la commission et accepter les deux postulats.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante :** – La commission recommande la prise en compte du postulat de M. Rossi par 7 oui, 5 non, 0 abstention.



Nous recommandons la prise en considération du postulat de M. Dupuis par 7 oui, 1 non et 4 abstentions.

**Le Conseil, par 67 oui, 10 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission sur le postulat de M. Rossi.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Rossi Vincent et consorts : « *Circuler au pas - ou pas : une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le Conseil, par 54 oui, 21 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission sur le postulat de M. Dupuis.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Dupuis Johann et consorts : « *Au galop vers la ville sans voitures* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires »**

Rapport-préavis N° 2021/35 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Enfance, jeunesse et quartiers

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) :** – Je ne vais pas faire long. Les quinze commissions d'établissement lausannoises fonctionnent avec un budget annuel de 15 000 francs, ce qui représente 1000 francs par établissement. Le solde de cette somme non-consommée par les commissions ne peut être utilisé sur une prochaine année, d'où l'objet de mon postulat qui demandait la création d'un fonds. J'ai bien compris, par ce rapport préavis de la Municipalité, ainsi que ses explications lors d'une réunion du Conseil des établissements en juin 2021 que de créer un fonds pour une si petite somme n'était pas envisageable et trop coûteux.

Malgré tout, j'accepte cette réponse de par le contenu de ses promesses qui sont : 1. l'élaboration d'un suivi bisannuel des besoins de chaque mission et de pouvoir répartir entre les commissions les montants non utilisés par l'un ou l'autre établissement. 2. D'augmenter le budget total de 3000 francs, déjà imputés au budget 2020. Bien que ce soit une goutte d'eau quand il s'agit d'un événement important.

Ceci ne devrait plus poser de problèmes selon la troisième promesse de ce rapport de préavis intitulé de la sorte : le service en charge des écoles continuera à proposer son appui au CET en les orientant vers les entités communales capables d'apporter un montant en fonction des thèmes du projet ou en signalant des appels à projets qui peuvent concerner les CET. Le service des écoles et

du parascolaire pourra en outre prendre en charge le coût de certains projets dans la limite de ses possibilités budgétaires. En conclusion, je vous invite à accepter ce rapport de préavis et je laisse au municipal David Payot le soin de donner des éclaircissements sur le fonctionnement des établissements scolaires.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Je prends la parole ce soir au nom du groupe PLR et en l'absence de notre collègue Philippe Miauton, qui devait s'exprimer ce soir. Il vous prie d'excuser son absence, malgré le fait qu'il se réjouissait d'aborder une nouvelle fois dans ce plénum et avec le municipal en charge de l'enfance et de la jeunesse la réponse que la Ville donne au fait d'être amie des enfants. Je me chargerai de présenter son propos.

Évidemment, le groupe PLR va accepter la réponse à ce postulat. Nous tenons à souligner notre désarroi quant à la formulation de la réponse présentée, et de la somme évoquée au postulat de Mme Crausaz. La Ville nous propose de valider une augmentation du budget de 3000 francs. Il y a quelque chose de mesquin dans ce montant. Si on additionne les jetons de présence de la commission et le conseil de ce soir, le salaire de l'administration qui a rédigé ce préavis, nous aurons largement dépassé cette somme ridicule ; 3000 francs, c'est toujours ça de donné, mais c'est ridicule au regard des messages que porte le municipal sur la participation citoyenne, sur l'importance et la valorisation de la milice et sur la fierté du slogan de notre Ville, amie des enfants. Pour seule réponse à ces valeurs cardinales, on nous propose 3000 francs.

Bien entendu, les commissions d'établissement ne dépensent pas l'ensemble de leurs fonds, comme indiqué dans le rapport, mais que la Commune vienne nous dire qu'il est compliqué de pourvoir un fonds avec des sommes dépensées, qu'il est préférable à une logique trop liée au rythme de l'administration communale ou impliquant des démarches trop lourdes pour la question. L'administration n'a-t-elle pas la capacité de gérer des petites sommes rapidement ? C'est inquiétant. Les prétextes ne sont pas convaincants et nous nous retrouvons à valider 3000 francs, c'est mesquin, mais c'est toujours ça de pris. Arrêtons avec nos slogans marketing qui ne collent pas avec nos actions.

**Mme Romane Benvenuti (Les Verts) :** – Notre groupe soutiendra ce rapport-préavis. On tenait à souligner la qualité de ce rapport qu'on trouve très complet et également à remercier d'avoir apporté cette thématique des établissements dans le débat qui peut être importante pour les habitants de Lausanne. On espère que cette augmentation du budget permettra de réaliser des projets. On attend de la part de la Ville qu'elle suive les projets que proposent les commissions dans le cas où ils devaient dépasser leur budget alloué.

**M. Yusuf Kulmiye (Soc.) :** – Au nom du Parti socialiste, je rejoins tout ce qui vient d'être dit par mes collègues. Le groupe socialiste acceptera le rapport de préavis référant au postulat de Mme Crausaz Mottier. On remercie le président de la commission pour son rapport qui est très complet. On ne partage pas personnellement les conclusions de Mme Mathilde Maillard, car cela concerne la vision de notre travail de milice : tout n'est pas question d'argent. Ce sont des petites sommes, mais ce sont des choses qu'on doit discuter. Je remercie encore une fois Mme Crausaz d'avoir pu mettre sur la table cette question. C'est une question importante. Les parents, la Ville, les commissions d'établissement, qu'est-ce qu'on peut faire ? Même si au final il est vrai que c'est un petit montant qui a été discuté et que les frais engagés pour cette discussion sont peut-être plus grands, mais ça fait partie de notre travail de pouvoir mettre en place ce genre de dispositif. En ce sens, le groupe socialiste accepte le préavis de la Municipalité.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'étais dans cette commission. Je voulais rappeler qu'un des soucis de ces sommes qui sont allouées aux commissions d'établissement, c'était le fait que les 1000 francs alloués sont souvent peu suffisants et que donc, à la question qui est souvent récurrente, c'est de savoir si on pouvait garder d'une année à une autre les 1000 francs. Je n'ai pas l'impression que cette question a été vraiment traitée.

Ou bien c'est trop peu pour faire quelque chose, ou bien ce n'est pas assez. On aurait envie d'attendre, ou de faire une action tous les deux ans. J'ai l'impression que, dans ce postulat, je n'ai toujours pas bien compris comment on pourrait faciliter 3000 francs de plus ou moins, faciliter le fait de ne pas être obligé de dépenser tout dans l'année et de garder quelque chose pour un événement beaucoup plus important où on pourrait peut-être dépenser 4000 ou 5000 francs. J'aimerais avoir un éclaircissement là-dessus, sur la réponse de M. le municipal.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Un rappel des rôles du Conseil des établissements et des commissions d'établissement a été demandé. Brièvement, chaque commune ou groupement de communes a la responsabilité sur la loi cantonale d'avoir un conseil des établissements.

La particularité de Lausanne est de réunir quinze établissements scolaires, et du coup d'avoir vocation à avoir d'une part un conseil des établissements, qui parle des questions scolaires au niveau de la Ville, et d'avoir aussi une commission pour chacun des quinze établissements, avec la possibilité à ce niveau-là d'avoir des débats qui sont plus en lien avec des enjeux locaux. Un des enjeux des commissions d'établissement et du Conseil des établissements, c'est que selon la loi cantonale, ils ont des compétences restreintes si on parle des compétences décisionnelles. Du coup, finalement, une bonne partie de leurs compétences et de leur capacité d'action revient aussi aux compétences des acteurs qui sont réunis dans ces institutions. C'est, à chaque fois, des représentants des professionnels liés à l'école, des parents, des partis politiques et des associations associées au monde scolaire. C'est le fait d'avoir à chaque fois ce mélange d'acteurs qui puisse échanger qui fait l'intérêt des échanges et du Conseil des établissements et des commissions d'établissement.

L'autre pouvoir, c'est leur capacité à développer des projets en lien avec le terrain. Ils ont aussi toute la légitimité qui provient de ces différents acteurs réunis. Le postulat proposait que ces commissions aient une marge de manœuvre financière plus grande en pouvant conserver d'une année à l'autre l'argent non dépensé. La Municipalité trouve plus favorable d'avoir une compensation qui se fasse non pas d'une année sur l'autre, mais plutôt entre une commission une autre, voire entre différentes rubriques budgétaires qui permettent de soutenir soit des activités dans le domaine scolaire, soit les activités de quartier.

Ce choix, c'est d'une part parce que les règlements en matière de fonds sont relativement stricts, et qu'il ne paraissait pas être un signe positif d'introduire tout à coup un régime d'exception pour les quinze commissions d'établissement avec cette constitution de fonds, qui sont par ailleurs limités au niveau de la Ville, en fonction du règlement et des règles financières de la Ville.

L'autre intérêt que cela a, de notre point de vue, c'est d'avoir plus de coordination entre les établissements qui permettent aussi que périodiquement les présidents de commission d'établissement puissent s'informer des projets en cours, identifier les projets qui solliciteront des dépenses, et pouvoir les planifier au mieux. Ça permet également aux services d'accompagner les projets. Ça a aussi une réelle dimension participative qui paraît intéressante.

Je me distance aussi de l'analyse exprimée par Mme Maillard au nom de M. Miauton, dans le sens où la reconnaissance de l'importance d'une thématique ne se fait pas uniquement par l'attribution d'argent et la possibilité de pouvoir le dépenser souverainement. Il se fait aussi par le fait de pouvoir favoriser des échanges, favoriser un travail collectif pour pouvoir mettre ensemble les acteurs sur ce terrain. À mon avis, la participation a un sens, dans la mesure où elle réunit différents acteurs et qu'elle arrive ensuite à les rassembler pour des projets collectifs. Dans ce sens-là, la manière de mutualiser qui est proposée paraît avoir un intérêt.

Des échanges ont déjà lieu pour pouvoir aussi trouver des soutiens, typiquement avec une étape de la Caravane des quartiers, qui pourrait se faire dans un établissement scolaire. C'est la solution qui est proposée. Je remercie la postulante et tous les cosignataires des différents groupes d'avoir émis cette proposition qui à mon sens permettra aussi de renforcer le rôle et la qualité du travail des commissions d'établissement.

La discussion est close.

**M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur :** – L'unique conclusion a été votée à l'unanimité de la commission.

**Le Conseil, par 73 oui, 4 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Rapport-préavis N° 2021/35 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts « Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires ».

---

## **Pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 sign.) : « Projets d'aménagement du Port d'Ouchy »**

Rapport

Présidence :	Céline Misiego
Membres présents :	Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguët ; Françoise Piron ; Yvan Salzmänn ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.
Membres excusés :	Oleg Gafner ; Graziella Schaller.
<u>Municipal concerné</u> :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie
<u>Pétitionnaires</u> :	M. Pierre Frey et M. Gilles Favre.
<u>Secrétaire</u> :	Frédéric Tétaz

---

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

---

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de M. le municipal.

**La Présidente** explique le déroulement de la séance

**L'un des Pétitionnaires** présente la pétition qui demande à ce que le règlement soit conforme à la Constitution vaudoise qui prescrit d'avoir à prendre des mesures qui allègent l'impact sur l'environnement et à ce qui était le contenu du programme de la législature de la précédente de la Municipalité. L'esprit général de la pétition se fonde sur le constat que les projets d'aménagement du port d'Ouchy, tels qu'ils ont été présentés, ont suscité une multitude de réactions fragmentaires, chacune légitime et fondée, mais désordonnées. Le projet se fonde sur une vision et une démarche fragmentaires, ce qui dans une grande administration est fatal, voire normal. Il est apparu aux pétitionnaires qu'il y a un défaut de vision d'ensemble dans la conception de l'aménagement du port. Il relève l'importante gêne de la CGN dans son voisinage avec les autres usagers du lac. La CGN avait autrefois la mission de promener des touristes. Maintenant elle a pour mission de fournir un service régulier de desserte d'un certain nombre de destinations avec des horaires précis. Les pétitionnaires ont observé que les capitaines des bateaux de la CGN sont confrontés à des problèmes très durs. La politique du port devrait prendre en compte ces besoins. Il n'est pas convaincu que c'est le cas. Il relève qu'au moment de l'Exposition de 1964, le passage de la digue à l'Ouest a été fermé en créant le petit pont. Avant cela, la digue était en pleine eau et accessible que par des youyous. A l'heure actuelle, les voiliers ne peuvent plus sortir par cette voie alors qu'ils gêneraient moins la navigation de la CGN. Cet argument ne figurait pas dans le mémoire qui accompagnait la pétition. Les petites places d'amarrages, qui abritent le plus souvent des canots à moteur, sont dans une curieuse situation de tarification qui pensait être équitable en indexant les prix des places d'amarrage sur la longueur. Mais, ce faisant, on ne tient pas compte du fait qu'il y a un prix fixe par place. Peu importe la longueur du canot, il y a un investissement de base en maintenance ou en équipement qui est fixe (ponton d'accès, bouée, chaîne) ce qui produit une sorte de dumping sur les petites places d'amarrage. L'impression qui s'en dégageait est que cela empêchait le développement d'un dry dock. Il apparaît aux pétitionnaires que la stratégie était de s'occuper d'abord du port de Vidy, puis de celui d'Ouchy alors que les deux sont beaucoup plus liés. A Vidy, il y aurait la possibilité de créer un dry dock, de le faire exploiter par une société privée et

d'économiser beaucoup de nuisances. En effet, un bateau maintenu en dry dock n'a plus besoin de peinture antifouling. Ces peintures contiennent beaucoup de biocides. Les sondages dans le port d'Ouchy montrent une densité de cuivre qui, en théorie si la masse était suffisante, permettrait d'exploiter une mine de cuivre. Il en va de même pour les autres métaux. Dans l'ensemble, si on avait une politique plus large, on pourrait s'opposer à une situation où, sur l'eau, la politique publique favorise la petite navigation à moteur thermiques (il existe 1 ou 2 bateaux électriques, mais quasiment l'intégralité des bateaux sont à moteurs thermiques) qui constituent tous une source de pollution. Les sapeurs-pompiers interviennent souvent sur les rives du lac pour juguler des pollutions. Il a l'impression que la main publique encourage sur l'eau un énorme parking de petites unités à moteur alors qu'elle combat en ville l'usage aggravé du domaine public urbain par l'automobile, par les motos, etc.

**Le second Pétitionnaire** note qu'en réfléchissant à la problématique des ports, il est difficile de comprendre comment ces ports sont gérés. L'impression est qu'ils sont gérés différemment, alors qu'il serait plus intelligent d'avoir une gestion des deux ports et de pratiquer des allocations entre les ports en privilégiant dans un des ports les voiliers et les canots moteurs dans l'autre, sachant que les besoins de ces deux types d'embarcation ne sont pas les mêmes. Cela permettrait d'avoir une politique du port plus adéquate à la situation à gérer.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** répond que s'il n'y avait dans le port que des bateaux mentionnés au point 3 de la pétition, il en serait ravi. Mais la Municipalité ne peut pas imposer un type de bateau. Il rappelle que certaines règles dépendent de la Commune, d'autres du Canton, et d'autres encore de la Confédération par rapport aux embarcations qui ont le droit de naviguer ou non. S'agissant des places d'amarrage, le système est reconnu comme l'un des meilleurs. Il y a eu des périodes où l'attribution des places n'obéissait pas tout à fait au principe d'égalité de traitement. Aujourd'hui le système est strict, mais respecte l'égalité de traitement. Un exploitant doit posséder un bateau pour avoir une place d'amarrage. Il n'est pas possible de vendre de l'espace public au travers de la transmission d'un bateau ou d'un exploitant du bateau. Le projet de rénovation du port d'Ouchy découle d'une réflexion d'une réflexion parallèle des ports d'Ouchy et Vidy. Mais les pressions oscherines ont empêché la rénovation du port d'Ouchy. Les deux rénovations ont été découplées, mais ce n'est pas ce qui était prévu initialement. Actuellement les pontons en béton prennent l'eau. Il était impératif de remplacer ces pontons rapidement. Il y a eu 12 séances de démarche de consultation participative avec les divers acteurs concernés pour aboutir à un projet. C'est donc un projet de compromis. Il consiste principalement en l'installation de pontons qui ne sont pas en béton et de mettre des installations comme à Vidy, dont les utilisateurs semblent être globalement plutôt satisfaits. Le Conseil doit encore se prononcer sur un crédit pour remplacer ces pontons. Il ajoute encore qu'il y a beaucoup d'autres aspects à considérer dans un port : installations techniques, installations liées à l'eau, problèmes d'électricité, des eaux courantes, etc. ; et tout n'est pas en main de la direction Sécurité et Economie. Il y a aussi d'autres enjeux qui concernent le trafic sur la place de la navigation, des relations avec le parking, d'arborisation qui ne relèvent pas de la direction de Sécurité et Economie. Tout cela sera présenté dans un prochain rapport-préavis. Le Conseil communal pourra prendre en considération tout ou partie des remarques des pétitionnaires, voire de durcir certains critères. Il se demande si le Conseil communal plébiscitera la privatisation de la gestion d'un certain nombre d'emplacements pour les bateaux. Quant à la spécialisation de l'un des ports par rapport l'autre est aussi une grave question car il y a des clubs sportifs ou associations qui sont organisées.

**Un Commissaire** demande des précisions sur l'extrait du mémoire annexé à la pétition : « *Au lieu d'analyser de manière rationnelle le potentiel du Quai d'Ouchy, on livre le plan d'eau à une seule pratique ringarde et on bricole dans le vieux port des plateformes de bain.* ». Il estime qu'il devrait y avoir une priorité pour les habitants lausannois et les baigneurs et demande s'il n'y a pas de mépris de la part des pétitionnaires vis-à-vis de cette population.

**Le Pétitionnaire** répond qu'il n'y a aucun mépris dans sa pétition. Il rappelle qu'historiquement, le quai d'Ouchy était le lieu des premiers bains. Il relève un élément qui lui paraît curieux : le lieu de ces premiers bains a été attribué à un bateau de la CGN qui servait au Comité olympique. Pour récupérer ce lieu, il a fallu des efforts de persuasion car le Comité trouvait l'emplacement chic. Aujourd'hui la place est attribuée à la pratique du ski nautique, activité qui n'est plus pratiquée par grand monde, car remplacée par la pratique du wakeboard qui demande des embarcations capables de générer de grosses vagues. Ce qui est gênant, ce n'est pas le principe des plateformes, un peu à

la ramasse, dans un coin où cela était possible, mais que le bel espace soit laissé à la pratique du ski nautique plutôt qu'aux baigneurs. Ouchy se paie le luxe de mobiliser cette énorme bande devant le quai pour le ski nautique, ce qui par effet retour empêche que la plateforme de bain soit ailleurs que cachée où on l'a mise. Il ajoute encore qu'actuellement, il n'y a pas d'espace facile pour faciliter l'accès des paddles boards. Il explique que la réflexion académique qui a précédé la rédaction de cette pétition - dans laquelle les idées émises ont été réinjectées - n'a jamais été conduite en laissant place au mépris d'une pratique sportive ou ludique. Il relève que les usagers constatent que le personnel du port se donne beaucoup de mal pour que les installations fonctionnent. Les pétitionnaires reconnaissent des besoins des autres, sont reconnaissants vis-à-vis de ceux qui s'occupent de la maintenance. Cette pétition est motivée par le goût d'apporter des réflexions.

**La Présidente** demande des précisions sur les peintures antifouling toxiques utilisées pour protéger la coque. Elle demande s'il n'existe pas d'autres moyens de protéger la coque d'un bateau.

**L'un des Pétitionnaires** explique qu'il n'y a plus que ce type de peinture car les autres ont été interdites.

**L'autre Pétitionnaire** rajoute que le système dry dock a un intérêt pour les usagers. Ce n'est pas seulement une charge pour l'utilisateur qui loue une place d'entreposage à sec, mais aussi un avantage puisqu'il y a moins d'usure, moins de vieillissement, moins d'entretien. Il estime que cette proposition de type d'entreposage n'est pas en défaveur des propriétaires des bateaux.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** explique que, malgré le peu de points positifs que les pétitionnaires voient en la plateforme de baignade, celle-ci est populaire. Elle correspond à un besoin, même en hiver, elle est utilisée par la clientèle du palace tout proche et cela permet l'accès à tout le monde y compris à ceux qui n'ont pas accès aux bateaux ou à d'autres loisirs. Il y a bien sûr des conflits d'usages, car les rives du lac et les espaces autour sont extrêmement convoités. L'autorité publique a la tâche de faire la balance les différents intérêts. Il y a actuellement une forte demande pour des amarrages.

Audition du municipal sans la présence des pétitionnaires

**Une Commissaire** demande si la Municipalité va de toute façon faire une étude complète sur le projet et si cela vaut la peine d'aller plus loin dans les auditions.

**Le Municipal en charge de Sécurité et Economie** dit qu'il a participé aux douze séances de consultation avec les utilisateurs. Ils ont tous des idées sur l'organisation du port en fonction des activités que chacun pratique : paddle, voilier, planche à voile, dériveur, La Vaudoise, bateaux à moteurs, etc. Il y a des personnes qui voudraient être dans un port ou un autre. La suppression de la passerelle a été étudiée. Cela coûte cher et cela supprime des places. Il était possible de faire 5 ou 6 schémas libres. Une variante qui recevait le soutien de la majorité des utilisateurs a été présentée, mais l'auteur de cette variante a ensuite changé d'avis et ne la soutenait plus. Cela pour illustrer les avis multiples et changeants et la difficulté de contenter tout le monde. Il existe une projection du futur port qui ressert les canaux entre les bateaux. Cette réduction de la distance entre bateaux, que l'on retrouve dans d'autres ports, ne satisfait pas certains utilisateurs qui estiment que le cas lausannois est particulier. La Municipalité a un projet qui vise permettre de cheminer le long des rives du lac et donc à libérer la partie au bord de la place de la navigation ; à réserver cet endroit sans bateau, avec uniquement la Vaudoise et pour les joutes nautiques historiques. Les bateaux seraient protégés des incivilités en étant repoussés sur des pontons comme à Vidy. Un préavis sera fait et le Conseil communal pourra faire des propositions de changement. En fonction des changements, il pourra répondre à la pétition.

**La Présidente** prend congé du municipal en le remerciant.

#### Délibération de la commission

**Un Commissaire** propose un renvoi pour communication puisqu'un préavis va être présenté au Conseil.

**La Présidente** lit la demande des pétitionnaires : *Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité: avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la Constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et*

conservation durable des ressources) ; correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

**La Présidente** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

**Conclusions de la commission :**

Vote : A l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication

Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – La commission s'est exprimée à l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour études et rapport-préavis.

**Le Conseil, par 73 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

– vu la pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 sign.) : « *Projets d'aménagement du port d'Ouchy* »

– vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Pétition de Mme Tatiana Taillefert (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement »**

Rapport

Présidence : Céline Misiego  
Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguet ; Françoise Piron ; Yvan Salzman ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.  
Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.  
Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité  
Accompagnant Municipalité : M. Patrick Eturnaud, chef de Service Routes et Mobilité  
Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert  
Secrétaire : M. Frédéric Tétaz  
Rapportrice : Mme Françoise Piron

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

---

Il est procédé à l'audition de la pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale

**La Pétitionnaire** explique que la rue des Rosiers, où elle habite, est bordées d'immeubles locatifs, étroite, de places de parc des deux côtés et avec une piste cyclable. Elle se demande s'il ne serait pas possible de supprimer les places de parc sur un côté. Plutôt que de considérer le cas pour chaque rue de Lausanne, elle souhaite que cette mesure soit envisagée pour l'ensemble des rues de Lausanne.

**La Municipal en charge de Finances et Mobilité** soutient le projet de diminuer l'espace dévolu à la voiture. Cependant, le côté binaire de la pétition, ne considère pas les cas où le stationnement des deux côtés est pertinent pour casser la vitesse. Sur le chemin de la Tour-Grise, la Municipalité voulait supprimer une partie du stationnement sur un côté de la rue. Lors de la consultation, les habitants concernés ont proposé de conserver un espace de la rue déjà investi par les enfants pour jouer sur une partie et garder le stationnement des deux côtés de la rue sur l'autre partie

**Un Commissaire** cite la pétition : « *La pollution de certains quartiers est supérieure aux normes légales fixées par l'ordonnance sur la protection de l'air et porte atteinte à la santé* ». Il demande sur quels chiffres se base la pétitionnaire pour appuyer son affirmation.

**La Pétitionnaire** répond qu'elle se base sur son ressenti. Elle estime que l'air de l'avenue de Beaulieu et à proximité est particulièrement pollué. Elle nuance en disant que, toujours selon elle, la situation s'est améliorée depuis vingt ou trente ans.

**Un Commissaire** dit connaître la rue des Rosiers pour y avoir habité enfant. Il reconnaît qu'elle était alors moins fréquentée par les voitures. La photo de la rue contenue dans la pétition donne incontestablement une impression de lourdeur. Mais il rejoint l'avis de la Municipale de ne pas étendre la mesure de manière uniforme.

**Une Commissaire** dit que chaque rue a son caractère. La rue où elle habite, avait des voitures des deux côtés. Les places ont été supprimées d'un côté et réorganisées en épis sur le côté restant. L'impression qui en ressort maintenant est d'être face à un parking. Parfois on pense améliorer la situation et on obtient l'inverse.

#### Audition de la municipale sans la présence de la pétitionnaire

**Un Commissaire** demande si la requête de la pétitionnaire pose des difficultés pour l'accès des archives de la Ville

**La Municipal en charge de Finances et Mobilité** dit que son service n'a pas encore étudié ce projet. L'une des difficultés, lorsqu'une rue est piétonnisée mais que des accès véhicules motorisés doivent être conservés, est qu'il faut soit poser une borne avec une clé, ou poser une borne amovible. Les bornes amovibles coûtent près 50 mille francs. Dans un autre cas, la Municipalité a fait commencer la zone piétonne plus loin dans la rue en laissant le début accessible aux véhicules motorisés pour éviter de devoir poser une borne pour ce seul segment.

Pour ce qui est de la piétonisation de la rue des Echelettes, qui était l'objet d'une pétition précédente, elle relève l'effet bénéfique. Une caisse à clé a été mise à disposition des habitants. Ils y rangent du mobilier de jardin. Cela a évité d'installer du mobilier urbain fixe dont les habitants ne voulaient pas. Ils craignaient que des personnes externes au quartier s'y installent et provoquent des nuisances.

**Une Commissaire** relève que la municipale a indiqué qu'il serait compliqué de déployer la mesure de manière automatique à toutes les rues lausannoises. Elle demande en revanche s'il serait possible de dégager des critères (largeur, rue de quartier, rue à sens unique, etc.) pour établir un type de rue susceptible d'accueillir la mesure proposée dans la pétition et que, pour toutes les rues lausannoises correspondant à ce type, la mesure soit déployée automatiquement. Quitte à ce que dans certains quartiers la mesure ne satisfasse pas les habitants. Cela permettrait de gagner du temps plutôt que d'étudier singulièrement chaque rue.

**La Municipal en charge de Finances et Mobilité** souhaiterait pouvoir aller vite. Mais la Municipalité est soumise à une série de contraintes. Chaque place de parc supprimée doit faire



l'objet d'une procédure d'une publication dans la Feuille des Avis officiels (FAO). Cela prend 3 mois sans délai de recours. S'il y a un objectif politique à avoir, il devrait être défini en termes quantitatifs du nombre total de place pour la ville, mais de ne pas imposer la suppression des places sur chaque rue. L'approche de la Municipalité est de s'adapter à chaque quartier et d'échanger avec la population. L'expérience COVID a permis de voir que l'échange avec les usagers est essentiel.

**Un Commissaire** demande s'il est possible d'avoir des mesures de pollution pour pouvoir donner des réponses à l'argument de la pétitionnaire.

**La Municipal en charge de Finances et Mobilité** dit qu'en cherchant sur internet avec les mots-clés « pollution » ; « air » ; « Lausanne », le résultat propose un lien vers le guichet cartographique de la Ville<sup>1</sup> qui permet de visualiser l'évolution de la pollution sur 10 ans par quartier.

#### Délibération de la commission

**La Présidente** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Vote : *Par unanimité voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication*

#### Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice** : – Je n'ai pas de remarques pour mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice** : – La commission a voté à l'unanimité pour étude et communication.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « *Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

#### **Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts déposé le 13 juin 2021 intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2021/54 du 11 novembre 2021

Culture et développement urbain

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

<sup>1</sup> [https://geo.lausanne.ch/lm/index.php/view/map/?repository=envobservatoire&project=observatoire\\_environnement\\_pub](https://geo.lausanne.ch/lm/index.php/view/map/?repository=envobservatoire&project=observatoire_environnement_pub)

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice** : – Le rapport sur postulat présenté par M. Gaillard a été accepté à l’unanimité. La commission a aussi formulé un vœu : la Commission invite la Municipalité à demander au Canton à consulter les associations professionnelles dans le processus de mise à jour du recensement et des mesures de protection.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Rapport-préavis N° 2021/54 de la Municipalité du 11 novembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historique de Lausanne »

---

**Postulat de M. Guy Gaudard (PLR) « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne »**

Rapport

Présidence : Mme Anna Crole-Rees

Membres présents : M. Guy Gaudard, M. Paulraj Kanthia, M. Mountazar Jaffar (remplaçant de M. Yusuf Kulmiye), Mme Paola Richard-de Paolis, M. Yvan Salzmann (remplaçant de Mme Sarah Depallens), M. Valéry Beaud, Mme Angélique Chatton, M. Ilias Panchard, Mme Graziella Schaller

Membres excusés : M. Fabrice Moscheni

Membres absents : Mme Angèle Mendy, Mme Anaïs Timofte

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Grégoire Junod, Syndic, M. Julien Guérin, chef du Service de l’urbanisme et M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB

Notes de séances : M. Jean-Philippe Dapples

Lieu : salle du Conseil Communal de l’Hôtel de Ville

Date : 20 janvier 2022

Début et fin de la séance : 16 h 05 – 16 h 35

La Présidente ouvre la séance à 16h05. Elle remercie les membres présents et les remplaçants désignés, passe la parole à M. le Syndic pour la présentation de la délégation municipale, puis à l’auteur du postulat pour la présentation de son initiative.

L’auteur du postulat déclare un intérêt personnel, puisqu’électricien indépendant débutant dans les années 1980 avec un apprenti, il se trouve désormais à la tête d’une entreprise de quelques 50 collaborateurs. Proche de la retraite, il ne dépose pas ce postulat pour ses propres besoins, mais plutôt au nom de tous les artisans liés aux métiers de la construction qui ont un besoin de se développer et de trouver des surfaces de stockage & ateliers appropriés sur le territoire lausannois. De nombreux fleurons « historiques » (par ex. l’entreprise Milliquet à la rue Centrale) ont dû déménager faute de trouver des locaux en suffisance. Préserver ce genre d’entreprises en ville, bien que parfois bruyantes, doit permettre d’y maintenir des emplois et des places d’apprentissage, ainsi que de percevoir des impôts. La proximité et la rapidité d’intervention s’apprécient également dans la notion du « consommer local ». Le postulat demande à la Municipalité d’étudier quelles seraient les options de créer des zones artisanales bien localisées, hors des quartiers de logements et

proches des voies de communications ? Et si des parcelles en mains communales pouvaient faire l'objet de création de DDP pour ces corps de métiers ?

M. le Syndic se déclare favorable au but recherché par le postulat. S'agissant des fluctuations d'emplois en ville, il propose de joindre aux notes de séance les chiffres d'évolution des emplois dans l'agglomération lausannoise. Les chiffres récents mettent en évidence un déséquilibre croissant entre le tertiaire et le secondaire. Au cours de la dernière décennie, la stratégie de rendement dans les développements immobiliers ne s'est guère montrée favorable aux métiers du secondaire, mais plutôt au tertiaire et au logement. La question des nuisances pour le voisinage est connue et malheureusement affecte également d'autres corps de métier, même par exemple des boulangers. Le Canton étudie actuellement les possibilités de préserver des secteurs d'activités dans le périmètre compact de l'agglomération. Lausanne pousse également au développement de zones artisanales et industrielles dédiées au secondaire. Sur le territoire de la Commune, le site de Vernand est confirmé dans cet usage et les sites de Sévelin et Sébeillon font l'objet de réflexions dans ce sens. A noter que Sébeillon, en mains des CFF, devrait recevoir une future gare de transbordement rail/routes.

La discussion générale est ensuite ouverte :

Un commissaire partage l'avis favorable au postulat et observe également que de petites entreprises manquent de place et doivent utiliser de simples garages comme lieux de stockage. Il constate en outre que sur l'ensemble du PALM de trop nombreuses zones industrielles ont souhaité être requalifiées pour une orientation tertiaire ou de logements. Il souhaite que d'autres pistes telles que la zone d'activité des Boveresses, au sud de l'autoroute, ou les terrains de l'ancienne usine d'incinération du Vallon fassent l'objet de réflexions pour des zones artisanales. Il demande ce qu'il en est du projet de plan d'affectation au Vallon ?

Une commissaire reconnaît le problème de trouver des surfaces à louer à des coûts raisonnables pour des PME. Toutefois, en tant que membre de l'association du Vallon, elle indique que les habitants du Vallon verraient certainement d'un mauvais oeil l'augmentation des nuisances, notamment celle de l'augmentation du trafic dans le quartier. Au cours des dernières années, les études visaient 3 scénarii pour requalifier les terrains avec des espaces publics de qualité.

Un membre de l'administration confirme que le PA du Vallon n'est pas abandonné. Actuellement, un mandat d'étude dirigé par le Laboratoire d'Urbanisme (LAB-U) de l'EPFL fait le bilan des démarches participatives et études menées. Sur cette base, le programme du PA pourrait être re-questionné. Si des activités artisanales étaient intégrées sur le site, il serait toujours possible d'accéder au site par le nord, depuis le contournement de la Sallaz.

Une commissaire estime également que le postulat couvre une problématique importante. La mise en valeur des nombreux bâtiments vides de Sévelin pourrait être une piste intéressante. Elle s'interroge sur les projets de réhabilitation des halles de Sébeillon qui avaient fait l'objet de visites des Journées du patrimoine. Est-il possible de transformer pour accueillir des activités commerciales ou autres ?

M. le Syndic répond que la halle historique n'accueillera plus de trafic ferroviaire, car elle n'est plus adaptée au transbordement des marchandises. Pour cette raison, une nouvelle halle devrait être réalisée pour la logistique urbaine. L'usage futur de la halle existante n'est pas encore précisé.

Le postulant remercie les membres pour le soutien qu'ils annoncent à ce sujet. Selon lui, les sites du Vallon, des Boveresses et de Sébeillon représenteraient des options idéales et des localisations optimales. Par contre, Vernand serait trop éloigné pour des entreprises devant intervenir au quotidien pour des dépannages en centre-ville au vu du réseau routier saturé à certaines heures.

Une commissaire propose d'étendre la réflexion à d'autres secteurs d'activités : alimentation (transformation de produits), mobilier, etc.

Une commissaire ajoute que la réflexion pourrait inclure une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire, comme cela se fait pour les centralités de quartier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote la question du renvoi à la Municipalité pour examen et rapport. Le renvoi est accepté à l'unanimité des 10 membres présents.

La présidente, constatant que l'objet a été traité, lève la séance à 16h35.

**Conclusion(s) de la commission** : le renvoi du postulat à la Municipalité pour examen et rapport est accepté à l'unanimité des 10 membres présents.

Discussion

**Mme Anna Crole-Rees (PLR), rapportrice** : – Je n'ai pas de remarque.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Anna Crole-Rees (PLR), rapportrice** : – Le renvoi à la Municipalité pour examen et rapport est accepté à l'unanimité.

**Le Conseil, par 72 oui, 0 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « *Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h 30.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés** : Mme Karine Beausire Ballif, Mme Aude Billard, Mme Séverine Graff, Mme Sevgi Koyuncu, Mme Astrid Lavanderos, Mme Céline Misiego, Mme Prisca Morand, Mme Diane Wild, Mme Manon Zecca, Mme Paola Richard-de Paolis

**Membres absents non excusés** : Mme Alix Aubert, Mme Charlotte de la Baume, Mme Denise Gemesio, M. Philippe Miauton, Mme Anaïs Timofte, Mme Varuna Mossier

Membres présents	84
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 21h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts « Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives »

#### Développement

Notre initiative vise à faire de la Ville de Lausanne une championne de la transition énergétique ainsi qu'un exemple en matière de durabilité, en favorisant la production locale d'électricité sur un modèle d'économie circulaire.

Majoritairement locataires, nombre de Lausannoises et Lausannois souhaitent participer à la transition énergétique de leur ville sans avoir la possibilité concrète d'investir directement dans les énergies renouvelables locales. Pourtant Lausanne comprend un grand nombre de toitures favorablement exposées au rayonnement solaire, potentiel que nous proposons d'exploiter en favorisant activement l'installation de centrales solaires participatives.

Avec ce postulat, nous offrons aux clientes et clients des Services industriels de Lausanne (SiL) l'opportunité d'agir concrètement pour la transition énergétique en investissant dans une installation solaire collective de façon à développer la production locale d'électricité et d'en bénéficier directement. En fonction de ses moyens et de ses objectifs, chaque personne cliente des SiL pourrait acquérir une part d'une centrale solaire participative raccordée au réseau de distribution des SiL et devenir ainsi productrice d'énergie renouvelable locale, contribuant activement à l'approvisionnement durable en électricité de la ville. En contrepartie, sa facture d'électricité diminuerait proportionnellement à l'énergie produite grâce à son investissement.

Dans l'esprit du postulat, la réalisation de centrales solaires participatives resterait à la charge de la société civile, par exemple sous forme de coopératives ou d'associations sans but lucratif. Le rôle de la Ville de Lausanne, par le biais des SiL, consisterait, d'une part, à mettre à disposition son réseau de distribution, et d'autre part, à valoriser la production locale en restituant sur le décompte d'électricité de ses clients l'énergie produite par les centrales dont ils détiennent une part.

Plutôt que de s'appuyer sur un rendement financier ou des coûts de rachats fluctuants, le postulat propose d'échanger des électrons produits localement contre des électrons consommés tout aussi localement. L'électricité générée par une centrale participative raccordée au réseau serait reprise par les SiL, tel que prévu dans la législation. En contrepartie, les SiL restitueraient cette énergie aux personnes ayant investi une part dans la centrale en créditant les kWh produits sur leurs décomptes d'électricité. Existant sur d'autres réseaux, ce dispositif offre par exemple 110 kWh/an pendant 20 ans, moyennant un investissement de 350.- (Sunraising, Berne) ou 80 kWh/an pendant 20 ans pour un investissement de 250.- (solarzüri, Zurich). La rémunération de la production excédentaire devrait permettre de couvrir les frais de maintenance de la centrale, et de planifier de nouvelles centrales solaires dans la perspective d'un cercle vertueux.

Le postulat considère que l'utilisation du réseau des SiL resterait rémunérée, idéalement à des conditions préférentielles. Les personnes intéressées ne pourraient participer qu'à la condition d'être

également clientes des SiL. La résiliation de leur contrat d'approvisionnement imposerait également la restitution de leur participation dans une centrale solaire.

En complément, la Ville de Lausanne pourrait favoriser l'installation de centrales solaires participatives avec les mesures optionnelles telles que:

- Mise à disposition d'ouvrages et toitures dont elle est propriétaire.
- Accompagnement de la constitution de centrales solaires participatives.
- Garantie d'un tarif de rachat de l'électricité stable à long terme.
- Promotion des communautés d'autoconsommation (CA).
- Intégration de centrales solaires dans ses projets de construction.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de démocratiser la production locale d'électricité en mettant le réseau électrique et le service commercial des SiL à disposition de centrales solaires participatives sans but lucratif.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « *Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante »**

Développement

L'offre culturelle lausannoise est d'une diversité exceptionnelle, et les institutions subventionnées par la Ville bénéficient d'un rayonnement local, national et international, mais pour quel public? Alors que tous les contribuables financent cette offre, 43% de la population lausannoise ne fréquente jamais les institutions culturelles subventionnées par la Ville. L'accès à la culture est un enjeu complexe sans « solution miracle », mais ce postulat souhaite améliorer l'impact de l'offre culturelle par de nouvelles actions de médiation culturelle.

#### **La culture comme facteur d'intégration sociale**

Olivier Moeschler dans son rapport de 2019 *les publics de la culture à Lausanne* rappelle la mission de la culture comme facteur d'intégration sociale :

« Il s'agit moins aujourd'hui d'analyser en quelle mesure la population accède aux oeuvres [ ... ] proposées par les institutions culturelles : bien plus, il faut vérifier si ces dernières parviennent à remplir leur nouvelle fonction d'être [ ... ] un instrument efficace d'intégration et de cohésion sociales qui sert à apaiser la polarisation sociale »<sup>1</sup>

Comme le souligne ce rapport, certains publics ne se sentent pas concernés par l'offre culturelle, sans que l'on constate de réels progrès en vingt ans<sup>2</sup>. Comme il y a 20 ans, les personnes avec un niveau de formation bas et des revenus modestes fréquentent peu ou pas les institutions subventionnées par la Ville et les actions de promotion de la culture ont, sur ces populations, un

<sup>1</sup> Olivier Moeschler, *Les publics de la culture à Lausanne*, 2019

<sup>2</sup> Olivier Moeschler, *Les publics de la culture à Lausanne*, 2000.

faible impact. Mais à ces publics historiquement peu impliqués dans l'offre culturelle s'ajoute une frange de la population lausannoise : les étrangers.

Dès lors, il nous paraît essentiel que la Municipalité développe une politique d'accès culturelle pour toutes et tous. De notre point de vue, l'un des leviers d'action à utiliser se situe sur le type de médiation culturelle mise en place par les institutions culturelles. Les actions de médiation des institutions subventionnées par la Ville ne doivent pas uniquement viser les enfants des gros consommateurs de culture. La médiation culturelle doit prioritairement chercher à toucher les Lausannois.es enfants et adultes qui, de par leurs profils sociologiques, risquent de se sentir exclus de l'offre (un sentiment d'exclusion qui concerne 22% des Lausannois.es).

L'offre de médiation culturelle devrait oeuvrer à effacer certains obstacles pour accéder à la culture et à l'art. Si la frontière pécuniaire peut être réduite grâce à une politique de subvention ou de réduction des prix - mesure bien intégrée par les institutions (abonnements, festivals gratuits, carte de réduction pour jeune ou personnes âgées, etc ...) - les frontières symboliques, et géographiques sont, elles, bien plus difficiles à abolir.

### **Investir les quartiers, ouvrir les espaces des institutions**

Deux pistes s'ouvrent aux institutions culturelles pour rencontrer ces personnes peu concernées.

La première est de devenir un véritable lieu de vie pour le quartier où se situe l'institution. Il est possible d'étendre les horaires d'ouverture en journée, mais aussi en permettant à la vie associative et la vie locale du quartier de cohabiter dans les espaces de l'institution sans mettre en danger la mission programmatique du lieu.

La seconde piste est de créer des actions de médiation se déroulant sur le long terme dans un quartier n'ayant pas de lieu culturel en ses murs. Ces actions devraient être participatives et s'étaler sur le temps. Nous fournissons quelques exemples de «bonnes pratiques» à la fin de ce document. Le fait que l'action soit dans le quartier durant une période étalée permet d'offrir de la légitimité aux habitant-e-s et donc leur permet d'oser participer (cf. le théâtre permanent de Gwénaél Morin cité plus bas). De plus, si l'action de médiation est basée sur la participation et donc sur le faire, elle permet la création d'un rapport personnel à l'Art et vise donc une modification des médié-e-s sur le long terme. Le but n'étant plus de faire venir l'Art aux personnes mais plutôt de conduire les personnes à créer un langage artistique propre.

### **Faciliter le financement des associations**

La seconde difficulté majeure réside dans les politiquement de financement de certains acteurs associatifs. En effet, de nombreuses associations actives dans le domaine de la médiation culturelle se situent dans une action entre formation et initiation à l'art et à la culture. Elles luttent activement à réduire la frontière symbolique barrant l'accès à la culture à de nombreuses personnes. Pourtant ces associations sont souvent ballotées entre instances cantonales et instances communales. Les différents services culturels se renvoient la balle en arguant que l'offre à la population appartient tantôt davantage à la sphère éducative, ou tantôt à la sphère culturelle. Selon la vision choisie, l'association devrait demander une subvention à la Commune ou au Canton et cette dernière se retrouve donc dans l'entre-deux sans réelles aides. L'Association Vaudoise des ligues d'improvisation, dite AVLI, est le parfait exemple d'une association à cheval entre ces deux mondes ... il en existe de nombreuses autres dans le domaine de la danse ou des arts plastiques.

Voici quelques exemples d'actions de médiations emblématiques appartenant à la catégorie mentionnée ci-dessus\*: le Théâtre permanent de Gwénaél Morin<sup>3</sup>; le Musée temporaire d'Hirschorn (Musée précaire Albinet)<sup>4</sup>; community dance : Danser le troisième printemps<sup>5</sup> ; Drôle de trames <sup>6</sup>; théâtre documentaire : la Ligne <sup>7</sup>; Association Vaudoise des Ligues d'improvisation dite AVLI<sup>8</sup>.

<sup>3</sup> <http://www.leslaboratoires.org/projet/th-tre-permanent/th-tre-permanent>

<sup>4</sup> <http://www.leslaboratoires.org/projet/musee-precaire-a\binet/musee-precaire-albinet>

<sup>5</sup> <https://www.lausa.nnebondyblog.ch/dansez-le-3eme-printemps/>

<sup>6</sup> <https://www.forum-meyrin.ch/spectacle/drole-de-trames>

<sup>7</sup> <https://archive.saintgervais.ch/programme/detail/la-ligne-1.html>

<sup>8</sup> <https://avli.ch/lassociation-2/>

## Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

- Exiger que les institutions subventionnées par la Ville proposent une offre solide en médiation à destination des publics enfants et adultes sociologiquement écartés de l'offre actuelle.
- Etudier comment les institutions culturelles peuvent davantage s'ouvrir à la vie de quartier et devenir un acteur permanent de celle-ci.
- Etudier comment les institutions peuvent mener des actions de médiations participative, hors les murs, sur de longues durées, afin de permettre aux personnes peu reliées à l'offre culturelle de développer leur propre langage artistique.
- Mener une politique proactive de soutien aux projets de médiation culturelle visant des actions sur le long terme\* se rapprochant des tendances de l'éducation artistique. Les formes de médiations se faisant en-dehors des murs des institutions culturelles sur le terrain des publics empêchés, privilégiant de longues durées de médiation, et ciblant des publics non captifs devraient être renforcées drastiquement.
- Effectuer un travail de coordination profond entre ville et canton pour subventionner correctement les associations et institutions travaillant sur l'éveil à l'art et à la culture et donc à cheval sur le pôle éducation-culture-médiation, à l'instar de l'AVLI.
- Effectuer à intervalle régulier un inventaire des actions de médiation culturelle présentées par les institutions culturelles subventionnées par la Ville de Lausanne

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « *Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*décide :*  
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

## Postulat de M. Henri Klunge : « On se lève tous pour le Stand Up Paddle ! »

Développement

La ville de Lausanne pourrait organiser une étape de la coupe de monde de Stand Up Paddle et en faire une grande fête populaire.

Nous pouvons admettre que tout le monde sait ce qu'est le Stand Up Paddle.

Qui se promène entre avril et octobre au bord de notre beau lac voit ces planches fleurir plus que des renouées du Japon. Preuve en est que ce sport est aimé par les lausannoises et les lausannois.

Lausanne, capitale olympique, se doit de promouvoir tous les sports et notre lac est une aubaine pour le SUP.

L'association des professionnels du Paddle (APP) organise dans différentes villes (Paris, Londres, New-York) des versions de son championnat du monde.

L'événement est toujours créé dans le but d'en faire un événement populaire, où les plus grandes stars se mélangent à la population et où de nombreuses activités (compétitions, initiation...) sont proposées aux amateurs (privés et entreprises).

Le paddle est encore méconnu dans sa diversité (courses de distance, sprints, paddle yoga...), mais les médias sont déjà friands de cette discipline.



Accueillir ici à Lausanne la coupe du monde de Paddle permettrait de faire rayonner notre ville et d'animer les rives du lac, tout en renforçant l'image sportive internationale de Lausanne et le sport pour toutes et tous.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de organiser une manche du championnat du monde de Paddle dans notre ville.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Henri Klunge : « *On se lève tous pour le Stand Up Paddle !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*décide :*  
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de Mme Maurane Vouga et consorts : « Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ? »**

Développement

La pandémie de covid-19 semble s'éterniser, et même si les mesures entravant la liberté de chacun·e sont majoritairement soulevées, les conséquences sont nombreuses et touchent divers aspects de la vie des lausannois·e·s. L'une des répercussions concerne la santé mentale des jeunes. On observe une augmentation des symptômes de dépression grave chez les 14-24 ans. Ce sujet a déjà été amené au sein du Conseil Communal par le biais d'une interpellation urgente de M. Roland Philippoz et consorts en mars 2021. Le but de ce postulat est de demander à la Municipalité l'état des lieux des mesures prises, de les renforcer, et au besoin d'en amener des nouvelles au vu du contexte sanitaire qui se maintient.

Depuis mars 2020, la vie quotidienne des citoyen·ne·s de Lausanne a été perturbée par différentes mesures qui visaient à endiguer la pandémie de covid-19. Ces entraves ont touché toutes les tranches d'âge de la population. L'objet de ce postulat concerne spécifiquement la santé mentale des jeunes. En effet, l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte sont des périodes charnières dans le développement mental et nécessite certains critères (stabilité environnementale, apprentissage par les pairs, hygiène de vie saine, etc).

D'après une étude réalisée à l'Université de Bâle<sup>1</sup>, le taux de personnes souffrant de symptômes dépressifs graves est passé de 3.4% avant la crise sanitaire à 9.1% pendant le premier confinement. En novembre 2020 (derniers chiffres à notre disposition), il se situait à 18%, soit près d'un cinquième de la population.

Les jeunes sont particulièrement touchés, car d'après cette même étude, 29% des 14-24 ans, soit près d'un tiers des adolescent·e·s et jeunes adultes, souffrent de symptômes dépressifs graves.

Les lignes d'aide sont en première ligne dans la prise en charge des personnes en souffrance psychologique. Elles permettent de rendre compte du niveau de bien-être de la population. Plusieurs chiffres démontrent la dégradation de la santé mentale chez les jeunes. Le rapport de la *Main Tendue* du 10 septembre 2021<sup>2</sup> confirme l'étude de l'Université de Bâle. En effet, la permanence téléphonique 143 est plus souvent confrontée au thème des idées suicidaires avec une augmentation de 16% par rapport à 2019. Il y a d'autre part, d'après leur rapport toujours, une augmentation significative des entretiens sollicités par des mineurs.

---

<sup>1</sup> Université de Bâle : Forte augmentation du stress psychologique lors de la deuxième vague de Covid-19

<sup>2</sup> La Main Tendue, Tél 143 : les idées suicidaires nettement plus fréquentes qu'avant la pandémie, 10 septembre 2021

Finalement, d'après un article publié le 16 janvier 2021 dans *Le Matin*<sup>1</sup>, il est relaté que dès l'adolescence, les filles sont plus nombreuses dans les services de pédopsychiatrie. En effet, il est établi que les femmes portent plus sur elles la pandémie et les craintes qui y sont liées.

On observe ainsi que les facteurs extrinsèques tel que l'isolement social et l'incertitude ont un impact important sur la santé mentale des jeunes. Ceci nous permet de valoriser les mesures ayant un impact positif sur le développement psychologique.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de renforcer et mettre en place des mesures ciblées pour soutenir les jeunes lausannois-e-s dans le contexte de la crise covid et favoriser leur bonne santé mentale à court, moyen et long termes.

Au niveau communal, plusieurs mesures et actions peuvent être mises en place et renforcées, notamment :

1. Sensibiliser les jeunes et leur entourage aux signes précoces de détresse psychologique par le biais de courriers, courriels, affichages dans les lieux qu'ils/elles fréquentent
2. Communiquer de manière explicite les outils à disposition pour la prévenir ou y répondre (test d'auto-évaluation des symptômes dépressifs, numéros d'écoute et de soutien, sites internet d'information et d'orientation des jeunes, etc.)
3. Communiquer les pistes d'activités à mettre en place pour prendre soin de soi ou de son enfant
4. Favoriser le maintien du lien social chez les jeunes en faisant la promotion et de nombreuses activités (associatives ou communales) existantes
5. Encourager la pratique d'une activité physique et sensibiliser les jeunes et leur famille à l'importance de bouger pour le maintien d'une bonne santé mentale
6. Soutenir les associations sportives pour qu'elles puissent élargir leur offre et proposer leurs activités à de nouveaux « juniors »
7. Favoriser l'accès aux services d'urgence en psychiatrie et en pédopsychiatrie pour les jeunes en diffusant, par exemple, l'information sur les lieux de consultation existant à Lausanne
8. Soutenir les professionnel-le-s des services communaux au contact avec les jeunes afin de leur offrir les outils nécessaires (formations, coaching, supervision, etc.) pour pouvoir faire face aux enjeux relatifs à la santé mentale de celles et ceux qu'ils/elles accompagnent

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Maurane Vouga et consorts : « *Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ?* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans »**

Développement

Il est suggéré que la Ville de Lausanne mène une réflexion sur les aménagements possibles afin de mieux inclure les personnes non-binaires et trans. Cette réflexion peut notamment s'inspirer de la décision cantonale récemment prise pour accompagner les élèves non-binaires et trans dans leur parcours scolaire.

---

<sup>1</sup> Le Matin, Les filles expriment plus leur mal-être face au Covid

Afin de saisir au mieux la portée du présent postulat il est nécessaire de donner quelques définitions. Une personne non-binaire ne se sent pas en adéquation avec le genre qui lui a été assigné et ne se reconnaît pas dans la classification binaire femme/homme<sup>1</sup>. Par ailleurs, le genre d'une personne trans diffère de celui qui lui a été donné à la naissance<sup>2</sup>.

La Suisse garantit à chaque individu le droit à l'autodétermination et la possibilité de s'exprimer librement dans les limites de la loi. L'identité de genre faisant partie intégrante de ce droit et étant un droit strictement personnel, elle ne peut être définie que par la personne concernée. Il en découle la nécessité d'être à l'écoute et de respecter les choix de chaque individu.

Une récente étude démontre que 82% de la population suisse estime qu'il n'existe pas uniquement des femmes et des hommes, mais aussi des personnes qui ne se définissent pas parmi ces deux genres<sup>3</sup>. De nombreuses administrations commencent à prendre en compte cette réalité (par exemple avec la simplification du changement de genre à l'état civil depuis le 1<sup>er</sup> janvier). Si cette prise de conscience est nouvelle, les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes non-binaires et trans ne le sont pas.

C'est notamment le cas des toilettes genrées qui se révèlent être problématiques. En effet, cela implique pour chaque personne se rendant aux WC de correspondre à une catégorie, laquelle ne correspond pas forcément au genre auquel l'individu en question s'identifie<sup>4</sup>. On peut imaginer sans peine le malaise qui en découle. Les toilettes sont aussi des lieux d'interactions sociales, la nécessité de les rendre inclusives est donc renforcée. Force est de constater qu'il est important de garantir une égalité d'accès à ces espaces utilisés quotidiennement. Par ailleurs, laisser la libre détermination dans le choix des équipements utilisés peut susciter des réactions chez les autres usager·ère·x·s. Il s'agit de trouver des solutions sécurisantes basées sur l'autodétermination qui ne mette personne mal à l'aise.

Le cadre scolaire permet de prendre conscience des autres obstacles auxquels peuvent être confronté·e·x·s les élèves non-binaires et trans. C'est notamment le cas des vestiaires de l'éducation physique et des activités sportives, ou encore des camps et des sorties scolaires. Une récente décision du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture<sup>5</sup> pose les principes pour accompagner ces élèves dans leur scolarité obligatoire et postobligatoire. Les établissements scolaires peuvent suivre les lignes édictées et concrétiser les principes cités plus haut. Cela inclut un accompagnement des élèves concerné·e·x·s et la mise à disposition d'infrastructures adaptées. À noter que certains gymnases et certaines universités ont déjà mis sur pied des aménagements adaptés ou ont initié les démarches. Il s'agit donc de garantir la continuité des infrastructures au cours des études.

Les aménagements envisageables sont nombreux et doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie, sur la base des demandes des personnes concernées. Cependant, certaines mesures peuvent être appliquées rapidement ou incluses lors de la rénovation ou construction de bâtiments (écoles par exemple). Plus largement, une telle réflexion peut être menée pour les espaces accueillant du public (bibliothèques, musées, etc.) et pour les bâtiments où le personnel communal travaille.

<sup>1</sup> Fondation Agnodice, *Guide de bonnes pratiques*, version 2022

<sup>2</sup> [www.amnesty.fr/focus/transgenre](http://www.amnesty.fr/focus/transgenre)

<sup>3</sup> Sotomo, *Geschlecht und Identität*, décembre 2021

<sup>4</sup> [www.rts.ch/audio-podcast/2021 /audio/faut-il-des-toilettes-non-genrees-partout-25157545 .html](http://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/faut-il-des-toilettes-non-genrees-partout-25157545.html)

<sup>5</sup> Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, *Décision J 8 7*, 13 décembre 2021

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Mener une réflexion sur les aménagements envisageables pour mieux inclure les personnes non-binaires et trans, en particulier concernant les équipements scolaires.
2. Prévoir des infrastructures adaptées aux personnes non-binaires et trans lors de la rénovation ou de la construction d'un bâtiment de la Ville de Lausanne.

3. Former les enseignant·e·x·s et l'ensemble du personnel et corps enseignant à l'inclusion des personnes non-binaires et trans.
4. Inviter les établissements scolaires et parascolaires à utiliser le prénom d'usage revendiqué par l'étudiant·e·x sans exiger d'avoir obtenu le changement de son prénom dans le registre de l'état civil.
5. Présenter des mesures allant dans le sens de la décision 187 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.
6. Utiliser une signalétique mettant fin aux stéréotypes genrés.

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « *Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*décide :*  
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts : « Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome" »**

Développement

Postulat repris de nos collègues vert·e·x·s du Conseil Général de la Ville de Fribourg en date du 28.06.2021 dont nous saluons l'initiative et que nous remercions: S. Boggian (Vert·e·s), C. Goy (Vert·e·s), F. Menétrey (Vert·e·s), M. Vonlanthen (Vert·e·s)

Depuis mars 2018, Transgender Network Switzerland (TGNS), l'organisation nationale de et pour les personnes transgenres, propose le projet *trans welcome*<sup>1</sup>. Avec ce dernier, TGNS accompagne diverses entreprises, organisations nongouvernementales et administrations publiques pour soutenir les personnes trans dans le monde du travail, en mettant en place un environnement accueillant à leur égard et en assurant des conditions propices aux processus de coming out.

Deux enquêtes effectuées par TGNS en 2014 et 2017 montrent que la situation professionnelle des personnes trans et en coming out est fortement marquée par les discriminations. Ainsi, le taux de chômage des personnes trans en âge de travailler est cinq fois plus élevé que le taux de chômage moyen en Suisse; 16% des entreprises éviteraient d'engager une personne trans; plus de 30% des personnes trans au chômage ont été licenciées en raison de leur identité de genre; et dans environ 25% des cas, le coming out s'est soldé par une dissolution des rapports de travail ou a conduit à une dégradation des conditions de travail de la personne trans<sup>2</sup>.

Cette situation est fortement et doublement dommageable. Pour les personnes trans, cela signifie trop souvent un risque de subir des discriminations dans le monde du travail, de se voir refuser un emploi, licencier ou maltraiter (harcèlement, prénom et pronom d'usage refusés, etc.) et de se retrouver dans des situations financièrement précaires et/ou de stress important lors d'un coming out. Pour les entreprises et administrations publiques, il s'agit d'une perte de compétences professionnelles.

Le projet *trans welcome* vise à remédier à une situation, notamment en accompagnant les entreprises et en mettant à leur disposition différentes prestations pour mettre en place un environnement de travail inclusif pour les personnes trans. De nombreuses entreprises, organisations non-gouvernementales et administrations publiques ont déjà apporté leur soutien à

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations: <https://www.transwelcome.ch/fr/>

<sup>2</sup> Enquêtes TGNS sur la situation professionnelle des personnes trans en Suisse (2014 et 2017), résultats disponibles sur: <https://www.transwelcome.ch/fr/informationen/arbeitsituation-von-transmenschen-frz/>

*trans welcome* et se sont engagées en faveur de la diversité. Parmi elles, on compte l'administration fédérale, les villes de Berne, Genève, Kloten et Zurich, ainsi que l'Université de Fribourg et la Ville de Fribourg sur un postulat de nos collègues.x.s verte.x.s.

En tant qu'employeuse, la Ville de Lausanne a, elle aussi, un rôle important à jouer pour montrer l'exemple et mettre en oeuvre une culture du travail inclusive pour les personnes trans.

Soutenir un tel projet permettrait non seulement de s'engager concrètement en faveur des personnes trans sur leur lieu de travail, mais aussi d'afficher un clair et fort signal d'ouverture, de respect et de soutien aux personnes trans et en coming out.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité :

1. D'adhérer et d'apporter son soutien au projet *trans welcome* et d'ainsi revendiquer ouvertement un environnement de travail accueillant à l'égard des personnes trans, par exemple en veillant à former le personnel des ressources humaines et les cadres de l'administration sur les questions de transidentité, de diversité, de langage inclusif et d'égalité de genre.

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

## **Postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Activités sportives dans les APEMS »**

Développement

Ce postulat propose de créer une collaboration entre les APEMS et les clubs sportifs lausannois. Les APEMS ayant ainsi une offre d'activités plus variées, les enfants découvrant de nouveaux sports et les clubs sportif bénéficiant d'une nouvelle visibilité.

Les APEMS - accueil pour enfants en milieu scolaire - accueillent les enfants âgés de 7 à 11 ans en dehors du temps scolaire avec un accompagnement éducatif. Durant ces périodes, hors travail scolaire, il est important d'encadrer les jeunes enfants avec diverses activités spécifiques, repas, jeux, sport, repos...

Le « Concept d'accueil des enfants dans les APEMS lausannois » mentionne: « Les APEMS sont par essence des lieux intermédiaires, des espaces transitionnels dont la mission se situe dans le champ socio-éducatif. Le champ socio-éducatif étant défini comme des lieux et des temps en collectivité, dans lesquels, les enfants développent prioritairement des habiletés sociales à travers des activités non obligatoires. Ils s'essayent ainsi à la société en en découvrant progressivement les règles et les codes. »

L'apprentissage d'une activité sportive répond parfaitement aux activités qui devraient être proposées dans les APEMS en mettant les enfants en mouvement et en les familiarisant avec le respect des règles, le partage, la concentration et la persévérance.

Avec leurs moniteurs qualifiés, les clubs sportifs lausannois sont des interlocuteurs privilégiés pour enseigner le sport et transmettre ses valeurs.

Ce postulat propose de créer un lien entre les APEMS et les clubs sportifs lausannois qui apporterait de nombreux avantages aux deux parties. Pour les APEMS la possibilité de proposer aux enfants des activités encore plus variées avec la découverte de différents sports et pour les clubs sportifs d'avoir une nouvelle visibilité.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de :

Etoffer les animations proposées dans les APEMS en offrant aux clubs sportifs lausannois la possibilité de participer à leurs activités.

## Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Diane Wild et consorts : « *Activités sportives dans les APEMS* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*décide :*  
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

## **Postulat de Mme Ariane Morin et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville »**

### Développement

Dans son Message culture 2021-2024, le Conseil fédéral relève que l'égalité des chances des femmes et des hommes n'est pas encore atteinte dans le domaine culturel et que pour la garantir, il est nécessaire que « *les sexes soient représentés convenablement dans tous les domaines importants (formation, subventionnement, programmation, représentation dans les institutions culturelles, etc.)* » (Feuille fédérale 2020, p. 3075 s.). Lors de la consultation relative à ce Message, la Conférence des villes en matière culturelle (CVC), qui inclut la ville de Lausanne, a reconnu cette nécessité, en soulignant le caractère central de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture.

Cette nécessité, soulignée dans le cadre du soutien fédéral à la culture, vaut aussi dans le contexte lausannois, comme le montre le rapport remis en juin 2019 par l'agence Sound Diplomacy à la Municipalité. A la demande de cette dernière, cette agence a procédé en 2018 à une consultation du milieu musical lausannois, qui l'a amenée à constater que les femmes y étaient sous-représentées, en particulier dans le domaine des musiques actuelles (y-compris le jazz). Sound Diplomacy a par conséquent invité la municipalité à prendre des mesures pour parvenir à une représentation paritaire femmes/hommes et diversité à tous les niveaux des institutions musicales subventionnées et dans leur programmation (Rapport sur la consultation du milieu musical lausannois, p. 11 et 86 s.). Une étude menée dans l'ensemble de la Suisse par l'Université de Bâle, en particulier dans le canton de Vaud en qui concerne la musique, et publiée en 2021 confirme l'importance et la persistance de ce problème. Ainsi, selon cette étude, on ne trouve que 13% de femmes à des postes de décision dans l'industrie musicale et 11% de femmes musiciennes dans le domaine du jazz et des musiques actuelles<sup>1</sup>. La RTS s'est également fait l'écho de la sous-représentation des femmes dans les musiques actuelles dans une série de reportages diffusés en été 2021.

La principale mesure proposée par Sound Diplomacy pour améliorer la représentation des femmes dans les institutions musicales subventionnées consiste dans l'élaboration d'une charte éthique de soutien à la musique, à laquelle la Municipalité a également fait allusion dans sa communication du 1<sup>er</sup> juillet 2019 consacrée aux résultats de la consultation sur le milieu musical lausannois. Cette solution n'est cependant pas optimale, puisque, comme le souligne Sound Diplomacy en p. 87 de son étude, une charte éthique se caractérise par sa nature non-contraignante.

Les mesures à prendre devraient donc plutôt s'inscrire dans le contexte plus contraignant des critères d'octroi et de renouvellement des subventions. Il convient de relever à ce propos qu'à l'art. 6 de sa Directive relative à l'octroi et au suivi des subventions accordées par la Ville de Lausanne, la Municipalité exige que les entités subventionnées respectent « *le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier l'égalité salariale* ». Le terme « *en particulier* » indique bien que ce principe présente d'autres dimensions que l'égalité salariale, en particulier l'égalité des chances, dont la CVC a reconnu l'importance dans le domaine culturel. Il devrait donc être possible de

---

<sup>1</sup> L'étude est consultable ici : [https://genderstudies.philhist.unibas.ch/fileadmin/user\\_upload/genderstudies/Projekte/Forschungsbericht/Gender\\_relations\\_in\\_the\\_Swiss\\_cultural\\_sector.pdf](https://genderstudies.philhist.unibas.ch/fileadmin/user_upload/genderstudies/Projekte/Forschungsbericht/Gender_relations_in_the_Swiss_cultural_sector.pdf)

soumettre une subvention à la condition et/ou à la charge d'une politique effective de promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes par l'entité bénéficiaire, sous peine d'une réduction, voire d'une suppression de la subvention.

Les mesures envisageables devraient valoir pour l'ensemble des milieux culturels. En effet, l'étude de Sound Diplomacy n'a porté que sur le milieu musical, si bien qu'on ne peut exclure que des problèmes de sous-représentation féminine se retrouvent dans des institutions culturelles actives dans d'autres domaines, ce qu'indique là encore l'étude menée par l'Université de Bâle.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

soumettre l'octroi et le renouvellement des subventions aux institutions culturelles à des efforts concrets de leur part pour éviter la sous-représentation des femmes à tous leurs niveaux, et, s'il y a lieu, dans leur programmation.

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

### **Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement »**

Développement

La possibilité d'une bonne intégration et d'une insertion sociale réussie, pour les personnes suisses comme pour celles issues de l'immigration sont étroitement liées aux mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour garantir leur familiarisation au fonctionnement des institutions, aux démarches administratives qui s'imposent à tou-te résident-e sur le territoire et aux outils numériques, ainsi que pour favoriser un apprentissage approfondi de la langue commune, en l'occurrence le français. Tous ces éléments relèvent de la *formation de base pour adultes* et valent pour tou-te-s les citoyen-ne-s lausannois-e-s peu ou pas qualifié-e-s, quelle que soit leur origine.

Dans le contexte lausannois, la capitale vaudoise est riche de nombreuses associations assumant la tâche essentielle de mettre à disposition des adultes qui en ont besoin des dispositifs de formation adaptés. Il s'agit notamment de *Français en Jeu*, du *Centre d'orientation, de réinsertion et de formation (Corref)*, de *Lire et écrire*, d'*Espace Femmes - Appartenances* et du *Centre d'Etudes et de formation intégrée (CEFIL)*. Délivrants principalement des cours de français pour l'intégration de différents niveaux, ces structures assument également des cours de mathématiques, de gestion administrative et de formation aux outils numériques. Or, ces structures dépendent pour l'essentiel de financements publics, qui n'évoluent pas à mesure que progresse la demande et les charges. Ainsi, ces associations se trouvent actuellement dans une situation très tendue et les formateurs-trices y travaillent parfois dans des situations précaires (CDD, pas de revalorisation salariale, peu de formation possible, etc.).

En effet, pour organiser le financement et la répartition des besoins et prestations entre ces associations, la ville de Lausanne fait appel à la *Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA)*, dispositif intégré au Service Social et qui organise notamment la redistribution des subventions publiques à ses composantes. Or, la CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les besoins de financement continuent de progresser. Pour certaines associations comme *Français en Jeu*, cela implique de devoir supprimer certaines activités de formation en réduisant, chaque année, le nombre de cours délivrés bénévolement<sup>1</sup> pour préserver la masse horaire des cours salariés. D'autres associations, comme Corref, ont dû geler les salaires depuis 2016 pour maintenir leur offre auprès des bénéficiaires. A l'inverse, de nombreuses personnes étant

---

<sup>1</sup> Les formateurs-rices de ces cours ne sont pas salarié-e-s, mais ils-elles reçoivent un défraiement), le cours ayant tout de même un coût, auquel s'ajoutent des frais administratifs, de gestion, d'encadrement pédagogique, ainsi que d'autres frais usuels (locaux, promotion, etc.)

actuellement en liste d'attente pour suivre un cours, ces associations auraient actuellement besoin de former de nouvelles personnes pour permettre l'ouverture de cours supplémentaires, et ainsi faire face à la demande croissante.

Par ailleurs, pour garantir leur financement et pour répondre à la demande, plus forte que l'offre actuelle, plusieurs de ces associations pratiquent ce qu'on appelle le « surbooking ». Car les subventions octroyées par la Ville sont conditionnées au fait de remplir tous les cours à 100% durant l'année. Autrement dit, pour dix places à disposition, une association va inscrire treize ou quinze personnes, de sorte à s'assurer que les classes soient pleines tout au long de l'année et ainsi éviter des éventuelles sanctions pécuniaires au moment de demander le renouvellement de la subvention. Dès lors, elles dépassent les volumes achetés par les pouvoirs publics, mais également pour répondre à la très forte demande, sans que le SSL ne finance ces places « surconsommées ».

Cette situation n'est pas tenable à long terme. Elle n'est pas non plus acceptable aux yeux des soussigné-e-s, s'agissant de l'accomplissement d'une mission de service public. En effet, la Ville devrait garantir aux associations qu'elle subventionne dans le cadre de la mise en œuvre d'une de ses politiques prioritaires, en l'occurrence sa politique d'intégration, des conditions de travail et une qualité des prestations équivalente à celles qui prévaudraient si ces activités étaient menées par des structures et du personnel de la Ville. Il n'est donc pas normal que des associations qui réalisent un pan de la politique d'intégration de la Ville se trouvent sous pression pour assumer leurs tâches, du fait du manque de moyens.

Compte-tenu de ce qui précède, les soussigné-e-s demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de soutenir la formation de base pour adultes et ainsi faire face à cette situation tendue, en renforçant les moyens alloués aux associations rassemblées par la CIFEA et en appliquant notamment les mesures suivantes :

- adapter le montant de la subvention annuelle à mesure que les besoins de formation augmentent;
- augmenter les subventions, de sorte à garantir, au sein de ces associations, des salaires et une progression salariale équivalente à ce que les formateurs-rices pourraient revendiquer s'ils-elles étaient engagé-e-s directement par la Ville;
- assouplir les conditions de prolongation d'une subvention, pour éviter les effets de « surbooking. »

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Pierre Conscience et consorts : « *Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ? »**

Développement

La guerre déclenchée par le dirigeant de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, constitue une agression et une invasion sans précédent contre l'intégrité territoriale et le peuple d'Ukraine. Elle nécessite une réponse forte de tou-te-s les démocrates et de tou-te-s les pacifistes sur le plan international. Si la Confédération a d'ores et déjà annoncé un panel de sanctions contre les milieux dirigeants russes, nous interpellons la Municipalité de Lausanne quant aux moyens d'action qu'elle envisage pour accompagner ces sanctions et contribuer à l'élan historique de solidarité envers les Ukrainiens-ne-s qui traverse les peuples du monde entier, notamment par l'accueil des réfugié-e-s ukrainiens et par la rupture de toute forme de collaboration avec le régime de Poutine.



En effet, Lausanne et ses services industriels figurent parmi les plus grands distributeurs de gaz naturel en Suisse et l'on sait l'importance pour la Russie des revenus tirés de la vente d'agents énergétiques. Il paraît essentiel et urgent que Lausanne cesse de financer l'effort de guerre russe en renonçant à tout achat d'agents énergétiques en provenance de ce pays, à plus forte raison s'agissant d'agents fossiles.

De plus, Lausanne abrite les bureaux du grand ami de Poutine, le milliardaire Frederik Paulsen, Consul général honoraire de Russie. Les locaux du Consulat à Lausanne ne sont pas une représentation diplomatique officielle de la Russie, mais constitue plutôt une vitrine du pouvoir russe et un outil de « soft power » au service de ce dernier. Sur son site internet figure cependant le drapeau russe et l'écusson officiel du canton de Vaud. Frederik Paulsen a reçu des mains du Président Vladimir Poutine la « prestigieuse » décoration de l'Ordre de l'Amitié entre les peuples, ce dont il se vante sur ce site. Le Consul général honoraire a annoncé la fermeture provisoire de ses locaux à Lausanne. Cette fermeture doit devenir définitive.

Proche de plusieurs dirigeant.e-s de l'establishment vaudois ainsi que d'acteurs économiques de premier plan, Frederik Paulsen a bénéficié en outre de la complaisance des autorités vaudoises qui ont accordé des exonérations fiscales à son entreprise, Ferring, une multinationale de la pharma ayant son siège dans le canton. Il est également probable que M. Paulsen bénéficie lui-même d'un forfait fiscal, également signe des complaisances des autorités cantonales à son égard. Nul doute que d'autres oligarques russes bénéficient du même type d'avantages sur le sol vaudois. Déjà injustes sur le plan de la justice fiscale, de tels privilèges accordés à des oligarques russes ne sont résolument pas acceptables dans la situation actuelle.

Enfin l'Opéra de Lausanne vient d'annoncer avoir rompu son partenariat avec le Consulat général honoraire de Russie, mais nous avons appris que M. Paulsen continuerait de siéger au sein de Conseil de fondation de l'Opéra. Du côté de la Municipalité de Lausanne, le syndic de Lausanne Grégoire Junod a annoncé mettre un terme aux collaborations avec les organes officiels russes.

Sur la base de ce qui précède, les soussigné.e-s adressent les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelle est la position de la Municipalité sur l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe?
- 2) Existente-t-il d'autres liens ou d'autres collaborations, entre des institutions lausannoises ou des entités subventionnées par la commune, et des oligarques russes ou des entités associées d'une manière ou d'une autre au régime de Poutine ? Si oui, lesquels?
- 3) Lausanne et ses services industriels achètent-ils du gaz naturel ou d'autres agents énergétiques en provenance de Russie. Si oui est-elle prête à cesser cette pratique ?
- 4) La Municipalité n'estime-t-elle pas nécessaire une fermeture définitive des locaux du Consulat honoraire de Russie à Lausanne ? Quels moyens peut-elle mettre en oeuvre pour obtenir cette fermeture?
- 5) La Municipalité n'estime-t-elle pas que toute personne proche du régime de Poutine devrait être tenue à l'écart des organes de fondations ou associations liées à la Ville?
- 6) Quelles mesures la Ville de Lausanne peut-elle envisager pour contribuer aux sanctions contre les milieux dirigeants et ses acteurs économiques de la Russie de Poutine?
- 7) Quelles mesures concrètes la Ville de Lausanne prépare-t-elle pour accueillir dignement des réfugié.e-s ukrainien.nes ?

**Le président** : – M. Pierre Conscience et Mme Mathilde Maillard sont d'accord de traiter leurs interpellations urgentes d'une même manière. On va procéder de la façon suivante : M. Pierre Conscience commencera par présenter son interpellation urgente. Il posera les questions à la Municipalité, qui y répondra. Après, Mme Maillard viendra présenter son interpellation urgente, posera des questions et la Municipalité y répondra. Les deux initiants déposeront – ou non – leur résolution et nous ouvrirons la discussion générale sur ces deux interpellations urgentes.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – J'ai la tâche difficile d'introduire un débat relatif à l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. Nous ne sommes pas des parlementaires fédéraux ou même cantonaux. Il ne nous revient donc pas de décider des mesures qui pourraient engager directement la Suisse et les Cantons dans un processus de solidarité internationale avec les

victimes de cette guerre et avec les résistantes ukrainiennes et les résistants ukrainiens face à l'envahisseur. Mais nous devons néanmoins en débattre ce soir. D'une part, parce qu'en tant qu'infraction en règle au droit international et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ce conflit frappe au cœur l'idée même de démocratie et de droit à l'autodétermination des peuples. Tous les parlements démocratiques sont ainsi fondés, à se saisir de ces enjeux et des impacts qui peuvent en découler pour les droits fondamentaux en Europe et jusqu'à dans notre territoire.

D'autre part, parce que l'élan immense de solidarité qui traverse le monde et fédère la grande majorité des peuples autour de la lutte des Ukrainiens et des Ukrainiennes nous montre bien que tout un chacun peut agir pour exercer un pan de cette solidarité essentielle, vitale, tragiquement vitale pour les Ukrainiens, et c'est ce rôle-là de solidarité que nous sommes amenés à jouer ce soir.

Posons d'ores et déjà les choses essentielles : la guerre et le militarisme sont l'ennemi des peuples, de tous les peuples. Nous, Conseil communal, devant condamner sans équivoque et ambiguïté les agresseurs dans ce conflit. Ce sont Poutine et sa clique de dirigeants, oligarques et autocrates, et personne d'autre. Nous adressons notre solidarité sans retenue à l'égard du peuple ukrainien et de toutes les victimes de cette guerre, notre soutien au peuple ukrainien en armes qui résistent avec courage, bravo pour cette abnégation face à une armée russe aux moyens militaires disproportionnés.

Nous devons adresser notre soutien au peuple russe qui résiste et qui refuse la guerre. Nos voix doivent donner du courage à celles et ceux qui défendent leur terre, leur quotidien, leur liberté, leur droit à vivre en paix comme doivent encourager celles et ceux qui se battent pour faire tomber le régime de Poutine en Russie. En ce jour particulier du huit mars, nous adressons, en particulier au nom de toutes celles et tous ceux qui s'y associeront, un salut féministe aux femmes qui subissent les bombes, aux femmes victimes de la répression, à celles qui se dévouent au ravitaillement, au soutien des blessés, mais aussi à celles qui ont pris les armes et qui se battent, défendent avec force leur terre et leur droit de reprendre le cours de leur vie, à celles qui s'engagent à tous les niveaux de responsabilité contre l'envahisseur. Toutes montrent l'exemple et nous obligent, la guerre est un fait social, patriarcal, qui durcit les rapports et il est du devoir de tous et de toutes de rester vigilants face à des reculs qui sont à craindre. Il y a du sang sur les mains de la part des Ukrainiens et des Russes. Je dis bien totalement, et ce sans naïveté quant aux vellétés d'autres nations du monde. L'alliance transatlantique mène une politique impérialiste. Je serai debout pour le combattre. Les États-Unis sont coupables d'autres guerres et invasions, d'opérations militaires spéciales qui sont autant d'infractions au droit international. Mais non, les pays qui ont choisi de rejoindre l'OTAN ne sont pas des pays laqués des États-Unis. Non, leurs armées n'ont pas été annexées aux forces américaines. Ce sont les peuples qui ont décidé de rejoindre cette alliance et personne n'a à critiquer cet acte d'autodétermination. Qui serions-nous pour juger à la place de ces peuples d'Europe de l'Est de la menace que fait peser la Russie de Poutine depuis longtemps. La guerre en Ukraine, les responsabilités dans la guerre en Ukraine ne sont aucunement partagées. Poutine est l'agresseur. L'armée russe envahit l'Ukraine, personne d'autre. Voilà, pour celles et ceux qui dans tous les bords politiques ont pu dire que la Russie était un partenaire qu'il fallait ménager. Pire, celles et ceux qui ont défendu l'idée selon laquelle le régime de Poutine pourrait constituer un rempart ou un point d'appui face au géant américain. Cette vision manichéenne et réductrice des rapports de force montre son incohérence et sa duplicité pour celles et ceux qui s'y sont engagés.

Ces éléments d'analyse posés et cette position réaffirmée, que pouvons-nous faire ici ? Nous pouvons nous engager pour l'accueil des réfugiés qui fuient la guerre de manière digne et sans aucune distinction d'origine et de couleur de peau. Ou de tout autre critère. Je précise cela, car nous avons vu le traitement différencié qui peut exister selon sa couleur de peau et son origine pour les personnes qui fuient l'Ukraine. Un pays qui accueille beaucoup de populations sur son territoire. Ces personnes ne sont pas accueillies de la même façon. La Municipalité doit s'adresser aux cantons et à la Confédération pour s'en assurer. Nous pouvons tout faire pour contribuer à cesser toute forme de collaboration. En particulier dans les activités culturelles, l'énergie. Nous pouvons enjoindre le canton et la Confédération à faire cesser toutes formes de privilèges fiscaux notamment octroyés aux ressortissants russes proches du régime de Poutine.

Nous pouvons enjoindre le Canton et la Confédération à poursuivre sa logique de sanction à l'égard du régime russe. En ajoutant au gel des avoirs dans les banques, la saisie des parts matérielles, des maisons, les yachts, tout ce qui fait le plaisir de vivre de ces oligarques et à qui il faut vraiment couper le robinet pour leur rendre la vie la plus pénible possible et les pousser à prendre leurs

distances vis-à-vis du pouvoir de Poutine. Il doit se trouver isolé sur son territoire. Nous pouvons aussi combattre la logique de soft Power que mènent les oligarques de Poutine dans les domaines culturels, sportif, économique. Ça fait des ravages en contribuant à donner une image positive du régime de Poutine sur notre territoire. La fermeture définitive et irrévocable du consulat honoraire de Russie à Lausanne qui n'est pas une représentation diplomatique officielle, mais qui est une forme de vitrine du pouvoir de Poutine, et dont le consul est un agent de corruption de nos autorités politiques...

Cette fermeture définitive et irrévocable doit être obtenue. Traquer les oligarques russes sur le sol des Lausannois et leur appliquer des sanctions sans retenue. Apporter du soutien opérationnel et matériel au peuple ukrainien sur place. C'est aussi une tâche à laquelle peut contribuer la ville de Lausanne en y accordant les moyens matériels et financiers nécessaires. J'exhorte ce conseil et notre Municipalité à ne pas associer les autorités fédérales. Les parties bourgeoises utilisent déjà le prétexte de la guerre d'invasion russe contre l'Ukraine pour demander 2 milliards de francs supplémentaires au budget militaire et 20 000 soldats de plus pour l'armée suisse sous prétexte qu'il faudrait nous défendre d'une possible invasion. Cette logique ne fait que faire monter l'escalade de la guerre et ne contribue d'aucune façon à rapporter la paix en Ukraine et à contribuer à la désescalade sur le plan diplomatique.

C'est donc vers les autres voies que j'ai évoquées que je vous invite à orienter nos discussions et de résolution de ce soir. C'est dans cette logique que nous avons adressé des questions à la Municipalité. Je suis prêt à commencer à les poser.

Quelle est la position de la Municipalité sur l'invasion de la Crimée par l'armée russe ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Quelques propos préliminaires sur ce sujet très grave. Il nous a rappelé, avec des images terribles que nous voyons depuis quelques jours, des images que nous pensions avoir oubliées, que nous pensions ne plus revoir en Europe depuis ce siècle. La Municipalité a témoigné sa tristesse, son indignation et sa colère, sa consternation face à la décision de la Russie d'envahir l'Ukraine. Nous l'avons condamné à cette occasion bien évidemment, comme beaucoup d'autres l'ont fait.

Effectivement, c'est un sentiment d'impuissance et d'incompréhension et de profonde tristesse qui nous anime. Voir des millions de femmes et d'enfants, qui doivent fuir leur pays. Mme Keller-Sutter disait aujourd'hui que ces gens pourraient être nous. Du jour au lendemain, l'histoire a basculé. Certains vont se retrouver ou se retrouvent déjà en Suisse.

La Municipalité a évité les actes symboliques. Celui de la condamnation avec le drapeau. Il nous paraît essentiel de manifester ce signe de solidarité et de soutien. Il faut évoquer quelques éléments historiques. On peut discuter de savoir si les différents acteurs ont fait tout juste depuis la chute de l'Union soviétique, mais rien ne justifie l'agression qui a été commise par le gouvernement russe. Je pense que c'est important de le rappeler. De ce point de vue, la condamnation doit être sans appel.

Nous avons pris une décision symbolique et des décisions ensemble. La première a été d'octroyer une aide d'urgence. Elle apporte une aide aux réfugiés à la frontière polonaise. Et nous avons pris la décision de rompre les relations que nous avons avec les autorités diplomatiques russes, y compris le consulat honoraire de Russie. Il a cessé les activités du consulat. Il a quitté le conseil de fondation de l'opéra. Il est arrivé en fin de mandat. La Ville de Lausanne n'a pas de relation aujourd'hui avec les proches du régime de Poutine ou avec les autorités russes, consulaires, diplomatiques. Dans les institutions culturelles, sportives, mais aussi les institutions que nous subventionnons. A priori. Si l'une ou l'autre chose devait être passée sous les radars, nous appliquerons les mêmes règles. Mais nous n'en avons pas.

Troisième mesure, et peut-être la plus fondamentale, c'est que nos moyens sont limités. On peut avoir des résurgences, mais ça reste très symbolique par rapport aux efforts nécessaires et à ce que nous pouvons faire. Mais nous avons un domaine dans lequel la Suisse et les villes vont avoir une responsabilité, c'est celui de l'accueil des migrants. Ils ont déjà commencé à arriver en Suisse. Nous avons rencontré cet après-midi, juste avant la séance du conseil, le directeur de l'EVAM qui va être chargé dans le Canton de coordonner à la fois les demandes des citoyens et citoyennes qui souhaitent héberger des Ukrainiennes et Ukrainiens et l'élan de solidarité est extrêmement fort en Suisse, en Europe. Il nous appartient de saluer cet appel. Ce geste de solidarité est extrêmement

important. L'EVAM va coordonner et recenser à l'échelle cantonale l'ensemble des ménages qui sont en mesure d'offrir des solutions d'hébergement. Ça permettrait d'avoir une solution immédiate qui permette d'obtenir le permis qui a été promis aux Ukrainiens, de leur permettre d'accéder aux aides qui vont avec, et de leur permettre d'accéder à une solution de logement.

Parallèlement, nous avons commencé à identifier dans le cadre d'une série de fondations coopératives partenaires de Lausanne. Si nous pouvions mettre à disposition des immeubles et des chambres d'hébergement collectif... Les demandes d'asile ont beaucoup baissé ces dernières années. L'EVAM n'a pas de bâtiments sous-occupés. La Suisse a garanti des permis pour les ressortissants ukrainiens. Ce n'est pas le cas automatiquement pour les habitants de l'Ukraine et pour les étrangers qui y séjournaient. Il faudra continuer à se battre pour des mesures. De manière à ce que tout le monde soit traité de la même manière. Il n'y a pas de discrimination en question dans ce conflit.

Le dernier volet, la question du gaz sur ce sujet et sur le suivant. Les conséquences économiques vont probablement être très importantes en Suisse et en Europe. Les sanctions économiques qui ont été prises et qui sont très fermes auront des conséquences très importantes. On le voit déjà maintenant sur le prix des matières premières. On va au-devant d'une inflation forte. Probablement d'une situation économique qui pourrait se péjorer de manière importante en Suisse. J'espère que nous tirerons profit de la crise du COVID, qui nous a montré qu'un État fort qui injecte de l'argent au bon moment, pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, l'activité économique, est un modèle qui a fait ses preuves lors de la crise du COVID.

On craignait de vivre une situation économique dramatique, ça n'a pas été le cas. Ça n'a pas été le cas grâce à une forte injection d'argent public et à une collectivité qui a rempli son rôle. Elle a accepté de s'endetter, aussi. Là aussi, il est à craindre que cette crise dure, nous devons faire face à des conséquences économiques extrêmement dures. Il ne faut jamais oublier que la prospérité helvétique depuis la fin de la crise des années nonante tient beaucoup à la bonne tenue de la demande intérieure. Le pouvoir d'achat des ménages a été un des facteurs qui a permis d'assurer notre prospérité économique. De ce point de vue, la période qui arrive présente des risques réels. Je suis convaincu que dans ce domaine-là, la ville aura un rôle très important à jouer.

Quelques mots sur les mots de notre ancien ambassadeur en Russie. Il disait que cette affaire ukrainienne était une tragédie ukrainienne et russe. M. Conscience l'a évoqué. Nous ne sommes pas en conflit avec la Russie. La nuance est importante, car nous avons des gens qui se battent, qui parfois le font au risque de leur vie et de la sécurité pour manifester leur désaccord.

Nous devons aussi, quand on parle d'accueil des migrants, être à l'écoute des réfugiés russes qui viendront en Europe et à Lausanne. Nous ne devons pas stigmatiser la Russie. La blessure est plus profonde. Elle est culturelle, aussi. L'Ukraine est un pays mixte. C'est un pays dont on n'a pas toujours bien fait la différence avec la Russie. C'est un pays dans lequel on peut parler russe et avoir des affinités avec l'Europe ou avec la Russie, dans lequel on peut parler ukrainien et vice versa. C'est un pays qui a un très fort brassage de populations. C'est aujourd'hui bien sûr avec cette agression un peuple qui se retrouve fracturé et c'est l'Europe qui se retrouve fracturée. Quand on évoque la Russie, on pense à Tchekhov, à Pouchkine, à beaucoup d'autres. C'est un patrimoine universel important pour l'Europe.

L'époque n'est pas lointaine où l'Europe allait de Lisbonne à Vladivostok. La fracture sera longue à cicatriser en Ukraine bien sûr, en Russie, car ce sont des peuples frères qui se battent l'un contre l'autre, mais elle sera difficile à cicatriser en Europe.

Cette Russie qui s'éloigne, c'est aussi un motif d'inquiétude extrêmement fort. Sans vouloir anticiper sur les questions de M. Conscience, qui évoque l'arrêt définitif des activités consulaires, j'aimerais dire que je ne pense pas que ce soit une bonne idée, mais que c'était nécessaire que les activités cessent. Nous devons prendre nos distances avec les autorités russes. On marque une rupture claire. Mais il faut souhaiter que la diplomatie reprenne ses droits et que la culture russe, le lien avec la Russie puisse reprendre, parce que sans ça, c'est accepter que la guerre soit la solution difficile.

Je suis convaincu qu'un jour, et on souhaite qu'il soit le plus proche possible, même si on n'est pas optimiste, que la diplomatie puisse à nouveau parler, que les uns et les autres puissent se parler et que ce conflit trouve un règlement diplomatique, parce qu'il n'y a pas d'autre issue quand on est dans une situation de guerre que de retrouver, de recouvrer la voie diplomatique. Voilà ce que je

pouvais dire en introduction. Xavier Company répondra plus tard sur des questions d'électricité et de gaz. Elles sont évoquées à la fois dans l'interpellation de M. Conscience et dans celle de Mme Maillard.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Existe-t-il d'autres liens ou collaborations des institutions lausannoises, des entités subventionnées par la commune et les oligarques russes ou des identités associées au gouvernement de Poutine ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – A priori, non. M. Company va répondre à cette question.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Je ne reprendrai pas les considérations du syndic, mais je me dois de faire une petite introduction sur cette question du gaz, qui touche aussi l'interpellation de Mme Maillard.

Les questions de l'interpellation préoccupent les SIL depuis longtemps. On verra les efforts qui ont été faits depuis pour régler ce problème, mais ça a été évoqué aux SIL avant le début de ce conflit, il y a de nombreuses années. Pour cadrer les réponses qui vont être données, il faut comprendre le marché du gaz international.

Comme pour l'électricité, vous avez la molécule et une possibilité de garantie d'origine. Elle n'est pas obligatoire. Personne n'a une obligation d'acheter des garanties d'origine, de s'assurer que le gaz est bien introduit depuis un pays pour être consommé dans un autre, mais vous pouvez le faire. C'est ce qu'ont fait les SIL. La traçabilité de la molécule qui se trouve dans les tuyaux européens est quasiment impossible. Vous avez de nombreux revendeurs et de grossistes en Europe qui ne donnent pas la traçabilité, la garantie et la provenance de leurs gaz. Probablement qu'ils achètent et les revendent de nombreuses fois avant de le revendre au client final qui sont Gaznat, les SIL, et les clients directs.

De toute façon, le gaz sera mélangé. Vous aurez des pipelines qui traversent l'Europe, et le gaz intégré au niveau des méthaniers qui arrivent sur les ports français, au niveau des gazoducs russes, au niveau de la Norvège, de la Hollande, de l'Afghanistan, ce sera complètement mélangé et vous allez consommer le gaz qui vient depuis le plus proche sans savoir quelle molécule nous avons dans nos réseaux.

Pour cela, il y a des garanties d'origines qui sont possibles. Les SIL sont des précurseurs. Nous avons décidé de certifier l'ensemble de notre gaz. Nous avons un contrat direct avec un producteur norvégien par le biais de Gaznat qui nous garantit de mettre dans le réseau le gaz que nous consommons et la quantité que nous consommons pour 90%. Pour 10%, nous faisons la même chose en direct avec un producteur de biogaz danois qui nous garantit de mettre dans le réseau et de ne vendre à personne d'autre ces garanties d'origine pour certifier ce gaz.

C'est la seule façon dont nous pouvons nous assurer d'acquérir un gaz qui n'est pas russe, dans ce sens, je réponds simplement à votre question : nous n'avons pas de gaz russe, puisque nous procédons de la sorte.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – La Municipalité n'estime-t-elle pas nécessaire une fermeture définitive des locaux du consulat honoraire de Russie à Lausanne ? Quels moyens peut-elle mettre en œuvre pour obtenir cette fermeture ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Municipalité n'a aucune compétence en ce domaine. La question n'est pas caduque, mais nous n'avons pas de compétences particulières dans ce domaine. J'aimerais relever ici ce que j'ai dit en introduction. Nous souhaitons dans cette affaire que la diplomatie puisse reprendre ses droits et les consulats honoraires, quand bien même ils n'ont pas et n'accomplissent pas d'actes officiels, ce ne sont pas des ambassades, mais ils concernent la diplomatie. Il y a de nombreux consuls honoraires. Un pays qui entretient des relations diplomatiques avec un autre pays a aussi des consuls honoraires. Ils remplissent des rôles de relations économiques, d'échanges culturels, et j'en passe.

De ce point de vue, je pense que c'est parfaitement juste, et je salue le fait que le consul honoraire de Russie ait cessé les activités du consulat. Mais je pense qu'il faut souhaiter qu'un jour, on puisse retrouver des relations normales avec la Russie. Ces relations passeront par des échanges culturels, sportifs, diplomatiques, économiques. Si ça arrive, ce sera le signe que nous recommençons à vivre dans un monde à peu près normal. De ce point de vue, ça ne me paraît pas

une bonne suggestion que de souhaiter des fermetures définitives d'organes consulaires ou diplomatiques.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – La Municipalité n'estime-t-elle pas que toute personne proche du régime de Poutine devrait être tenue à l'écart des organes de fondations ou associations liées à la Ville ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – La Municipalité le pense. Mais nous n'avons pas identifié de telles associations.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Quelles mesures la Ville de Lausanne peut-elle envisager pour contribuer aux sanctions contre les milieux dirigeants et les acteurs économiques de la Russie de Poutine ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Il me semble que les décisions que la Municipalité a prises et sur lesquelles je ne vais pas revenir s'inscrivent clairement dans la reprise des sanctions de la Russie, en tout cas en cohérence avec la décision de la Suisse de reprendre les sanctions dans le cadre de nos moyens d'action qui demeurent très limités.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Quelles mesures la Ville de Lausanne prépare pour accueillir des réfugiés ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'en ai déjà parlé. Notre principal domaine d'action va toucher deux secteurs. De pouvoir mettre à disposition des bâtiments pour l'EVAM. Il y aura des besoins d'hébergement collectif. C'est notre principal moyen d'action. Le deuxième volet sur lequel je ne vais pas forcément m'étendre trop longtemps, car les choses ne sont pas encore arrêtées, c'est dans le domaine du sport, et Mme Moeschler est en contact avec des clubs et des institutions. Nous réfléchissons.

Quand je dis « nous », c'est plutôt les acteurs sportifs et les acteurs culturels, mais le cas échéant, on pourra apporter le soutien financier. Dans le domaine culturel, à des résidences d'artistes pour pouvoir héberger les artistes ukrainiens qui sont menacés. Idem dans le domaine sportif avec une série de clubs et de fédérations internationales qui réfléchissent à des solutions. J'espère qu'on pourra apporter des actes concrets. C'est évidemment moins impactant en termes de volume, ce n'est pas ça qui permettra d'accueillir des milliers de personnes en Suisse, mais ce sont des gestes symboliquement importants et je serais très heureux que nous puissions concrétiser à Lausanne le principe de ville-refuge menacé dans le domaine de la littérature et des arts vivants. C'est sur ces différents volets que nous allons travailler de manière à avoir une politique aussi active que possible, aussi réactive que possible s'agissant de l'accueil des migrants.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J'aimerais remercier M. le syndic et M. le municipal pour vos réponses. J'aimerais saluer les mesures qui sont entreprises. Je vous rejoins complètement sur le fait que les actes symboliques ont toute leur importance dans ce contexte de guerre et d'invasion, et que tout ce qu'on peut faire dans ce domaine est à faire. Ça amène aussi un certain nombre d'annonces, le fait de mettre à disposition des bâtiments pour l'EVAM, le fait d'être soucieux d'empêcher les discriminations qu'on a pu voir et qui existent dans la situation actuelle en Suisse vu que les permissions sont facilitées pour les ressortissants ukrainiens, mais pas pour les habitants non nationaux qui fuient l'Ukraine. Il y a un suivi de notre part à assurer et à suivre de près.

J'aimerais réagir, et ça motivera une de mes résolutions, quant à votre position sur la fermeture définitive du consulat honoraire de Russie à Lausanne. Au-delà même du statut de ce consulat, personne n'ignore l'engagement de M. Paulsen, le consul honoraire, en soutien à la politique économique, culturelle, du pouvoir de Poutine et les rôles qu'il peut jouer en ce sens.

De ce point de vue, ce n'est pas un consulat neutre. Si je suis favorable à la reprise de relations diplomatiques normales avec un régime démocratiquement élu, laver des erreurs de la guerre et de l'autoritarisme de M. Poutine, je pense que ce n'est pas avec ce personnage que nous devons être amenés à rétablir des relations diplomatiques normales au vu de sa contribution aux méfaits dans cette guerre et des méfaits qu'il a pu semer sur notre propre territoire par ses activités économiques ou par ses activités que je qualifie de tentatives de corruption à l'égard de nos autorités politiques.

D'autres paroles que vous avez utilisées ce soir vont dans un autre sens. Vous avez dit que deux peuples frères sont l'un contre l'autre.

Je n'utiliserai pas cette formule pour ma part. Il n'y a pas le peuple ukrainien contre le peuple russe. Il y a un peuple ukrainien qui résiste et se bat dans toutes ses composantes face à une armée russe de 150 000 ou 200 000 hommes. Et on entend qu'elle a besoin de renfort de milices qui viennent d'ailleurs. On voit que ce n'est pas le peuple russe qui est debout pour récupérer une partie de ce qu'il estime être sa possession. Le peuple russe à mon avis et de ce que nous pouvons voir dans les médias, n'est pas un soutien actif du régime de Poutine dans cette guerre. Il faut éviter de parler de peuple contre peuple dans cette guerre. Une armée opprimant un peuple qui résiste.

Fort de ces débats et de ce que nous avons posé, je vous propose des résolutions qui doivent donner à un curseur politique à la Municipalité dans son action. Mais aussi assurer un positionnement de notre conseil, représentant de la population lausannoise, pour exprimer notre soutien aux Ukrainiens dans cette guerre.

#### Résolution 1 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec les autorités cantonales, mette tout en œuvre pour obtenir la fermeture définitive du Consulat honoraire de Russie à Lausanne.

#### Résolution 2 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exprime officiellement son entière solidarité avec le peuple ukrainien en résistance et s'annonce prête à accueillir les réfugié·e·s fuyant cette guerre sur son sol. Le Conseil souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité pour toute personne fuyant la guerre qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse.

#### Résolution 3 Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse cesser immédiatement toute forme de collaboration entre des acteurs économiques, politiques, culturels ou sportifs liés au pouvoir russe, et des institutions, associations ou toute autre entité dépendantes de la Ville, et s'assure que toute personne proche du pouvoir russe soit exclue des organes de fondations ou associations liées à la Ville.

J'avais une quatrième résolution prévue et que je me retiens de déposer parce que les précisions apportées par M. le municipal. J'attends de voir ce qu'il sera précisé dans l'interpellation de ma collègue Mme Maillard pour voir si nous la déposons comme telle ou modifiée.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Pour son engagement en solidarité au peuple ukrainien. J'espère que vous serez nombreux pour nous soutenir.

---

### **Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Sortir du gaz russe »**

#### Développement

La Suisse est dépendante du gaz russe, puisque près de la moitié du gaz importé est extraite en Russie. Dans le contexte de la guerre initiée par la Russie sur le territoire ukrainien et au vu des sanctions économiques prises par la Suisse et de la position de la Municipalité de Lausanne concernant le conflit, il apparaît urgent pour la Ville de Lausanne et les Services industriels de Lausanne de sortir de la dépendance au gaz russe. La présente interpellation entend interroger la Municipalité sur la provenance du gaz vendu par les SiL aux Lausannois ainsi qu'aux 43 communes vaudoises clientes des SiL.

Au-delà des aspects dramatiques tant pour les populations concernées que pour la démocratie, la guerre en Ukraine déclenchée par l'invasion russe doit également, au niveau lausannois, nous interroger sur la provenance du gaz vendu par les Services industriels de Lausanne (ci-après SiL).

Le 22 février dernier, alors qu'elle annonçait une hausse de 9,6 % des tarifs du gaz à compter du 1er mars 2022, la Municipalité indiquait que « *le gaz distribué par les SiL contient 10% de biogaz danois. Le 90% restant provient de Norvège exclusivement* » (cf communiqué de presse de la Municipalité de Lausanne du 22 février 2022).

La Ville de Lausanne se fournit auprès de la société Gaznat SA, dont elle détient 26,89% du capital. Or, d'après les informations disponibles sur le site internet de Gaznat SA « *Pour l'essentiel des importations de Gaznat, l'origine du gaz n'est pas certifiée. Sur des bases statistiques mises à disposition par les gestionnaires de réseau allemand et français, on estime que l'origine du gaz naturel consommé en Suisse occidentale provenait en 2020 à 31,5% de Russie, 39,3% de Norvège et 12,8% des Pays-Bas. Le solde étant du gaz algérien ou transporté par méthanier vers l'Europe depuis le Qatar, les Etats-Unis, etc.* » (cf <https://www.gaznat.ch/fr-13-negoce.html>, consulté le 3 mars 2022).

En outre, hors le gaz distribué en ville de Lausanne, les SIL approvisionnent pas moins de 43 communes vaudoises (en gros ou au détail), dont la commune de Lutry, avec laquelle Lausanne a signé un accord de partenariat. Selon les informations disponibles sur le site de la commune de Lutry, le gaz distribué à Lutry - et acheté directement au SIL - « *provient principalement d'Europe (Allemagne, Pays-Bas, France et Italie) et de Russie* ». (cf <https://www.lutry.ch/vivre-a-lutry/environnement-eau-et-energie/energies-et-reseau/gaz/>, consulté le 3 mars 2022).

Compte tenu de ce qui précède, on est en mesure de se demander dans quelle mesure Lausanne - par le biais de la société Gaznat SA - s'approvisionne et revend du gaz en provenance de Russie. En outre, et dans l'hypothèse où du gaz en provenance de Russie était commercialisé par la société Gaznat SA et par les SIL, la présente interpellation entend questionner la Municipalité sur les mesures qu'elle entend prendre pour cesser l'importation et la vente de gaz en provenance de Russie.

Enfin, outre la question de la provenance du gaz, la situation actuelle en Europe de l'Est présage une hausse importante des tarifs de l'énergie dans son ensemble. Comme rappelé ci-dessus, la Municipalité a d'ores et déjà annoncé une hausse des tarifs du gaz à compter du 1er mars 2022.

La présente interpellation entend également questionner la Municipalité concernant la hausse des tarifs de l'électricité.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Quelle est la provenance du gaz vendu par les Services Industriels de la Ville de Lausanne à ses clients lausannois ?

Quelle est la provenance du gaz vendu par les Services Industriels de la Ville de Lausanne aux 43 communes qu'elle approvisionne ?

Quelle est la provenance du gaz vendu par la société Gaznat SA à la Ville de Lausanne ?

Quelles mesures la Ville entend-elle mettre en place au sein de la société Gaznat SA quant au gaz russe ?

Une hausse des tarifs de l'électricité est-elle à craindre dans les mois à venir ?

Cas échéant, la Municipalité entend-elle prendre des mesures pour contenir la hausse des coûts de l'électricité ?

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – On le sait, l'Europe et la Suisse ne sont pas indépendantes du gaz russe. Quand bien même il semble que Lausanne et ses services industriels soient là, il se fournit auprès de la société dont elle détient environ 27% du capital. Notre actionnaire principal étant les services industriels genevois. La Ville est représentée au conseil d'administration de Gaznat. La société le dit, 31,5% du gaz consommé en Suisse vient de Russie. Ce qu'elle dit aussi, c'est qu'il est à l'heure actuelle impossible de savoir d'où vient la molécule consommée.

C'est de ce constat qu'est apparue la présente interpellation. La Ville, par le biais d'une société qu'elle détient et dont elle détient une bonne part du capital, importe-t-elle du gaz russe ? Dans le contexte de la guerre actuelle et compte tenu de la position que nous a rappelée M. le syndic, on est en mesure de s'interroger sur la transparence dont la ville fait preuve concernant le gaz russe.

On peut se demander et demander à la ville si les Lausannois et les habitants des 43 communes vaudoises qui ont des SIL consomment du gaz russe vendu par la ville et/ou par la société qu'elle détient en partie. On est en mesure de demander à la Ville si, conformément à ses positions officielles, elle entend prendre des mesures pour sortir du gaz russe.



La guerre actuelle pose la question de l'augmentation des coûts de l'énergie. Et de l'impact que ça aura sur les Lausannois. La Municipalité a annoncé une hausse des tarifs du gaz estimée à environ 10 francs par mois et par habitation. Et on l'interroge aujourd'hui par le biais de cette interpellation sur la hausse probable des tarifs d'électricité qui pourrait arriver et sur les mesures que la Municipalité entend prendre pour le cas où l'on contiendrait les coûts pour les consommateurs lausannois.

Je passe directement aux questions. Nous posons les questions suivantes à la Municipalité. Quelle est la provenance du gaz du client lausannois ?

Réponse de la Municipalité

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Je ne reprendrai pas l'entier de l'explication que j'ai faite avant, qui différencie justement la molécule des garanties de certificat, mais aussi des contrats qui peuvent être passés pour l'acquisition de ce gaz. Pour répondre directement à la question, quelle est la provenance du gaz vendu par les services industriels ?

Si vous prenez les certificats d'origine, c'est du gaz norvégien et danois. Mais si vous regardez la molécule, il est impossible de le savoir. Soit on regarde les moyennes estimées en Europe ou en Suisse du gaz importé dans le pays, car on peut avoir des notions. Le gaz russe était en Suisse en 2020 à hauteur de 25%. Ces dernières semaines, il était de l'ordre de 12 à 15% à la fin du mois de février. C'est une moyenne.

Ensuite, le fonctionnement fait que le gaz qui est acquis sur les marchés européens est impossible à tracer. Donc forcément, il y a un mélange des molécules qui se trouvent dans les réseaux suisses. Vous ne pouvez pas dire que la molécule qui est consommée est russe ou pas.

Mais nous mettons tout en œuvre sur le marché actuel très libéralisé du gaz pour garantir que nous achetons exactement la quantité de gaz consommée par le client en Norvège et au Danemark pour les approvisionner en biogaz.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Deuxième question : quelle est la provenance du gaz vendu par les SIL aux 43 communes qu'elle approvisionne et si vous le permettez, y a une différence entre les communes approvisionnées en groupe ou en détail ?

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Effectivement, les SIL approvisionnent la Ville de Lausanne et 43 communes. Toutes les communes ont exactement le même mix énergétique que les Services industriels, c'est-à-dire que nous achetons les certificats d'origine et nous garantissons ce gaz norvégien et danois pour toutes les communes que nous approvisionnons en détail et pour Lutry, qui est une commune en partenariat.

Pour les autres communes, nous pouvons leur fournir les certificats d'origine, ou elles peuvent s'approvisionner directement auprès de Gaznat ou d'autres fournisseurs. Nous faisons les achats qu'elles demandent.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Troisième question : quelle est la provenance de gaz vendu par la société Gaznat à la Ville de Lausanne ?

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Gaznat n'effectue aucun achat à une société russe, mais entièrement sur le marché européen. En général avec des contrats à long terme et des contrats journaliers sur des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie. Sur la provenance, on est sur le même problème de ne pas pouvoir déterminer exactement ces contreparties. Probablement qu'elles se fournissent entre elles. Lesquelles font plusieurs fois l'aller-retour au niveau des contrats.

Mais nous ne pouvons pas le maîtriser. Le marché gazier n'est pas régulé comme celui de l'électricité. Nous avons des certificats d'origine obligatoire pour toute l'Europe et ça nous oblige à certifier la provenance de notre électricité. Ce n'était pas possible pour le gaz. Nous ne savons pas pour les molécules, mais nous savons que nous n'avons aucun contrat avec des sociétés russes de gaz.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Je passe aux questions qui ont trait à l'électricité. Si vous permettez, je vous pose tout d'un coup. Une hausse de l'électricité est à craindre dans les mois à venir. La Municipalité entend-elle prendre des mesures pour contenir la hausse des coûts de l'électricité ?

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Les mois à venir, non. Les tarifs d'électricité sont fixés pour l'année directement. La prochaine modification tarifaire aura lieu en 2023. La Municipalité prend toujours les mesures les plus à même pour limiter l'impact du marché sur les hausses tarifaires pour ses concitoyens. Par trois moyens.

Le premier, c'est les achats à long terme. C'est-à-dire qu'on est en train d'acheter pour l'année 2025. Qui est beaucoup moins haut que le taux actuel d'électricité. Là, forcément, il y a un impact sur le marché de l'électricité comme celui du gaz, comme celui du mazout, comme celui du charbon qui est en train d'exploser.

C'est lié à plusieurs facteurs. On passe dans des niveaux incroyablement et historiquement élevés. C'était déjà le cas l'année dernière et on les dépasse. Surtout sur le marché quotidien, voire sur le marché à brève échéance. Ces années sont presque entièrement couvertes par les services industriels. C'est de l'énergie que nous avons achetée bien avant la crise et qui n'impactera pas les tarifs d'électricité du gaz.

Par contre, les différences de tarifs augmenteront petit à petit puisqu'on est plus dans les niveaux de prix de l'année dernière en pleine crise COVID. D'autres moyens que met la municipalité à disposition, c'est la différence de couverture. Nous avons un moyen pour éviter que les prix fluctuent toujours de manière trop forte. C'est-à-dire qu'en fin d'année, nous voyons si nous avons trop facturé à nos clients et nous les remboursons dans les trois ans. Ou alors si nous n'avons pas assez facturé à nos clients. Nous devons donc le facturer comme pour l'électricité. Les seuls moyens sont ceux que les SIL mettent à disposition, des achats qui sont nettement moindres. Le gaz russe a commencé à diminuer il y a un an. D'autres entreprises ont augmenté de 200 à 300% les tarifs contrairement aux SiL. C'est les mêmes processus qui sont appliqués pour l'approvisionnement en électricité.

**Mme Mathilde Maillard (PLR)** : – Je n'ai plus de question, mais comme j'ai la parole, j'en profite, sur cette histoire de la hausse des tarifs d'électricité, dont je comprends qu'elle aura lieu, de déposer la résolution numéro deux.

#### Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité en cas de hausse brutale des coûts de l'électricité, renonce à prélever les taxes qui grèvent l'électricité. Cela permettrait de s'assurer que le consommateur n'est pas impacté par la hausse des tarifs de l'électricité.

Je laisse la parole à M. Matthieu Carrel qui déposera une autre résolution du groupe PLR sur cette interpellation.

#### Discussion

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je remercie M. Company pour la clarté et la pédagogie dans l'explication de ce mécanisme complexe, que j'ignorais au moment où j'ai rédigé cette résolution sur le marché du gaz. Si je comprends bien, le système de certification fonctionne de façon comparable à un système de compensation de CO<sub>2</sub>. Ce n'est pas sa propre consommation qui est contrôlable.

J'ai aussi compris que Gaznat achète sur le marché européen sur le long terme. Et là aussi, je n'ai pas compris avec qui les contrats étaient passés, je pense que c'est avec le marché européen. J'ai compris là aussi qu'il n'y avait pas forcément de possibilité de contrôler la provenance et qu'on se retrouvait dans ses statistiques sur l'origine du gaz avec une part de molécules russes dans le gaz européen. Je ne sais pas s'il y a une possibilité de plus certifier le gaz et quelles seraient les conséquences économiques de cette façon de faire. Ma résolution demande que la Municipalité se dote des moyens pour que le gaz naturel ne soit plus du gaz russe.

Je pense qu'elle a peut-être une valeur pour l'avenir quand même, c'est pourquoi je la maintiens. Malgré la clarté de vos explications. Il me semble que beaucoup de choses vont être mises en place pour éclaircir la provenance énergétique en Europe. Et dans ce cas, Gaznat ne devrait pas manquer de cash. Il se peut aussi que Gaznat puisse augmenter plus le degré de certification de la provenance de son gaz. Je pense que ces réflexions doivent être menées au sein du conseil d'administration de Gaznat. Et que les solutions possibles et plausibles doivent être envisagées. C'est pourquoi je dépose cette résolution.

#### Résolution Matthieu Carrel

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use des moyens dont elle dispose, notamment en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration, pour que Gaznat n'importe et ne vende plus de gaz russe.

**Le président** : – Je vous prie de mentionner l'interpellation et la résolution sur laquelle vous intervenez. On pourra ainsi projeter la résolution à laquelle vous vous référez.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels** : – Cela me semble plus simple de répondre à quelques questions maintenant plutôt qu'après le premier tour de parole. Pour clarifier une ou deux choses, Gaznat est préoccupé par cette question évidemment et a pris le point en conseil d'administration et à de multiples reprises par e-mail ces derniers jours. Sur le marché des certificats d'origine. Ils fonctionnent comme des certificats d'origine électrique. Vous contactez un producteur directement et il vous garantit « son gaz dans les tuyaux pour vous ». Mais il n'est pas obligatoire, il faudrait qu'il soit obligatoire au niveau européen et que nous puissions être contraints d'avoir un certificat d'origine qui mentionne russe ou norvégien. Comme actuellement, on est obligé pour l'électricité d'avoir un certificat d'origine qui mentionne si c'est nucléaire, fossile, hydraulique, solaire. Pour toute l'électricité consommée, il faut avoir un certificat d'origine et donc un producteur qui a dit que cette énergie est mise dans le réseau. Pour le gaz, c'est la même chose, mais il n'y a pas d'obligation.

L'autre question pour bien comprendre le rôle de Gaznat : il achète pour ses actionnaires. Il n'a pas forcément de décision sur les certificats d'origine. Il achète pour un de ses actionnaires pour qui il revend, ou un de ses clients. Mais il ne va pas forcément être amené à faire ce choix. Puisque ça ne lui appartient pas. Et après, Gaznat s'approvisionne sur le marché européen où nous n'avons pas de suivi et nous devons nous fier aux statistiques européennes ou suisses de la composition du gaz dans le tuyau.

Si votre résolution vaut pour un jour où le marché européen aura des certificats d'origine obligatoires, alors c'est une très bonne idée. Mais ça demandera une réponse tardive par rapport au délai usuel pour répondre aux résolutions.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Est-ce que ce serait possible de rediffuser à nouveau la résolution de M. Carrel ? J'ai aussi deux questions supplémentaires pour M. Company, en le remerciant pour ces explications qui ont été précises jusqu'ici.

Deux choses me paraissent étonnantes. Vous avez mentionné que Gaznat s'approvisionne sur des grandes plates-formes de négoce européennes. Ça suscite une question chez moi. Est-ce qu'il n'est pas possible, comme ça se fait désormais sur les marchés financiers, d'acheter un titre sur des plates-formes de négoce qui pratiquent des critères d'exclusion vis-à-vis des hydrocarbures russes ? Est-ce que ce ne serait pas une stratégie envisageable que vous pourriez demander via le conseil d'administration ?

L'autre remarque que j'ai, vous l'avez vous-même évoqué, rien n'oblige à l'heure actuelle les fournisseurs de gaz d'acheter des garanties d'origine pour le gaz. Mais vous, en tant que membre du conseil d'administration, vous pourriez exiger de Gaznat qu'en amont, avant de vous revendre le gaz, que celui-ci soit certifié par des garanties d'origine, et ça a un taux de 100%. J'encourage M. Carrel à écouter attentivement les réponses que va donner M. Company. Sa résolution est très largement améliorable et qu'elle pourrait mettre en œuvre directement au jour d'aujourd'hui sans attendre un futur improbable s'il venait à en préciser les termes. Selon les quelques indices que je viens de lui donner.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.)** : – Le drame que nous vivons depuis quelques jours touche tout le monde. La situation de la population ukrainienne est sans précédent. Le parti socialiste a dès le premier jour lancé un appel que de nombreux Suisses ont signé. Nous tenons à saluer l'engagement exemplaire de la Municipalité. Solidaire et engagée, elle a donné un geste symbolique très fort en rassemblant les drapeaux suisses et ukrainiens côte à côte. En communiquant de manière très explicite sur la situation, elle a fait preuve de courage et d'exemplarité. Elle condamne l'agression et l'invasion de l'Ukraine, commise par la Russie, en violation du droit international, la Municipalité de Lausanne s'est engagée pour un soutien direct à la population, obligée de fuir son pays. Elle verse ainsi une première aide d'urgence d'un montant de 50 000 francs à l'organisation humanitaire, mais derrière qui a une grande expérience dans les actions humanitaires rapides. Cette

dernière basée à la frontière entre l'Ukraine et la Pologne tente de répondre aux besoins immédiats des Ukrainiens et Ukrainiennes en fuite.

Elle œuvre également afin que le droit de séjour des réfugiés ukrainiens arrivés en Suisse soit facilité et puissent bénéficier d'un permis S qui prévoit un droit de séjour d'un an. Peut-être prolongé aussi longtemps que les personnes exposées à un danger grave. Les réfugiés pouvant devenir des membres de leur famille. Concernant la fermeture des locaux du consulat à Lausanne, on comprend la position qui consiste à fermer temporairement ce lieu. Mais nous nous opposons à une fermeture définitive. Raison pour laquelle nous refuserons la première résolution. Une société ne peut progresser en complexité que si elle progresse en solidarité. Telle est la pensée d'Edgar Morin que je souhaite partager avec vous ce soir.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Je remercie M. Pierre Conscience de son interpellation. Je remercie aussi M. le syndic de sa réponse et des propos qui ont été tenus. Je remercie toutes les personnes présentes ce soir qui adoptent des propos mesurés.

Mesdames et messieurs, nous sommes face à une situation dramatique en Europe. N'en déplaise à certains, la notion de guerre conventionnelle entre des armées est de retour en Europe. Pour autant qu'elle ait disparu. Ceux qui considèrent que des affrontements militaires sur le territoire européen entre des pays étaient quelque chose qui appartenait au passé et qui justifiaient donc des politiques publiques fondées sur un début de soft power, doivent revoir leur copie aujourd'hui.

Néanmoins, j'appelle tout un chacun à faire fi des positions partisans et à se rappeler de la comptabilité individuelle et collective de tout citoyen suisse et helvétique qui, dans sa tradition humaniste, a toujours ouvert ses frontières et accueilli les personnes de tous pays qui sont menacés par une guerre. Dans ce cadre, je pense que les mesures prises au niveau fédéral et cantonal, et éventuellement au niveau communal, doivent être appelées de nos vœux.

La Suisse, jusqu'à preuve du contraire est un pays qui tend par sa neutralité à garantir un certain nombre d'assises à des institutions internationales, des O.N.G., qui permettent d'agir directement sur ce terrain de la guerre. Là où les personnes et les civils sont directement menacés de leur intégrité par une attaque militaire. Mesdames et Messieurs, ce soir, j'en appelle aussi à une paix partisane entre nous. Les résolutions qui sont déposées par M. Conscience, et aussi certains termes qu'il a utilisés, ne vont pas dans ce sens.

Lorsque j'entends que l'on qualifie la guerre de quelque chose de patriarcal, c'est à dessein que ce terme est utilisé. La guerre est quelque chose de néfaste et qui doit être banni, mais qui existe. Si notre Conseil et notre Ville peuvent soutenir des interventions qui ont pour but de protéger et sauver des gens, elle doit le faire. Mais il y aura un après-guerre. Cet élément, il ne faut pas le perdre de vue. Je pense que les interventions qui sont probablement extrêmes et qui tendent à mettre fin définitivement à un certain nombre de relations avec un pays, je pense qu'il faut distinguer un pays du gouvernement qui le régit de manière ponctuelle, cette distinction doit être à l'esprit de chacun. Je ne peux pas m'engager à soutenir une résolution qui veut mettre fin définitivement avec des relations diplomatiques ou consulaires avec tel ou tel pays qui est actuellement gouverné par un gouvernement qui ne nous plaît pas.

Je pense qu'il faut avoir de la raison. Il faut se souvenir quelles sont les essences de nos droits fondamentaux qui sont garantis par les différents textes législatifs de la Suisse. C'est notre responsabilité individuelle et collective d'accueillir les personnes qui sont directement menacées. C'est notre responsabilité de faire ce que nous pouvons pour aider et sauver ces gens. Mais ce n'est pas à nous de décider de mettre fin à une période non déterminée avec des relations ou des relations internationales. Dans ce cadre, je ne voudrais pas les résolutions qui tendent à mettre fin à ces relations.

Autre chose : nous parlons beaucoup de la Russie, mais elle est gouvernée par un gouvernement, avec prétendument un gouvernement élu démocratiquement même si j'en doute à titre personnel. Il y a aussi des ressortissants russes en Suisse qui critiquent le comportement du président susmentionné. Il y a aussi des ressortissants russes en Suisse qui condamnent ce qui se passe actuellement, et ces personnes ne doivent pas être amalgamées à ce qui se passe sur le front russe et ukrainien.

Sachons raison garder, gardons nos valeurs, nos références, gardons la Suisse comme terre d'accueil, et dont les gens qui doivent être aidés, mais ne tombons pas dans l'extrême inverse.

**M. Yusuf Kulmiye (Soc.)** : – Je tiens avant tout à remercier les différents intervenants. Ainsi que les différentes résolutions que je salue à la quasi-unanimité. Je tiens à remercier la Municipalité pour ses efforts symboliques et pratiques depuis le début de cette guerre. Je vais simplement prendre la parole pour poser et demander ce qui a été déjà fait. C'est une modification sur la résolution numéro deux : la Confédération, les cantons et les communes font un effort considérable pour accueillir les personnes qui fuient la guerre.

Si c'est possible, je crois que c'est ce qui se fait actuellement, une modification pourrait être apportée à cette résolution pour annoncer et montrer notre solidarité avec le peuple ukrainien, mais également avec toute personne qui fuit cette guerre. En ce sens, et je pense que M. Conscience ira dans le même sens, on aimerait que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité, comme c'est énoncé, pour toute personne fuyant la guerre sans distinction de nationalité qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse.

Ça, je pense que c'est important aujourd'hui. Nous, en tant que collectivité publique, mais également en tant que Conseil communal, de le rappeler. Les horreurs de la guerre, elles ne font aucune distinction. Ni de nationalité, ni de couleur de peau, ni de confession religieuse. Il est important d'envoyer ce signal qui est aujourd'hui demandé par la population, qu'on puisse avoir un accueil de qualité pour les personnes qui fuient cette guerre.

En ce sens, et M. Junod l'a énoncé, il y a eu un élan de solidarité inédit qui a été vu, constaté par la population pour une solidarité envers le peuple ukrainien. Toutefois, nous savons qu'il y aura d'autres personnes avec d'autres nationalités qui vont également fuir cette guerre. En ce sens, je demande cette modification pour que la Municipalité puisse faire un effort et mettre toutes ses ressources à disposition, je pense notamment à son réseau au sein des villes suisses pour demander aux cantons et à la Confédération d'accueillir toutes les personnes sans aucune distinction de nationalité qui fuient la guerre en ce moment.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Un mot sur le gaz : la discussion que nous avons et les éclaircissements apportés par M. Company rappellent la nécessité de sortir du gaz dans l'urgence. On voit que cette urgence n'est pas seulement écologique et liée à la survie de notre écosystème, mais la situation d'aujourd'hui montre que cette urgence est aussi géopolitique, diplomatique, démocratique, et qu'elle vient tout droit à l'endroit de notre indépendance et de notre capacité à choisir nous-mêmes notre approvisionnement, et aussi derrière à pouvoir librement consommer de l'énergie.

On se retrouve dans ce type de situation de dépendance alors que les énergies renouvelables, celles que nous appelons à développer urgemment, sont locales et permettent une meilleure indépendance vis-à-vis de ce type de problème. Sur le consulat, j'entends la réticence de certains et je comprends la volonté de pouvoir affirmer une volonté de maintenir des liens avec le peuple russe. Des liens fraternels, sororaux, de pouvoir rétablir une relation diplomatique normale dès lors que le pouvoir russe ne sera plus acteur de cette invasion criminelle. J'aimerais quand même souligner la particularité du consulat dont nous parlons : le consul honoraire, M. Frédéric Paulsen, n'est pas un diplomate qui défend l'État pour l'État quelle que soit la personne qui est à sa tête. M. Frédéric Paulsen est un oligarque proche du pouvoir russe qui a reçu des titres honorifiques.

On est face à quelqu'un qui joue et qui est un représentant éminent de M. Poutine sur notre sol. Tant que nous n'avons pas la garantie que cette personne ne sera plus le représentant de l'État russe à Lausanne, nous sommes fondés à demander la fermeture définitive de ce consulat. Encore une fois, il sera tout à fait possible dans un futur que j'espère le plus proche possible où nous aurions comme interlocuteur un État russe ou un gouvernement russe qui ne soit plus celui de M. Poutine, et qui envoie comme représentant diplomatique un autre personnage que ce sordide personnage.

Nous ne devons pas nous en tenir à mettre la clé sous la porte temporairement et à remercier M. Paulsen pour ses bons et loyaux services dans les institutions lausannoises qu'il a décidé de son propre chef de quitter. Il faut exprimer cette sanction sur le plan politique et de la communication, parce qu'il en va de notre intégrité vis-à-vis des positions de solidarité que nous exprimons ce soir. On ne peut pas à la fois faire ça et rester neutre.

Sur cette deuxième résolution, je rejoins et je vais envoyer une deuxième version: le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour

demander un accueil large de qualité pour toute personne fuyant la guerre sans distinction de nationalité et de statut de séjour.

Parce que je voudrais rester dans la mesure et je n'aimerais pas que mes propos soient caricaturés. Il a été dit que j'ai parlé de guerre patriarcale, c'est ce que j'aurais pu dire, mais je ne l'ai pas dit. J'ai dit que cette guerre comme toute guerre est un fait culturel qui tend à renforcer l'exploitation patriarcale. Dans toute situation de guerre, les luttes pour l'égalité entre femmes et hommes tendent à reculer. Les premières victimes de la violence sont celles qui subissent en premier lieu l'oppression. C'est cela que je voulais dire et saluer en ce 8 mars, l'engagement des femmes dans ce conflit. J'espère que vous donnerez un bon accueil à cette résolution.

## Résolution 2 Pierre Conscience reformulée

Le Conseil souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité pour toute personne fuyant la guerre et qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse, sans distinction de nationalité ou de statut de séjour, et sans aucune forme de discrimination.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Je tenais à remercier la Municipalité pour ces réponses et mes préopinants pour les résolutions qui ont été déposées. Il faut étendre la portée d'accueil qu'on veut donner. Je voulais rappeler à toutes et à tous que ce n'est pas la première guerre qu'on a en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale : il y a eu la guerre du Kosovo, l'invasion de la Géorgie, l'annexion de la Crimée, le Donbass, et j'en passe.

On a eu beaucoup de conflits. C'était son intention d'ouvrir l'accueil à toutes les personnes qui souffrent de conflits militaires, en Europe, en Syrie, au Yémen, etc. C'est plus facile pour nous aujourd'hui comme c'est plus proche de vouloir accueillir ces personnes et c'est légitime dans la souffrance où elles sont, mais c'est un moment de se rappeler que ce n'est pas les seuls. Il y a d'autres conflits. On n'ouvre pas les portes aussi facilement à toutes les personnes et c'est un peu dommage. Sur ces propos généraux, je voulais juste dire quelque chose par rapport à la résolution, M. Carrel a raison.

Dans le fond, il a raison, c'est ce qu'il faut chercher à faire. En mon nom, mais je pense que de nombreux socialistes me suivront, je pense que cette résolution a du sens. Je voulais aussi dire quelque chose à propos des SIL. Ils font l'effort aujourd'hui de parler des certificats qui agrémentent le service en hydrocarbures. M. Conscience a raison, il faut à terme sortir des hydrocarbures dans le gaz.

Nous ne sommes pas d'accord sur la vitesse de la sortie. Il nous faut de l'énergie, malheureusement. On n'a pas d'alternative de qualité. M. Company le disait, le gaz qui est livré par les SIL n'est pas une obligation et les SIL s'y prêtent. Je trouve opportun qu'ils continuent sur leur lancée et qu'ils aillent plus loin. Qu'ils essaient d'implémenter d'où viennent les atomes de gaz qu'on reçoit à Lausanne. Mme Cavalli vient de déposer quelque chose là-dessus. Je voulais le faire, mais je ne le ferai pas.

Dans la communication des SIL, il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait explicite. C'est clair qu'on a ces certificats, mais ça devrait être clair qu'en réalité, l'atome ne vient pas forcément de là où le certificat l'indique. Plus on sera transparent sur ces choses, plus on aura de la clarté sur ces questions et plus on pourra faire une transition énergétique qui a du sens. Il faut la faire rapidement.

**M. Ilias Panchard (Les Verts)** : – Je vous remercie d'avoir traité ces deux interpellations en même temps. J'imagine que c'était par souci de rapidité et d'efficacité, car les deux sont liées. Merci à notre collègue Conscience pour son interpellation urgente que nous avons cosignée avec plaisir.

Son introduction a résumé pas mal de choses et exprimé notre solidarité avec le peuple ukrainien en lutte et avec les Russes qui manifestent au péril de leur liberté, parfois au péril de leur vie. Peut-être aussi rappeler une sorte de constance depuis quelques années : je suis ravi d'entendre notre collègue, M. Conscience, critiquer toutes les positions qui excluent d'une manière ou d'une autre cette agression, cette invasion militaire.

Chaque camp est responsable d'autocritique et on a entendu et on entend encore des positions confisquées pour les personnes qui connaissent un peu les débats à gauche : cette logique de choisir un impérialisme par rapport à un autre, un impérialisme qui serait plus progressiste qu'un

autre. Je le remercie pour cette clarté dans son intervention, je n'en doutais pas, mais on entend des interventions limitées en particulier dans votre camp ces derniers jours et c'est regrettable.

Je soulignerai l'engagement au niveau européen, des réactions qui ont été rapides et fermes. Il y a des personnes qui ont un attachement moindre à l'Union européenne et à sa capacité d'action. Mais elle réagit très vite. C'est quelque chose qui n'a pas été dit dans ce débat. On a dû attendre quatre jours avant d'avoir une réaction ne serait-ce qu'avec un peu de fermeté de la part du Conseil fédéral.

Si vous avez assisté à cette conférence de presse, il y avait quelque chose d'assez incroyable de ne pas répondre aux médias sur une situation comme ça. Il est un peu tôt pour faire cette autocritique, mais j'en profite. Et je salue cette nouvelle position du Conseil fédéral qui a enfin permis d'avancer là-dessus. En espérant qu'il n'y ait pas trop de personnes qui profitaient de ces quatre jours pour profiter d'un certain nombre de sanctions. Sur la neutralité active ou non, on a des différences avec le collègue de Haller. Frédéric Paulsen a été obligé de faire ça. On voit que les riches propriétaires de clubs de foot à Londres commencent à vendre leurs biens à plusieurs milliards.

La pression fonctionne. Le temps de parole passe assez vite. Un élément quand même qui n'a pas été mentionné et qui devrait l'être, c'est leur rôle sur la question des matières premières. En ayant passablement travaillé sur les multinationales, une initiative a été refusée par un certain nombre de cantons.

On est la ville des matières premières. Chaque année, on a pu perturber la tenue de ce sommet, mais il y a les leaders du trading de matières premières qui se réunissent. Il y a 570 sociétés de négoce basées en Suisse. La responsabilité est aussi ici sur cette question. Une majorité de la population lausannoise a envoyé un signal très clair à plus de 70% en faveur de cette initiative. Il faut aussi s'engager là-dessus sur du long terme et pas seulement en particulier à droite lorsque l'actualité géopolitique nous y oblige. Sur les questions d'asile, je pense que l'essentiel a été dit. Saluer l'action de l'EVAM. Il y a une certaine limite, ça ne concernera pas les réfugiés qui sont déjà en Ukraine. Il y a des étudiants de pays africains qui n'arrivent pas à passer la frontière.

Il y a cette situation dont il faut tenir compte. Un élément où j'aurais une différence avec Monsieur le Syndic. Le fait de reprendre les propos de la conseillère fédérale du jour avec lesquels je ne suis pas d'accord, même si je comprends l'image qu'elle veut donner en disant que les Ukrainiens qui fuient la guerre, ça pourrait être nous. J'ai envie de dire que ça pourrait aussi être nous dans d'autres cas. On peut dire que Saint-Gall est à vingt-quatre heures de Kiev, mais Lisbonne n'est pas beaucoup plus loin.

La Libye n'est pas beaucoup plus longue. Il y a une vraie question, peut-être que nos collègues socialistes ne l'ont pas dit, mais il y a une vraie question de la forme de racisme ou d'exclusion de la politique d'asile. La politique d'asile suisse n'est pas à l'abri de toute critique. On a eu des débats sur Lesbos ou sur l'Afghanistan. On voit que l'intérêt du Conseil communal est parfois limité sur ces questions. Et il a fallu deux mois plus tard un feu dans le camp de Lesbos pour avoir des positions plus fermes sur ces questions. Ce que je vous demande, le temps de parole est doublé à ce niveau... Ce qu'on remarque, c'est qu'il y a une cohérence qui permette de traiter les situations de la même manière de la part du Conseil communal.

Un mot quand même encore. C'est une question fondamentale. Je suis pacifiste, antimilitariste et membre du groupe pour une Suisse sans armée. Vous brisez le consensus. C'est vous qui relancez le débat sur la militarisation interne au niveau national, au Grand Conseil et au Conseil communal. C'est une position très honteuse. En quoi une militarisation accrue aidera une issue moins tragique de cette crise majeure ? C'est la question que je me pose.

La seule position qui serait cohérente à ce niveau-là, c'est de relancer le débat sur l'armée et une forme de résistance ou non. On peut en discuter. Certains écologistes en France sont en train d'aller dans cette direction. Ce n'est pas le cas de la Suisse. Ce n'est pas une position que je partage. Mais c'est la question de fond. De s'amuser avec des avions supplémentaires, ce n'est pas ça qui changera quoi que ce soit à l'issue de ce conflit et à la sécurité européenne. Entre nous et l'Ukraine ou nous et la Russie, il y a plusieurs centaines d'avions de l'OTAN qui sont là pour nous protéger. Ce débat est assez peu adapté.

On soutiendra la deuxième résolution sur l'asile et les réfugiés. Sur la troisième résolution aussi sur les collaborateurs proches du pouvoir russe. Il y a aussi un symbole de Frédéric Paulsen pour son

rôle joué qui n'est pas le rôle d'un consul et pas un rôle diplomatique, mais un rôle de VRP du pouvoir russe. Je voterai en faveur de cette résolution.

Pour les vingt-cinq secondes qu'il me reste, le municipal Company a expliqué cette situation. La question de fond, c'est de savoir s'il y a du gaz durable et géopolitique acceptable. La question de fond dans le cas suisse. Le seul qui peut être discutable, c'est le gaz norvégien. Il n'y a pas d'autres gaz géopolitiques acceptables.

Un élément qui ne sort pas dans ce débat, c'est la question du sponsoring et des clubs sportifs. La question de l'itinérance doit être posée si on est cohérent. Il faut se rendre compte qu'il y a des problèmes sur le financement dans le domaine du sport et qu'il faut une action à ce niveau. La seule action responsable, c'est de sortir des énergies fossiles, ne pas relancer les centrales à gaz et accélérer la sortie du nucléaire. Étendre le coût au projet gazier qui est soutenu par un certain nombre de personnes dans ce Conseil communal. J'en ai terminé sur la première résolution, on la refusera. Ces textes financent nos fonds du développement durable et pour l'efficacité énergétique. Et sur la résolution, car elle, elle est caduque, on pourrait la soutenir pour l'avenir. J'en ai terminé.

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Cette crise appelle des réponses d'ordre énergétique visées par les résolutions de ce soir. Et aussi une réponse humanitaire et diplomatique discutée au niveau fédéral. Notre Conseil communal n'a pas de prise sur cela.

Outre ces questions, l'invasion russe touche d'autres aspects. Elle aurait mis en évidence la capacité d'une grande partie du monde académique et politique a concédé que la guerre était encore possible en Europe et qu'il fallait s'y préparer. Ce sont précisément trente ans d'aveuglement antimilitariste qui ont nié notre capacité à prévoir les événements ukrainiens et qui ont eu comme conséquence une appréciation des enjeux sécuritaires à la hasardeuse et un renouvellement hésitant du matériel militaire dont nous avons besoin.

Les programmes d'armement sont combattus, ralentis et affaiblis par ceux qui répètent que la guerre de terrain n'existerait plus en Europe. Il faut prendre conscience de la réalité. Alors que la préparation est une prérogative de l'appareil politique, alors que la Suisse n'est plus à l'abri de la guerre. Alors que les femmes ukrainiennes ne peuvent plus manifester pour leurs droits, car elles se battent. Nous avons le devoir d'agir pour ne plus tomber dans l'angélisme pacifiste qui conduit à l'impréparation face à la crise et à la guerre.

Je vous propose la résolution suivante.

#### Résolution Yohann Ziehli

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité promeuve, au moyen d'une communication proactive, l'accomplissement des obligations militaires auprès des nouveaux citoyens lausannois.

L'accent doit être mis auprès des nouvelles citoyennes, notamment en promouvant les fonctions plus largement exercées par des hommes, telle que pilote militaire, ainsi que l'avancement.

**Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) :** – Au risque de womansplainer mes collègues Yusuf Kulmiye et Vincent Brayer, je tiens à réitérer que nous saluons toutes les mesures déjà prises par la Confédération pour l'accueil du peuple ukrainien. Cela représente l'idée qu'on se fait de l'accueil de toutes personnes fuyant un conflit. Nous nous réjouissons donc des réponses humanitaires inédites prises dignes de pays dépositaires des conventions de Genève. Cela étant, nous éprouvions un certain malaise avec les résolutions déposées dans leur première version par M. Conscience, lesquelles enfoncent déjà des portes ouvertes et renforcent cette idée de traitements différenciés selon les origines. Je le remercie donc d'avoir modifié sa résolution numéro 2 que je vais soutenir. Et concernant la résolution de M. Ziehli, je crois que je ne m'avance pas trop au nom du groupe socialiste pour dire qu'on va la refuser. Pour moi, elle est hors sujet.

**Mme Sarah Neumann (Soc.) :** – La soirée était propice aux grandes déclarations. Je vous épargnerai, mais mon intervention se concentrera sur le dépôt de M. Conscience et sur la troisième résolution.

Nous devons adresser notre soutien aux peuples touchés par cette terrible situation. Si cela concerne en premier lieu des populations ukrainiennes, ça touche aussi une large partie de la population russe. En ce sens, je recommanderai de prendre garde aux sanctions actives en particulier dans les domaines des institutions culturelles et sportives. Œuvrer pour la paix, c'est



inviter les artistes et les intellectuels de partout dans le monde. Ça a toujours été avoir les sportives et les sportifs du monde entier sur le terrain.

Et ça implique des liens entre les institutions. Comme ça a été dit plusieurs fois, Poutine, ce n'est pas la Russie. L'amour de la culture russe n'est pas forcément un soutien au régime en place. Qui sommes-nous dans notre vie paisible au bord du Léman, pour évaluer qui sont les proches de Poutine et qu'il faut mettre à l'écart de nos institutions ? C'est une chose que d'avoir une posture claire avec des organes officiels et de suspendre les relations avec eux en temps de guerre. Notre ville l'a fait et doit continuer à le faire. Notre ville doit se préparer à l'accueil des migrants réfugiés de cette guerre si proche de chez nous. En parallèle, nous devons prendre garde à ne pas stigmatiser l'ensemble de la population russe. Qui vit ici et qui arrivera ici. La chasse aux proches de, dans toutes les associations et institutions n'est vraiment pas digne de la terrible situation que vit l'Ukraine et que vivent de nombreux Russes.

Il faut se servir des valeurs de Lausanne, ville culturelle, ville universitaire. Pour œuvrer à la confrontation et au dialogue des idées. Pas par l'exclusion ni par la radiation. C'est là que doit être le curseur politique. Je partage les préoccupations de M. Conscience sur les mesures à prendre pour accueillir les réfugiés de guerre. Je me demande comment évoluer vers moins de dépenses énergétiques. Mais la réponse sera trouvée d'elle-même et dans les meilleurs délais. Que ce soit à cause de cette guerre ou à cause des enjeux climatiques.

C'est plutôt sur moins de gaz que sur moins de taxes qu'il faut travailler. Si je partage les réserves de M. Conscience sur le principe de la fiscalité par forfait, je ne suis pas convaincu par le principe d'une intervention politique sur la base de « il est probable que x ou y en bénéficient ». Je viens donc pour vous inviter à refuser la troisième résolution. Elle est inapplicable et n'aidera en rien aucune population. Elle n'avantagerait aucun artiste, aucun sportif, aucun acteur des fondations et des institutions qu'ils soient suisses, ukrainiens ou russes.

Il faut accueillir et débattre plutôt que de poser des résolutions d'exclusion. On n'a pas les moyens de les mettre en œuvre. Demandons-nous plutôt comment on continue à travailler avec dans les mêmes groupes des artistes issus de ces deux pays voisins qui sont en guerre l'un contre l'autre. Comment favoriser l'entrée sur le territoire des sportifs et des artistes qui fuient en collaborant avec les personnes qui connaissent bien ces pays et leur culture. Et qui seront les personnes qui permettront parfois leur arrivée sans les sous chez nous.

Ce refus de la troisième résolution n'est en tout cas pas une manifestation de soutien à toute personne proche du pouvoir russe. C'est au contraire une manifestation de soutien à tous les artistes et les sportifs qui sont pris en otage des guerres en raison de leur passeport qui se voient empêchés d'exercer. Je ne poursuivrai pas le débat sur la remilitarisation. Je vous invite à rejeter la résolution de M. Ziehli.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Je voudrais remercier M. Brayer, qui a prononcé un mot qui a l'air tabou, le Donbass. On peut parler de l'Europe de Bruxelles ainsi que de l'OTAN. Voilà, j'ai terminé.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je vais revenir sur quelques points qui ont été soulevés par rapport à mes résolutions. Si vous avez l'amabilité de l'afficher, ce serait utile. Ma résolution exprimait la volonté d'accueillir toute personne fuyant la guerre. Je n'ai jamais sous-entendu dans cette résolution, même dans sa première version, qu'il s'agirait d'avoir un traitement différencié ou privilégié pour les Ukrainiens.

J'aimerais en profiter pour dire et m'associer à des choses qui ont été évoquées en filigrane dans d'autres interventions ce soir par des collègues, que je salue la volonté d'accueillir toutes les personnes qui fuient la guerre d'Ukraine par-delà les orientations politiques de ce Conseil, mais que tout de même, où étaient certains d'entre nous pendant la guerre en Syrie ? Où étaient certains d'entre nous lorsque des dizaines de milliers d'Erythréens fuyaient une dictature ? Et un système militaire ultra tyrannique à l'égard de sa population. Où étions-nous pour les accueillir ? Nous sommes un des seuls pays qui a décidé en pleine crise des réfugiés de durcir le droit d'asile. Avec la loi de 2016.

Il s'est trouvé pour durcir ce droit d'asile une majorité de droite qui a apporté et soutenu cette décision avec une conseillère fédérale malheureusement socialiste, même si je sais que ce n'était pas la position de son parti.

Il y a un virage à faire, et j'espère que cette guerre fera date et que tout le monde ici et au-delà tirera des leçons de cet élan de solidarité et que plus jamais il n'y aura une majorité en Suisse pour trier les réfugiés selon qu'ils soient européens ou non. C'est ça, notre curseur, et c'est ça, la boussole de cette résolution. Sur le mythe d'une Suisse qui défendrait ses frontières, mais face à qui ? Face aux Russes ? Vous voulez qu'on se remilitarise pour faire face à la Russie ? Dans quel monde vit-on ? Vous croyez que la Suisse pourra faire face à une progression militaire des Russes en Europe jusqu'à nous et qu'on serait le dernier rempart avec notre garde nationale résistant à toute épreuve et que c'est ça qu'il faut faire la journée du huit mars ? Proposer aux femmes de prendre les armes pour défendre leur patrie helvétique ? Il faut retourner sur Terre.

J'aimerais revenir sur des critiques plus sérieuses que je prends plus au sérieux, notamment celle faite par ma collègue juste en face sur la résolution numéro trois. Je n'ai jamais dit dans cette résolution qu'il faut punir les artistes et les sportifs. J'espère que vous le reconnaîtrez. C'était ce qui était sous-entendu dans votre intervention. Je dis qu'il faut mettre à l'écart les oligarques russes qui servent les intérêts de Poutine qui mènent du soft power à travers des fondations et des institutions lausannoises notamment.

D'ailleurs, M. le syndic allait dans mon sens en disant que s'agissant de M. Paulsen à l'opéra, s'il ne l'avait pas fait de son propre chef, il aurait demandé de le quitter. S'il devait y avoir des situations analogues, il assurerait que ces personnes quittent ces institutions. Je propose que cette politique soit appliquée en s'assurant que la Municipalité ait le soutien de notre Conseil pour le faire. Ce que vous proposez, c'est de refuser ça. Si le Syndic voulait le faire, il ne serait pas sûr d'avoir le soutien de son Parlement pour le faire. C'est la seule chose qu'on demande. On ne peut pas rester neutre en disant qu'on ne fait pas une chasse aux sorcières et que c'est facile à identifier, les gens qui travaillent, des milliardaires dans ce canton qui travaillent pour les intérêts du pouvoir russe. Ce n'est pas faire une chasse aux sorcières à tous les Russes du canton, au contraire.

Nous exprimons notre solidarité à l'égard du peuple russe qui s'oppose à ce régime tyrannique. Il y a des acteurs qui influencent dans nos institutions, dans nos fondations, au service du pouvoir russe et il faut pouvoir se positionner contre. Il en va de même pour ce consulat qui n'est pas un consulat, mais une vitrine du pouvoir de Poutine, et il y a un geste politique fort à faire. J'espère que cette position est la vôtre et ne sera pas celle de tout autre groupe et qu'on pourra trouver une majorité pour faire un geste politique fort et pas simplement enfoncer des portes ouvertes.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je tiens en mon nom personnel à m'exprimer à propos de la résolution 1 de M. Conscience que je ne peux pas soutenir. Nous devons veiller à ne pas utiliser des instruments qui seraient antidémocratiques, car il s'agit précisément de défendre ces valeurs. Ordonner la fermeture définitive d'un consulat, quoi qu'on pense de ce consulat, quoi qu'on pense du rôle des consuls honoraires, quoi qu'on pense de la personne du consul, je pense que c'est problématique.

Cela étant, de toute manière, je pense que c'est une question qui n'est pas du ressort de la Municipalité. Elle n'a pas les moyens, elle ne peut pas intervenir pour obtenir la fermeture, la cessation d'activités qui ont lieu dans des locaux privés. C'est la première chose. La deuxième, c'est que la décision de la fermeture définitive d'une représentation diplomatique, même sous la forme soft si j'ose dire d'un consulat honoraire, il me semble que c'est une prérogative qui pourrait à la rigueur être attribuée à la Confédération, mais certainement pas la ville et probablement pas au canton. Je pense que cette résolution ne pourra pas être suivie.

Sans compter qu'à mon avis, elle pose des problèmes de fond. Si on veut combattre ce qui se passe, on doit faire attention à ne pas utiliser les armes que nous reprochons précisément, les moyens que nous reprochons précisément aux personnes que nous critiquons.

**Mme Sima Dakkus (Les Verts) :** – J'avais deux choses à dire qui me semblent centrales dans les informations qu'on peut avoir si on cherche à les avoir. Si on avait une carte de la région, par exemple, on verrait des choses beaucoup plus clairement. Des enjeux qu'il y a dans cette guerre. L'Afghanistan, c'était un pays, et maintenant, nous l'avons livré à des gens dont on ne sait pas ce qu'ils veulent faire. Ils viennent d'interdire aux Afghans de sortir de l'Afghanistan. Il n'y a pas de loi, il n'y a pas de Constitution.

Je pense que là, il y a déjà quelque chose qui a préparé ce qui est en train de se passer, mais comme depuis la Deuxième Guerre mondiale, la guerre est souvent importée. Émotionnellement,

philosophiquement et politiquement, on encaisse ces guerres et ces horreurs, et l'ouverture dont parlait Ilias Panchard, son analyse par rapport aux mécanismes économiques, je le rejoins.

Nous allons maintenant voter, et on va voter selon les informations qu'on a. Moi, de manière très systématique, je vois qu'on ne les a pas. On dit « russe », mais qu'est-ce que ça veut dire ? Le Tadjikistan, c'est la frontière sud de la Russie. Tous les pays satellites en font partie. M. Pierre Conscience a utilisé le mot « géopolitique » à juste titre. Il s'agit de comprendre comment le monde fonctionne. Nous, en partie. Cette instance démocratique au sein de laquelle je parle garantit ce pouvoir de réfléchir sur les choses, et après, on a la responsabilité de la voie qu'on donne à une chose ou à une autre.

Tous les élans de solidarité, c'est le seul moyen, ce n'est pas d'exclure la culture, ça ne marche pas. Ça amène à la guerre. Quelqu'un dit que la guerre, ça existe. Je refuse de croire que la guerre soit une fatalité. C'est une réalité, mais pas une fatalité. Beaucoup de gens sont morts pour dire que non, ce n'était pas une fatalité. Je ne voulais pas finir cette soirée sans dire ça. Ça, c'est l'espoir de demain.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Je voulais répondre à ce que vous avez dit, que la guerre n'est pas patriarcale. La guerre est patriarcale. Ce sont des jeux de pouvoir entre des hommes au pouvoir. Les victimes sont des personnes modestes qui sont au front et des personnes déjà vulnérables en temps de paix. Ce sont ces personnes qui sont davantage exposées à la pauvreté et à la violence en temps de guerre. Ceci inclut les femmes et les minorités de genre. C'est pourquoi je profite de cette journée du huit mars pour lire les extraits d'une lettre rédigée par des groupes féministes qui a été publiée. Elle permet aussi de voir ce que pense la résistance en Russie de l'idée d'une remilitarisation.

« En tant que citoyennes russes et féministes, nous condamnons cette guerre. Le féminisme en tant que force politique ne peut être du côté d'une guerre d'agression et d'une occupation militaire. La guerre est synonyme de violence, de pauvreté, de déplacements forcés, de vies brisées, d'insécurité et d'absence d'avenir.

Elle est inconciliable avec les valeurs et les objectifs du mouvement féministe. La guerre exacerbe les inégalités de genre et fait reculer les droits humains. La guerre est menée sous la bannière de valeurs traditionnelles proclamées par le gouvernement. Des valeurs que la Russie, telle une missionnaire, aurait décidé de promouvoir dans le monde entier. Toute personne dotée d'esprit critique comprend bien que ces valeurs incluent l'inégalité des genres, la répression des femmes, et des personnes qui ne répondent pas aux normes patriarcales. L'occupation d'un état voisin est justifiée par le désir de promouvoir ces normes.

C'est pour cette raison que les féministes de Russie doivent s'opposer à cette guerre. Les féministes sont une des rares forces actives contre le gouvernement. Nous avons été temporairement moins touchés par la répression d'État que d'autres groupes politiques. Actuellement, plus que 45 organisations féministes différentes opèrent dans tout le pays. Nous appelons les féministes du monde entier à se joindre à notre résistance. Il est nécessaire de montrer que les féministes sont contre cette guerre et tout type de guerre. »

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je dois dire en préambule ma surprise pour ne pas dire ma gêne et mon inconfort en voyant notre collègue arborer le symbole de ce qui fut la cause d'entre 500 000 et 1 million de morts. Ça me dépasse. Visiblement, plus c'est gros, plus ça passe. Un Français célèbre disait que certaines catégories de personnes osent tout et c'est à ça qu'on les reconnaît.

Je laisserai chacun juger de ses propres actes dans ce Conseil communal. Je suis heureux d'apprendre que le camarade Conscience tient la diatribe habituelle pacifiste et naïve. C'est sans doute les Pierre Conscience locaux qui ont conduit l'Ukraine à négliger sa propre politique de sécurité, ce qu'elle paie légèrement aujourd'hui. J'aimerais rappeler des chiffres et des éléments factuels : l'Ukraine et la Suisse consacrent ou consacraient jusqu'à lire récemment à peu près la même proportion de leur PIB respectif, soit 0,7% du PIB pour leur défense. C'est la queue de peloton du continent. Jusqu'en 1994, l'Ukraine disposait d'un stock d'armes nucléaires auquel elle a renoncé. Vous avez l'air choqué, monsieur Conscience, qu'on puisse vouloir d'une femme qu'elle prenne les armes, c'est ce qui se passe en Ukraine. Je suis convaincu que vous seriez le premier à hisser le drapeau blanc, mais je vous prie d'avoir un minimum de respect pour celles qui sont prêtes à donner leur vie pour défendre leur patrie, et c'est ce qui se passe en Ukraine. Je crois que ce n'est

pas la première fois que les femmes n'ont pas hésité à mettre leur propre sécurité en danger même si ça vous semble inconcevable.

Dans ce débat sur la sécurité de la Suisse, on entend la rhétorique du passager clandestin. La neutralité, même si c'est un mot utilisé aujourd'hui, c'est défendre son territoire, défendre son espace aérien, puisqu'on parlait d'avions de combat. Notamment en cas de guerre entre des belligérants étrangers. Ça implique d'être en capacité d'interdire l'utilisation de notre espace aérien par des belligérants. Pour ça, il est évident qu'il faut une défense aérienne. Elle est vieillissante, il faut la renouveler, vous n'êtes pas sans savoir que le peuple suisse a validé le projet dans les urnes. Aujourd'hui, on voit les mêmes milieux antimilitaristes lancer une initiative à des fins dilatoires.

Permettez-moi de vous dire que la Suisse ne peut pas être un trou noir sécuritaire au milieu de notre continent. Je suis surpris et mon groupe avec moi d'entendre la gauche caviar à l'unisson contre la dépendance au gaz. Vous étiez moins enthousiastes lors du débat sur le budget lorsqu'il s'agissait de réduire la dépendance de la ville au gaz tout court. Quel retournement de situation. On a entendu des choses intéressantes ce soir. M. Panchard veut du gaz durable, bon. Mme Neumann veut moins de gaz. Tout le monde semble d'accord pour frapper la Russie là où ça fait mal, c'est-à-dire au porte-monnaie. Vous n'êtes pas sans savoir que le président du groupe socialiste à la chambre fédérale proposait la construction de 2000 petites centrales à gaz.

Que dire des projets portés par Mme Sommaruga, socialiste elle aussi, de construire de grandes centrales à gaz comme moyen de disposer de sources de production d'électricité pilotable. Il est une source d'énergie qui cumule les vertus d'émettre peu de CO<sub>2</sub>, d'être indépendant, je parle évidemment de l'énergie atomique. Oui, il nous faut être réalistes, et dans ce sens-là et vu les engagements des uns et des autres, il est important que le Conseil communal et la Municipalité prennent position au-delà des grandes déclarations d'intention ce soir par des actes concrets, c'est la raison pour laquelle je vous propose une résolution:

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage contre la construction de nouvelles centrales à gaz dans le cadre de la stratégie énergétique du Conseil fédéral et d'y préférer la construction de centrales nucléaires.

J'ajoute que nous pourrions même réutiliser la chaleur des centrales nucléaires comme sous-produit de fabrication d'électricité pour alimenter par exemple un réseau de chauffage à distance urbain. Je recommande cette résolution à vos suffrages.

#### Résolution Valentin Christe sur l'Interpellation Pierre Conscience

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage contre la construction de nouvelles centrales à gaz dans le cadre de la stratégie énergétique du Conseil fédéral et d'y préférer la construction de centrales nucléaires.

**Mme Thany-My Tran-Nhu (Soc.)** : – Je suis étonnée des propos de M. Christe. J'aimerais lui demander s'il pense qu'il y a des petits Valentin Christe russes locaux responsables de l'armement nucléaire.

**M. Xavier Company, municipal Services industriels** : – Pour répondre à quelques interventions de la salle, tout d'abord, celles de M. Conscience et de M. Panchard. S'il est une nécessité dont on se rend compte avec cette crise au niveau du gaz, c'est bien celle de sortir du gaz fossile. Là-dessus, la Municipalité a été claire sur sa volonté de le faire rapidement et de le faire de manière coordonnée pour éviter que les Lausannois ne soient plus chauffés du jour au lendemain, mais pour aller le plus vite possible, notamment par 1 milliard d'investissements dans le chauffage à distance, mais aussi par un approvisionnement et une production locale de bio gaz ce qui est déjà fait et qui va je l'espère s'accroître dans les années à venir.

Je répondrai en une phrase à M. Christe : le nucléaire n'a jamais été et ne sera jamais la solution. Il faut des sources renouvelables, et sans nucléaire et sans déchets toxiques sur des milliers d'années. Sur la communication, merci à M. Brayer. La communication sur le gaz évolue avec la société. Vous avez demandé de la transparence, c'est ce que j'ai essayé de faire ce soir avec une transparence des marchés gaziers qu'il n'est a priori pas évident à avoir et en le faisant du mieux possible. Deux remarques sur deux résolutions : la résolution de M. Carrel, je n'ai rien contre a priori, mais elle me semble inapplicable en l'état au vu de ce qui a été évoqué. Les critères

d'exclusion évoqués par M. Dupuis, j'ai interpellé Gaznat à ce sujet, sur la possibilité, mais c'est impossible d'avoir une vision sur comment se fournissent nos contreparties sur le marché européen. Je vois cette possibilité inapplicable. La même chose pour la certification des autres achats de Gaznat, puisque je ne me vois pas imposer aux autres actionnaires le choix ou non de prendre des certificats. Chacun a son indépendance, ça a été suffisamment rappelé ce soir.

La résolution sur les taxes me semble par contre plus dangereuse et pernicieuse de la part du PLR. Je souris en me disant que c'est le PLR qui se plaint du fonctionnement du marché libre et complètement libre ce soir, d'un marché de l'électricité qui est effectivement dérégulé. Vous vous plaignez de l'impact sur les clients et les Lausannois de la hausse des marchés, c'est ça que vous essayez de voter. Il me semble que ce Conseil même a voté cet axe il y a quelques mois. Je ne vois pas comment on peut revenir en arrière. Le plus dangereux, c'est de perdre de vue ce que financent ces taxes. Elles financent l'encouragement énergétique, le développement durable, et si vous voulez une amélioration énergétique, c'est bien par un financement que vous allez l'obtenir. Elles financent le plan climat, ce qui est indispensable à l'heure actuelle de pouvoir prévoir cela. Je vous rends attentif à la dangerosité de cette résolution.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 12 oui, 55 non, et 8 abstentions, refuse la résolution 1 de M. Pierre Conscience.**

**Le Conseil, par 59 oui, 11 non, et 5 abstentions, accepte la résolution 2 de M. Pierre Conscience.**

**Le Conseil, par 32 oui, 35 non, et 9 abstentions, refuse la résolution 3 de M. Pierre Conscience.**

**Le Conseil, par 16 oui, 55 non, et 3 abstentions, refuse la résolution de M. Yohan Ziehli.**

**Le Conseil, par 14 oui, 54 non, et 7 abstentions, refuse la résolution de M. Valentin Christe.**

**Le Conseil, par 19 oui, 55 non, et 1 abstention, refuse la résolution de Mme Mathilde Maillard.**

**Le Conseil, par 58 oui, 4 non, et 13 abstentions, accepte la résolution de M. Matthieu Carrel.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « *Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité pour toute personne fuyant la guerre et qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse, sans distinction de nationalité ou de statut de séjour, et sans aucune forme de discrimination. »

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « *Sortir du gaz russe* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant ;

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use des moyens dont elle dispose, notamment en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration, pour que Gaznat n'importe et ne vende plus de gaz russe ».

---

La séance est levée à 23 h 15.